RENNES 1913

THÈSE DE DOCTORAT

Essai Démographique

sur le département des Côtes-du-Nord

(1801-1911)

PAR

Joseph DESPORTES

Membres du Jury

MM. JARNO
TURGEON
BODIN

ARRAS
Imprimerie Typ. et Lith. RÉPESSÉ, CASSEL & Cie
19-21 — Rue Pasteur — 19-21

1913

ESSAI DÉMOGRAPHIQUE

SUR

LE DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD

RENNES 1913

THÈSE DE DOCTORAT

Essai Démographique

sur le département des Côtes-du-Nord

(1801-1911)

PAR

Joseph DESPORTES

ACAD. LUGD. BAT. BIBL.

Membres du Jury

MM. JARNO
TURGEON
BODIN

ARRAS
Imprimerie Typ. et Lith. RÉPESSÉ, CASSEL & Cie
19-21 — Rue Pasteur — 19-21

1913

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41549201_0017

AVANT-PROPOS

Plus d'un siècle s'est écoulé depuis que le pasteur protestant Malthus a lancé le cri d'alarme, et dans son « Essai sur le principe de la population », s'est efforcé de démontrer que les maux de toutes sortes qui ont affligé et qui affligent encore l'humanité sont la conséquence de l'accroissement immodéré de la population.

La population, prétend Malthus, a toujours une tendance à augmenter plus vite que les subsistances. Il croit même pouvoir établir le rapport qui existe entre ces deux termes. La population aurait une tendance à croître suivant une progression géométrique, comme : 2, 4, 8, 16, 32, 64, etc., et les subsistances suivant une progression arithmétique, comme 1, 2, 3, 4, 5, 6, etc. Malgré les obstacles (guerres, épidémies, fléaux quelconques) qui peuvent surgir de temps en temps, la population, d'après Malthus, tend à s'accroître exagérément : ces obstacles ne font que reculer l'échéance fatale. Le fond de la pensée de Malthus, la raison d'être de son ouvrage entier se rencontrent dans cette phrase du chapitre II : « Il y a très peu de pays où l'on n'observe pas un constant effort de la population pour croître au-delà des moyens de subsistance. Cet effort... tend non moins constamment à plonger dans la détresse les classes inférieures de la société.... »

C'est cet accroissement immodéré de la population qui pousse les peuples à se constituer, aux dépens des voisins, un domaine de plus en plus vaste ; c'est lui qui, en réduisant la part de chacun aux produits naturels, augmente les chances de paupérisme et provoque le développement de l'égoïsme, qui fait de l'homme un loup pour l'homme ; c'est lui qui, en obligeant les hommes à se tasser dans des espaces de plus en plus restreints, provoque le développement du vice qui ruine l'âme et des maladies qui tuent le corps.

Notre intention n'est point de discuter la prétendue loi qui a fait la regrettable célébrité de Malthus et à laquelle d'ailleurs il n'attribuait pas lui-même autant de rigueur qu'on le pourrait croire de prime abord... Les faits actuels sont suffisants pour montrer que les appréhensions de Malthus étaient vaines et ses conseils dangereux.

En ce qui concerne tout d'abord l'accroissement des subsistances, dans la plupart des pays, il a été plus rapide que Malthus ne pouvait l'imaginer et le danger de la famine a fait place plus d'une fois au péril de la surproduction. Les grandes questions dont se préoccupent les gouvernements à l'heure actuelle, sont celles des débouchés économiques et de la défense du marché national contre l'invasion des produits étrangers.

Quant à la surpopulation, le danger paraît en être au moins momentanément écarté. Depuis une cinquantaine d'années, presque tous les peuples soumis aux observations démographiques voient diminuer à la fois leurs naissances et leurs décès. Tant que cette double diminution sera

parallèle et que le terme naissance ne décroîtra pas plus rapidement que le terme décès, l'accroissement de la population restera le même : mais ce parallélisme ne semble pas devoir se maintenir longtemps.

L'acte procréateur est un acte plus ou moins réfléchi, mais cependant, dans une certaine mesure, volontaire : or, l'homme peut perdre la volonté d'avoir des enfants ; la natalité peut donc, théoriquement du moins, diminuer jusqu'à devenir presque égale à zéro. La mort, au contraire, est un terme fatal, inéluctable : la mortalité ne peut s'abaisser indéfiniment. Il arrivera donc nécessairement un jour où les décès l'emporteront sur les naissances, si les tendances actuelles s'accentuent. Si bien que c'est le danger, non de la surpopulation, mais de la dépopulation qui menace actuellement certains peuples et semble devoir s'étendre à tous les peuples civilisés.

Pour certaines nations, ce danger est encore éloigné : le mouvement de décroissance de la natalité y a commencé fort tard : aussi, bien des années s'écouleront-elles avant que l'on y arrive au point fatal où la mortalité ne pouvant plus diminuer, les naissances deviendront insuffisantes pour combler le déficit. Il est cependant un pays, un seul, chez qui ce niveau est atteint, chez qui le flot de la vie ne monte plus et est devenu étal... Ce pays, c'est, hélas ! la France !

Depuis quarante ans, la population française n'a augmenté que de trois millions et demi d'habitants (1) et

(1) Population en 1872 : 36.102.921 habitants.
Population en 1911 : 39.601.509 habitants.

chaque nouveau recensement fait craindre une prochaine diminution, surtout si l'on considère que l'augmentation de population provient en partie chez nous de l'immigration étrangère. En 1911, les étrangers domiciliés en France étaient au nombre de 1.132.696.

Or, que viennent faire en France ces étrangers, sinon, selon l'expression d'un professeur allemand, occuper la place de nos « non-nés » ?

Si cette invasion pacifique était seule à redouter, le mal pourrait sembler à quelques utopistes relativement minime ; la race française disparaîtrait, parce qu'elle ne voulait plus vivre, lentement et sans secousse : elle mourrait de sa belle mort, si jamais on a pu dire que le suicide est une belle mort ! Mais il est à craindre que cette agonie soit terrible.

Les autres Etats voient leur natalité diminuer actuellement comme en France : mais, grâce à leur avance antérieure, ils conservent de forts excédents de naissances, six à huit fois plus élevés que les nôtres, à nombre égal d'habitants. Aussi tous les peuples grandissent-ils. Seule la France diminue, au moins relativement. Que va-t-il se produire ?

Un publiciste allemand, qui n'a guère de mérite à être prophète, répond ainsi : (1) « La politique des races est impitoyable. Le moment approche où les cinq fils pauvres de la famille allemande viendront facilement à bout du fils unique de la nation française. Quand une nation grossissante en coudoie une plus clairsemée qui, par suite, fait centre de dépression, il se forme un courant d'air,

(1) ROMEL : *Le pays de la revanche.*

vulgairement appelé invasion, phénomène pendant lequel la loi et la morale sont mises provisoirement de côté. »

L'accroissement immodéré de la population est peut-être, comme le disait Malthus, un fléau. Toutefois le fléau ne menace pas le peuple qui grandit, mais bien celui qui diminue. Que les néo-malthusiens français y songent !

L'imminente réalité du mal commence à frapper les imaginations. Beaucoup d'esprits très judicieux regardent la situation de la France comme désespérée. Si la natalité ne se relève pas dans de notables proportions, dit M. Charles Gide, « il ne reste plus qu'un avenir possible pour la France, c'est de devenir une colonie de l'Europe. Les immigrants de tous pays remplaceront ses enfants absents. Elle fera comme ces vieilles et nobles familles qui, faute de descendance, installent au foyer vide un fils adoptif pour garder le nom et l'héritage. C'est un pis-aller qui n'est pas à dédaigner, qu'il faudra même encourager (il a déjà commencé), mais un peu dangereux tout de même quand ces enfants adoptifs se trouvent être les fils de voisins ambitieux et remuants. » (1)

Beaucoup de ceux qui ont encore au cœur le souci de la patrie, jettent chaque année avec anxiété leurs regards sur les statistiques annuelles du mouvement de la population, pour essayer d'y trouver quelques lueurs d'espoir.

Fort heureusement, la France toute entière n'est pas encore atteinte par le mal moral et physiologique de la dépopulation. On trouve encore, de ci de là, quelques régions où les berceaux sont plus nombreux que les tombes.

(1) *Revue Hebdomadaire*, 8 Mai 1909.

C'est grâce à ces régions que la dépopulation effrayante de certains départements ne se fait pas encore trop sentir dans l'ensemble du pays. Mais ces régions sont de moins en moins nombreuses ; à part quelques rares départements épars dans notre belle France, les dernières statistiques du mouvement de la population n'indiquent plus que deux regions ayant de forts excédents de naissances : celles du Nord de la France et de la Bretagne.

Dans les départements du Nord, il y a un nombre énorme d'étrangers domiciliés ou naturalisés : aussi la grande fécondité de ces départements est-elle dûe en partie à cet élément étranger.

Il n'existe plus guère en France qu'une seule région contenant encore des réserves de vie purement française, c'est la Bretagne.

En présence de ces faits, deux questions importantes se posent : 1° Pourquoi cette situation exceptionnelle de la Bretagne ? 2° Est-ce que la Bretagne conservera longtemps encore cette situation ?

Il serait sans doute fort intéressant d'apporter une réponse d'ensemble à ces deux questions. Mais il y a de notables différences entre les cinq départements bretons dont l'un même l'Ille-et-Vilaine depuis plus de deux ans ne donne plus d'excédent des naissances. Aussi, en examinant la question sur une plus petite échelle, pourrons-nous davantage en approfondir les détails, les voir pour ainsi dire grossis au microscope ; et il nous sera, par suite, plus facile d'indiquer les causes et, s'il y a lieu, les remèdes la situation actuelle du milieu que nous aurons envisagé.

Nous bornerons donc cette étude à l'un des départements bretons : les Côtes-du-Nord, tout en maintenant autant que possible la comparaison avec les départements voisins et l'ensemble du pays.

Ce travail comprend deux parties :

1° Nous exposerons d'abord les faits, c'est-à-dire des données concernant les mouvements de la population, telles qu'elles nous sont fournies par les statistiques officielles depuis le début du XIX^e^ siècle. De ces données, nous verrons qu'il résulte des tendances fâcheuses pour la population, même en Bretagne.

2° Nous essaierons ensuite d'en étudier les causes et d'en chercher les remèdes.

Mais avant de commencer cette étude démographique, il nous a paru utile, sinon indispensable, de ne pas prendre le département tel qu'il se trouvait au moment même où il fut taillé par le ciseau des hommes de la Révolution ; un coup d'œil rétrospectif sur son histoire politique et économique nous aidera grandement à comprendre ce qui suivra.

PREMIÈRE PARTIE

Les Faits

CHAPITRE I

Notions historiques

Monsieur Quellien, dans la *Grande Encyclopédie*, dit, en parlant de la Bretagne : « Ce pays convenait parfaitement au peuple qui est venu l'habiter ; cette nature immuable avait tout pour plaire à une nation traditionnaliste. »

Quel était ce peuple ?

A l'époque de la conquête romaine, cinq peuplades d'origine celtique se partageaient l'ancienne Armorique (1) ; le pays occupé par chacune de ces peuplades correspondait assez bien aux cinq départements actuels : les Namnètes dans la Loire-Inférieure, les Redones dans l'Ille-et-Vilaine, les Venètes dans le Morbihan, les

(1) *Ar mor* : la mer ou pays de la mer.

Ostimii dans le Finistère, les Curiosolites dans les Côtes-du-Nord.

Pendant les siècles de l'occupation romaine, les peuplades celtiques de l'Armorique se latinisèrent complètement, et le sort de ce pays fut le même que celui de la Gaule.

Mais, à la chute de l'empire romain, tandis que les autres parties de la Gaule étaient envahies brutalement et conquises par des peuples d'origine germanique, l'Armorique était occupée pacifiquement par des peuples qui avaient sensiblement la même origine ethnique que les anciens habitants.

Du v^e^ au x^e^ siècle, elle fut à peu près complètement repeuplée par les Bretons de la Grande Ile qui fuyaient devant les invasions saxonnes. Les Cornovii notamment s'établissaient dans la partie appelée depuis Cornouaille, et les Bretons de la Domnonée dans l'ancien pays des Curiosolites.

Plus tard, vers le xi^e^ siècle, la partie la plus rapprochée de la France reçut beaucoup d'étrangers et un patois roman succéda à l'ancienne langue celtique. Depuis lors, au point de vue linguistique, la Bretagne est restée divisée en deux parties à peu près égales. mais cette division est sans grande importance, le caractère et les mœurs sont sensiblement les mêmes dans la Haute et la Basse-Bretagne.

Par sa situation géographique, la Bretagne se trouve en quelque sorte isolée ; c'est ce qui explique pourquoi,

pendant plus de dix siècles, elle a vécu d'une vie presque autonome. Il est vrai que, pendant presque toute cette longue période, la Bretagne fut sans cesse un objet de compétition de la part des rois de France et d'Angleterre : elle ne connut pas cinquante ans de paix. Sa réunion à la France par les mariages successifs de la fille de son dernier duc avec deux souverains français, en mettant fin à ces guerres, fut un grand bienfait pour elle. Elle eut d'ailleurs le bonheur d'être, dès le début, gouvernée comme le reste du pays, par des princes fort sages, qui lui donnèrent une ère de prospérité qu'elle n'avait jamais connue.

A la fin du XVI^e^ siècle, un grand ministre, Sully, fit accepter à Henri IV le principe de la libre exportation des céréales, principe dont l'application produisit des résultats merveilleux pour le pays. L'agriculture prit un essor rapide et considérable : forêts et landes se défrichèrent. D'autre part, l'industrie, surtout celle des toiles, se développa d'une façon remarquable.

La tradition rapporte qu'au XVI^e^ siècle « les artisans de Flandre, chassés de leur patrie par la flamme et le meurtre, vinrent s'établir dans ces parages (1), apportant, digne récompense de l'hospitalité qui leur fut accordée, l'industrie des arts utiles, et surtout l'art du tisserand. Cette industrie, fille des Flandres heureuses, prospéra et s'étendit dans la Bretagne, étonnée d'une vie plus facilement gagnée (2) ».

(1) Loudéac.
(2) Jules Janin, *La Bretagne*.

Le commerce était également florissant : Saint-Brieuc exportait des blés, du cidre, des bestiaux, des toiles. Lannion faisait un grand commerce de beurre avec Paris. Les ports de Binic, Dahouët, envoyaient des bateaux à Terre-Neuve et vendaient leurs morues à Rouen. Un document qui montre l'importance déjà considérable que prenait au XVII[e] siècle la pêche de la morue à Terre-Neuve, c'est la requête adressée le 2 janvier 1647 par les deux villes de Saint-Malo et Binic au Parlement de Bretagne, pour protéger contre les attaques des « saulvaiges » de l'île et les déprédations des Anglais les quatre mille hommes (1) qui allaient de ces deux villes à la pêche à Terre-Neuve. D'autre part, les petits ports, Le Légué, Erquy, Plévenon, Saint-Cast, Saint-Jacut, se livraient avec succès à la pêche du maquereau.

Politiquement, la Bretagne, lors de son union à la France, conserva un certain nombre de franchises et de libertés, surtout au point de vue financier : ces libertés et ces franchises, elle les défendit toujours avec énergie contre l'omnipotence royale. Si son loyalisme ne fut jamais sérieusement mis en doute, cette province n'eut jamais toutefois beaucoup d'affection pour la royauté. La noblesse bretonne elle-même, très nombreuse, ne suivit guère l'exemple de la noblesse des autres provinces et n'alla pas faire antichambre à la Cour des Rois. « Cette province, écrit Madame de Sévigné, est pleine

(1) *Archives de Saint-Malo*, série EEL, citées par les *Annales de la Société Historique et Archéologique de Saint-Malo :* Janvier-Octobre 1900.

de noblesse; il n'y en a pas un à la guerre ni à la Cour; il n'y a que ce petit guidon (1) (son fils Charles) qui peut-être y reviendra un jour comme les autres » (2).

Les Bretons n'eurent pas d'ailleurs toujours à se louer des procédés des derniers rois de France à leur égard. C'est ainsi qu'en 1675, lors de la révolte dite « du papier timbré », le roi-soleil leur fit connaître la roue, la potence, les dragonnades.

La noblesse bretonne se sentait donc peu disposée à quitter ses vieux manoirs pour la Cour de Versailles. Les paysans, de leur côté, étaient attachés à la terre par des liens très solides, et en particulier par un mode de tenure propre au pays, appelé *« bail à convenant* ou *domaine congéable ».*

Une opinion fait remonter l'origine du domaine congéable aux dernières émigrations des Bretons chassés de la Grande-Bretagne par les Saxons. Les Bretons insulaires, arrivant sur le continent où déjà un certain nombre de familles bretonnes s'étaient fixées, furent reçus en amis par leurs compatriotes. « Venus en fugitifs, dit M. de Villeneuve, ils ne pouvaient avoir la prétention qu'on leur donnât des terres en pleine propriété. D'un autre côté, leur origine commune avec celle de la majorité des habitants, la puissance qu'ils devaient à leur nombre, empêchaient qu'on leur imposât la situation de serfs. De plus, ils étaient sans ressources pour acqué-

(1) Guidon ou officier de gendarmes.

(2) Lettre à Madame de Grignan, 5 août 1671. — *Recueil de Ch. Gidel.* (Garnier, Paris).

rir des terres; les louer d'après les règles ordinaires des baux à ferme leur était impossible, car le sol était généralement inculte, et les propriétaires n'auraient pu construire immédiatement les demeures nécessaires à des fermiers. Le contrat spécial de bail à convenant répondait à ces besoins » (1).

Le domaine congéable n'était en somme qu'un accord entre le foncier ou propriétaire d'une terre le plus souvent inculte et le domanier ou convenancier qui se chargeait de sa mise en valeur moyennant une redevance annuelle invariable et généralement peu élevée Mais ce contrat de bail participait en même temps de la nature de la vente en ce que le domanier devenait propriétaire de tout ce qu'il produisait ou aménageait à sa surface : haies, fossés, jardins, prairies, vergers. Cette propriété était en quelque sorte précaire : car le foncier avait toujours le droit de congément, ou droit d'expulser le domanier de la tenure, mais en lui remboursant, et cela à dire d'experts arpenteurs appréciateurs convenus, toutes les dépenses utiles faites par lui. Le bail était ordinairement fait pour trois, six, neuf ans ; mais, par suite de l'obligation de rembourser le prix des édifices et superfices, le congément était très rarement exercé. De son côté, le domanier n'avait que la faculté de faire exponse, c'est-à-dire de déguerpir en abandonnant purement et simplement au propriétaire le montant de ses droits réparatoires et édifices. Le domanier ne devait donc y recourir qu'à la dernière extrémité. Le bail, en

(1) De Villeneuve : *Du Domaine congéable*, p. 15 et 16.

pratique, durait donc fort longtemps et le paysan était en quelque sorte rivé à son sol. Ni lui, ni le propriétaire n'avaient un intérêt, au moins immédiat, l'un à donner congé, l'autre à déguerpir.

Enfin, il n'est peut-être pas sans intérêt d'indiquer avec quelques détails quelle était, au XVIII[e] siècle, la situation économique des différentes régions qui allaient bientôt former le département des Côtes-du-Nord.

Ce département comprend l'ancien évêché de Saint-Brieuc, une grande partie de l'évêché de Tréguier contenant les arrondissements de Guingamp, Lannion et une notable partie de l'ancien évêché de Saint-Malo, comprise dans l'arrondissement de Dinan, plus quelques paroisses des évêchés de Dol et de Vannes.

Les détails qui suivent sont empruntés à la revue l'*Association Bretonne*, tome XIV (1).

Évêché de Saint-Brieuc. — La subdélégation de Chatelaudren est assez peuplée. La récolte y est toujours plus que suffisante. Les gens, d'un caractère docile, aiment l'agriculture, s'attachent surtout à la culture du lin, dont ils font un grand commerce; ils ont grand soin de leurs bestiaux.

La région maritime de Paimpol, Saint-Brieuc, Lamballe, Matignon, est une terre peu favorisée, à moitié inculte, formée de côtes et collines rocheuses, marécageuses et marneuses à l'Est, et couverte à ses extrémités

(1) Compte-rendu d'une enquête administrative faite en 1730 par les soins de l'intendant M. de la Tour. — Manuscrit à la *Bibliothèque Nationale*, cote 8153.

de mauvaises landes. Aussi la récolte y est-elle insuffisante, soit insuffisance naturelle, soit densité de la population. Les habitants de cette région sont laborieux, très adonnés à la culture de la terre. On trouve çà et là quelques tisserands travaillant pour les particuliers. Lamballe a des tanneries employant 250 à 300 ouvriers. (La fabrication du parchemin y était autrefois florissante). Saint-Brieuc commerce avec Bordeaux, Bayonne, Nantes. Les gens de cette région aiment la navigation.

Quintin et Moncontour forment une région riche, surtout Quintin où la récolte est toujours superflue et où la vache domine, tandis que le mouton domine à Moncontour. C'est un pays de foin et de cidre. A Quintin et à Moncontour, il y a beaucoup de fabriques de toiles. Il n'y a pas assez de matières premières dans le pays : on les fait venir de Tréguier et du Léon. Les lins arrivent en bois : ils sont filés et tissés à Quintin et les toiles sont expédiées à Cadix par Saint-Malo et Saint-Brieuc. Les gens de ce pays sont laborieux, mais ceux de Quintin négligent l'agriculture : leur génie particulier est pour le trafic, tandis que ceux de Moncontour ne sont guère que laboureurs et artisans.

Uzel, très mauvais comme terre, se rattache à la région de Quintin comme région de fabrication des toiles et comme région de non-production du lin. Quintin, Loudéac, Allineuc, Uzel étaient indiqués en 1698 comme centres de la fabrication des toiles. A Corlay, il y a également des tissages de toiles.

Dans toute cette région centrale, le froment est rare

et il n'y a pas d'orge du tout. En revanche, on cultive le seigle, le millet, le blé noir. La moitié à peine du terrain est cultivée à Callac, Uzel, Corlay; le reste, stérile, sec, est couvert de mauvaises landes et de rochers impossibles à mettre en culture.

Évêchés de Dol et de Saint-Malo. — La région comprise dans l'arrondissement de Dinan, est assez bien cultivée. Sur la côte, tout ce qui n'est pas rochers est mis en valeur : on y cultive le blé, les pois, les fèves. Il y a du cidre à Plouër, Jugon, Dinan, ainsi que du lin, lequel est également cultivé à Broons. On trouve beaucoup de chevaux et de moutons à Plouër et Jugon, des vaches à Dinan. L'industrie est restreinte à la filature domestique par les femmes et les enfants, et au tissage des toiles qui occupe 600 ouvriers à Dinan et 6 à 700 à Plouër et ses environs. Quant au caractère des habitants, il est assez varié : paresseux et inappliqués à Dinan; fainéants, très mauvais cultivateurs à Jugon; au contraire, laborieux, bons cultivateurs, sachant profiter des saisons pour faire de bonnes emblavures et de bonnes récoltes dans les campagnes de Plouër et de Broons. La pêche est assez développée dans la subdélégation de Plouër.

Évêché de Tréguier. — La qualité des terres varie beaucoup d'un lieu à l'autre. Les habitants vendent beaucoup de froment à Brest pour les magasins, à Saint-Malo pour les armements. Le tiers des chevaux exportés de Bretagne sort du Trégorrois. Le commerce

des chevaux se fait surtout à Guingamp; Pontrieux y joint celui des porcs et des foins. Les bêtes à cornes dominent à Lannion. Les marchands normands s'approvisionnent aux foires de Saint-Michel, Belle-Isle, le Vieux-Marché. On fait du cidre à Lannion et Guingamp, mais c'est avant tout un pays à lin. Les berlinges de Guingamp emploient 1000 à 1200 ouvriers. La pêche est à peu près nulle. Généralement la population est laborieuse. Les gens de Guingamp sont ménagers, ceux de Pontrieux très attentifs à leurs intérêts, mais ils sont vindicatifs et arrogants, tandis qu'on vante le bon caractère de ceux de Lannion, Tréguier. La plupart des Lannionnais sont, hélas! adonnés au vin.

En 1700, la population de la généralité de Rennes (Bretagne) était évaluée, d'après les dénombrements anciens (1) à 1.650.000; ce n'était pas la plus grande généralité du royaume (2), mais c'était la plus peuplée : la moyenne d'habitants par lieue carrée était de 963. La population de la région qui devait former les Côtes-du-Nord ne devait guère être inférieure à 350.000.

Soixante ans plus tard, par suite sans doute des désastres, des famines qui affligèrent toute cette époque, et aussi à cause de l'émigration, la population de la Bretagne ne comptait encore que 1.660.451 habitants. Sous le règne plus heureux de Louis XVI, la population augmenta d'une façon énorme : en 1784, elle atteignait le chiffre de 2.276.000.

(1) Statistique de la France : territoire, population, 1851.

(2) Les généralités de Bordeaux et de Montpellier étaient un peu supérieures en étendue.

CHAPITRE II

Mouvements de la population dans les Côtes-du-Nord dus au rapport entre les naissances et les décès

Les mouvements croissant ou décroissant d'une population qui ne serait pas soumise par ailleurs à l'émigration ou à l'immigration dépendraient uniquement du rapport entre les deux termes *naissances* et *décès* ; les naissances constituant les gains, et les décès, les pertes.

Les naissances dépendent elles-mêmes principalement d'un autre phénomène démographique : les mariages. Aussi, devons-nous tout d'abord, avant d'aborder l'étude des gains de la population, en étudier la source essentielle, c'est-à-dire les mariages, en chiffres absolus et relatifs.

§ I. — **Mouvements des mariages**

Le tableau suivant donne une idée de la nuptialité dans les Côtes-du-Nord au cours des 110 dernières années.

Mouvements des mariages dans les Côtes-du-Nord de 1801 à 1911

1801	3971	1824	4150	1847	3652	1870	3646	1893	4829
1802	4056	1825	4101	1848	5145	1871	5469	1894	4557
1803	4210	1826	3897	1849	4374	1872	5455	1895	4446
1804	3765	1827	4548	1850	4616	1873	5059	1896	4559
1805	4151	1828	4243	1851	4499	1874	5208	1897	4269
1806	3986	1829	4291	1852	4761	1875	5005	1898	4298
1807	3607	1830	4574	1853	3784	1876	4991	1899	4527
1808	3681	1831	4337	1854	3602	1877	4518	1900	4642
1809	5101	1832	3943	1855	3848	1878	4670	1901	4464
1810	3887	1833	5072	1856	4571	1879	4407	1902	4288
1811	4256	1834	4280	1857	4447	1880	4313	1903	4570
1812	3538	1835	4440	1858	4913	1881	4173	1904	4629
1813	7879	1836	4099	1859	5179	1882	4468	1905	4692
1814	4679	1837	4137	1860	4531	1883	4253	1906	4445
1815	3998	1838	3885	1861	4979	1884	4604	1907	4452
1816	3556	1839	3934	1862	4667	1885	4492	1908	4493
1817	3139	1840	4421	1863	4561	1886	4510	1909	4599
1818	3686	1841	4724	1864	4307	1887	4369	1910	4520
1819	4091	1842	4513	1865	4599	1888	4787	1911	4566
1920	4158	1843	4592	1866	4308	1889	4327		
1821	4234	1844	4785	1867	4730	1890	4032		
1822	4250	1845	4574	1868	4724	1891	4529		
1823	4867	1846	4571	1869	4981	1892	4660		

De ces chiffres, résulte une courbe dont les oscillations donnent une idée plus frappante de l'importance numérique des mariages aux différentes époques. (Dans ce graphique, les dates sont portées en abscisses et les nombres de mariages en ordonnées : on suivra la même méthode pour le tracé des graphiques qui suivront).

Mouvements des mariages dans les Côtes-du-Nord de 1801 à 1911

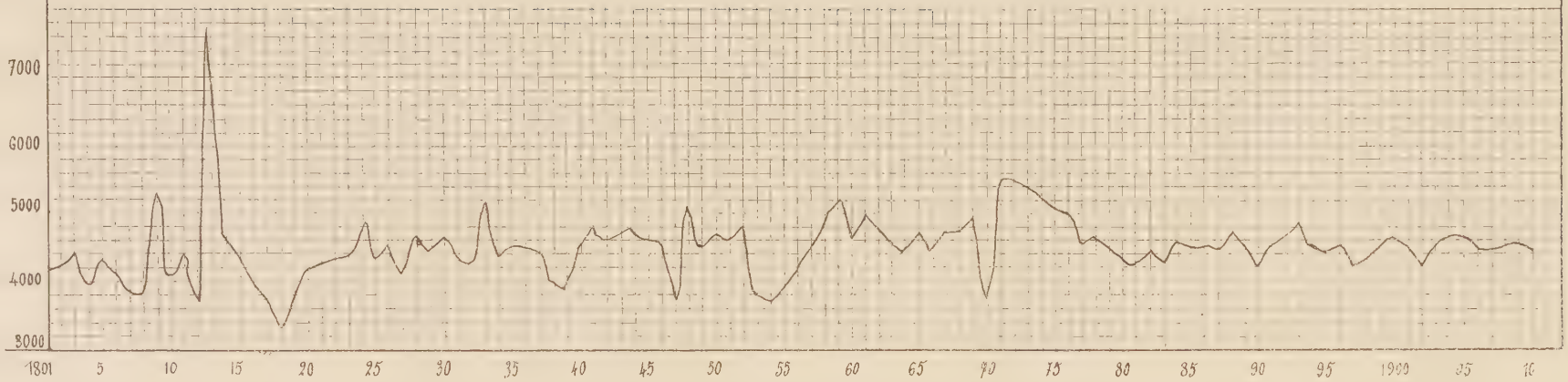

La courbe que nous venons de tracer accuse des variations énormes dans le nombre des mariages pendant les vingt premières années : le minimum appartient à l'année 1817, avec 3139 mariages seulement. L'année 1813 atteint par contre le chiffre de 7.879 : c'est le chiffre le plus élevé du siècle. De 1820 à 1830, la courbe est beaucoup plus régulière : elle oscille autour de 4.500 : puis, jusqu'à l'année 1860, elle redevient très irrégulière ; plusieurs fois elle descend au-dessous de 4.000, pour remonter ensuite au-dessus de 5.000. Pendant les neuf années qui suivent, le chiffre annuel tend à se rapprocher de 4.600. Puis, après la baisse importante de 1870, la courbe s'élève au-dessus de 5.000. Depuis 1876, la courbe n'a plus que de faibles oscillations et se maintient autour de 4.500.

Mais, depuis 1801, la population a varié dans de notables proportions. Aussi, pour avoir une idée plus exacte de la fréquence ou de la rareté des mariages, faut-il rapporter le nombre des mariages au chiffre de la population totale, à chaque période.

La moyenne annuelle des nouveaux mariés, pour 1000 habitants, est la suivante, par périodes décennales.

1801-1810	16,2
1811-1820	16,0
1821-1830	15,0
1831-1840	15,0
1841-1850	14,6
1851-1860	14,0
1861-1870	14,6
1871-1880	15,6
1881-1890	14,1
1891-1900	14,7
1901-1911	14,8

Les mouvements de la nuptialité dans les Côtes-du-Nord peuvent se résumer ainsi : légère baisse de la proportion moyenne des mariages, accompagnée d'une certaine concentration autour de la valeur la plus fréquente : la proportion des mariages tend à s'uniformiser.

§ II. — **Mouvements des naissances légitimes et naturelles dans les Côtes-du-Nord depuis 1801**

Le mariage, source principale des naissances, n'en est malheureusement pas la seule ; il y a toujours un nombre plus ou moins grand de naissances naturelles. Dans les Côtes-du-Nord, ce nombre a toujours été faible, comme nous allons le voir, par rapport à celui des naissances légitimes. Au lieu d'indiquer, année par année, le chiffre des naissances naturelles, nous nous bornerons à donner le chiffre le plus élevé et le chiffre le plus bas pour chaque période décennale.

Périodes décennales	Chiffre le plus élevé	Chiffre le plus bas
1801-1810	497	263
1811-1820	838	308
1821-1830	639	433
1831-1840	558	469
1841-1850	732	468
1851-1860	905	649
1861-1870	717	590
1871-1880	679	434
1881-1890	662	557
1891-1900	712	559
1901-1910	656	525

Si pendant les trois premiers quarts du siècle, il y a des chiffres très élevés, d'autres sont très bas : par contre, depuis 1880, le chiffre annuel est plus régulier.

La part des naissances naturelles étant ainsi faite, le tableau et le graphique suivants vont nous donner le chiffre annuel des naissances vivantes depuis 1801.

Mouvement des naissances dans les Côtes-du-Nord depuis 1801

1801	17.829	1824	20.309	1847	18.244	1870	18.951	1893	17.260
1802	18.319	1825	20.613	1848	19.416	1871	17.268	1894	16.590
1803	17.741	1826	19.570	1849	20.736	1872	19 637	1895	16.222
1804	20.305	1827	19.224	1850	19.345	1873	18.653	1896	17.596
1805	18.318	1828	19.890	1851	20.471	1874	19.502	1897	16.636
1806	16 436	1829	19.853	1852	20.877	1875	19.201	1898	16.454
1807	16.249	1830	18.796	1853	19.104	1876	19 724	1899	16.780
1808	17.018	1831	20.525	1854	18.464	1877	18.921	1900	16.177
1809	17.710	1832	19 375	1855	17.386	1878	19.010	1901	16 496
1810	17.870	1833	19 958	1856	19.278	1879	18.927	1902	16.364
1811	17.334	1834	19.804	1857	19.463	1880	17.941	1903	16.548
1812	16.942	1835	19.060	1858	19.150	1881	18.293	1904	16.370
1813	16.615	1836	18.121	1859	21.524	1882	18.601	1905	16.098
1814	18 336	1837	18.23	1860	20.369	1883	17.724	1906	15.796
1815	20.039	1838	18.517	1861	19.441	1884	17.620	1907	14.818
1816	19.333	1839	18.079	1862	19.468	1885	18.078	1908	15.545
1817	17.899	1840	18.145	1863	19.737	1886	17.061	1909	15.431
1818	17.355	1841	18.139	1864	19.798	1887	17 752	1910	15.270
1819	19.481	1842	18 807	1865	19 550	1888	16.993	1911	14.629
1820	19.323	1843	20.010	1866	19.261	1889	17 043		
1821	19.616	1844	19.843	1867	18.777	1890	16.146		
1822	20.279	1845	19.909	1868	19.347	1891	16.888		
1823	20.504	1846	20.369	1869	18.637	1892	16.577		

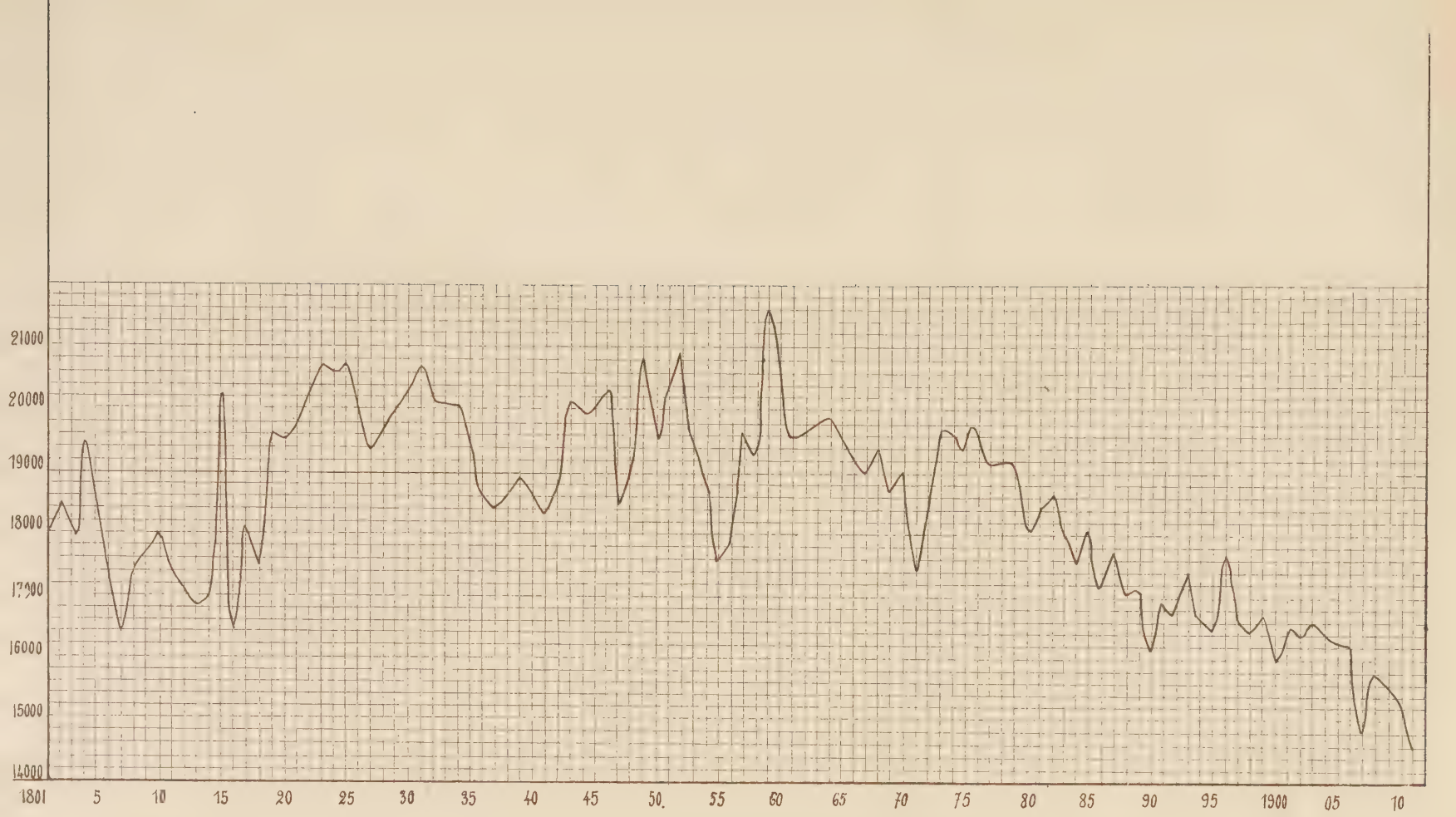
21000
20000
19000
18000
17000
16000
15000
14000
1801
5
10
15
20
25
30
35
40
45
50
55
60
65
70
75
80
85
90
95
1900
05
10

Pendant la période 1801-1860, quatorze années ont un chiffre de naissances supérieur à 20.000. L'année maximum est 1859 avec 21.524 naissances. Quatre années seulement n'atteignent pas le chiffre de 17.000. L'année minimum est 1807 avec 16.249 naissances.

De 1861 à 1879, la natalité dépasse presque constamment le taux de 19.000; les autres années ont plus de 18.000 naissances, sauf l'année 1871.

De 1880 à 1900, trois années seulement ont plus de 18.000 naissances : dix en ont moins de 17.000 : l'année minimum est 1890 avec 16.146 naissances

De 1901 à 1911, cinq années seulement ont plus de 16.000 naissances : deux ont un chiffre inférieur à 15.000.

La natalité a donc une tendance à diminuer, du moins en chiffres absolus, depuis une trentaine d'années. Mais, si l'on tient compte de la population totale pour évaluer la fréquence ou la rareté des naissances, on verra que cette tendance à la diminution date de plus haut.

Rapport du nombre des naissances vivantes au chiffre de la population totale.

Périodes	Naissances
1801-1810.	35,0 °/₀₀ habitants
1811-1820.	34,0
1821-1830.	34,0
1831-1840.	30,0
1841-1850.	30,3
1851-1860.	30,2
1861-1870.	30,0
1871-1880.	30,1
1881-1890.	28,0
1891-1900.	27,2
1901-1911.	24,9

La natalité, très forte sous le premier empire et sous la Restauration, diminue sous la monarchie de juillet de 4,0 °/₀₀; elle se maintient à ce niveau inférieur jusque 1880, mais depuis lors elle a diminué de 5,1 °/₀₀.

Au cours de la période 1901-1911, le mouvement de baisse continue toujours et de façon fort accentuée. Les deux premières années avaient encore une moyenne de 27,0 naissances, les deux dernières années, 1910 et 1911, n'ont plus comme moyenne que 24,6, d'où différence de 2,4 °/₀₀. Si chaque période décennale accusait la même différence, au bout de dix périodes augmentées de trois années, le taux des naissances serait égal à zéro.

En effet :

24,6 (taux de 1910-1911) — 2,4 × 103 = 24,6 — 24,6 = 0

Dans 103 ans, si la natalité continue de baisser dans la même proportion que depuis le début du XX^e^ siècle, il n'y aura plus une seule naissance dans le département des Côtes-du-Nord.

§ III. — **Mortalité dans les Côtes-du-Nord au cours du XIX^e^ siècle**

Après avoir établi quel a été l'actif naturel de la population des Côtes-du-Nord au cours du dernier siècle, il convient de rechercher également les éléments de son passif.

Ces éléments sont consignés dans le tableau suivant, accompagné de sa courbe représentative.

Mouvements des décès dans les Côtes-du-Nord depuis 1801

1801	12.704	1824	14.983	1847	16.352	1870	20.386	1893	15.559
1802	14 388	1825	15.037	1848	15.583	1871	25.206	1894	14.842
1803	12.628	1826	15.922	1849	16.610	1872	15 425	1895	15.236
1804	16.283	1827	17.783	1850	15.962	1873	15.457	1896	13.182
1805	15.960	1828	17.477	1851	17.676	1874	14.140	1897	12.544
1806	12.815	1829	16.728	1852	16.904	1875	14.998	1898	13.864
1807	13.010	1830	17.170	1853	16.194	1876	14.173	1899	13 571
1808	12.399	1831	14.790	1854	17.036	1877	13.334	1900	15.824
1809	13.033	1832	15.872	1855	18.587	1878	14.710	1901	13.043
1810	14.112	1833	14.366	1856	17.424	1879	14.810	1902	12.873
1811	13.437	1834	17.722	1857	18 253	1880	14.214	1903	12.707
1812	14.332	1835	21.092	1058	17.321	1881	13 337	1904	13.001
1813	13.972	1836	15.624	1859	17.709	1882	14.382	1905	13.345
1814	14.884	1837	16.427	1860	16.645	1883	14.316	1906	13.082
1815	15.956	1838	15 624	1861	15.415	1884	14 551	1907	13.413
1816	16.784	1839	15.101	1862	15.470	1885	14.877	1908	12.342
1817	18.175	1840	16.420	1863	15.031	1886	15.783	1909	12.848
1818	17.853	1841	15.065	1864	15.496	1887	15.383	1910	11.910
1819	15 534	1842	15 262	1865	15 403	1888	15.608	1911	13.055
1820	14.369	1843	14.453	1866	14.535	1889	13.547		
1821	14.418	1844	14.962	1867	14.947	1890	15 032		
1822	12.976	1845	15.251	1868	15.477	1891	14.983		
1823	13 092	1846	14.904	1869	15.562	1892	14.592		

Mouvements des décès dans les Côtes-du-Nord de 1801 à 1911
25000
24000
23000
22000
21000
20000
19000
18000
17000
16000
15000
14000
13000
12000
11000
1801
5
10
15
20
25
30
35
40
45
50
55
60
65
70
75
80
85
90
95
1900
05
10

La mort, quand elle passe, frappe souvent de grands coups : aussi la courbe de la mortalité a des oscillations d'une plus forte amplitude que les courbes précédentes. Dans son ensemble, la mortalité a eu une tendance à augmenter de 1801 à 1855 : depuis cette époque, la tendance est inverse.

Toutefois, pour avoir une idée exacte du mouvement de la mortalité, il faut, comme pour les naissances et les mariages, tenir compte du chiffre de la population, le nombre des décès étant naturellement plus élevé quand la population est plus dense : une période de forte mortalité absolue peut avoir ainsi une faible mortalité relative.

Le rapport du nombre des décès à la population totale donne pour chaque période décennale la moyenne annuelle suivante :

Périodes	Décès
1801-1810.	27,0 °/₀₀ habitants.
1811-1820.	29,0
1821-1830.	27.0
1831-1840.	26,4
1841-1850.	23,7
1851-1860.	26,3
1861-1869.	24,2
1871-1880.	25,0
1881-1890.	23,4
1891-1900.	23,7
1901-1911.	21,1

Même en chiffres relatifs, la mortalité a subi dans les Côtes-du-Nord des variations de sens divers, depuis le

début du XIXe siècle ; mais encore, dans l'ensemble, elle a sensiblement diminué.

De 1801 à 1840, la proportion annuelle moyenne des décès pour 1.000 habitants n'est pas descendue au-dessous de 26,4 et elle a souvent passé par des valeurs notablement plus élevées.

Pendant les trois périodes suivantes, de 1840 à 1869, la proportion annuelle se maintient à un taux inférieur au précédent (1).

De 1871 à 1880, la proportion des décès atteint, année moyenne, 25,0 °/₀₀ à cause de l'influence de la mortalité exceptionnelle de 1871 : mais l'abaissement de la mortalité commence dès l'année suivante. Le taux annuel dès décès est assez bas jusque 1885 : il se relève très légèrement jusque 1895. Mais, depuis cette époque, à part l'année 1900, la diminution est très importante : de 1901 à 1911, il y a une diminution du taux de la mortalité de 2,6 °/₀₀ sur la période décennale précédente.

La première et la dernière période étudiées sont surtout intéressantes à comparer :

	Mortalité °/₀₀	Proportion annuelle la plus faible	Proportion annuelle la plus forte
1801-1810	27,0	24,5	31,0
1901-1911	21,1	19,5	21,9

De tout ce qu'on vient de lire, il semble donc résulter que les décès, comme les naissances, ont une tendance à diminuer sans cesse. Rappelons toutefois que cette

(1) L'année 1870 a été laissée en dehors de la septième période.

diminution ne peut être indéfinie, comme celle des naissances : on ne peut pas ne plus mourir, tandis qu'on peut très bien ne plus avoir d'enfants.

§ IV. — **Excédent des naissances sur les décès**

La différence annuelle entre les naissances et les décès peut être représentée d'une façon fort simple en superposant la courbe de la natalité et celle de la mortalité. L'écart plus ou moins grand entre ces deux courbes donne une idée exacte de l'accroissement ou de la diminution annuelle de la population.

On relève sur le graphique ci-joint quatre périodes très courtes pendant lesquelles les décès l'ont emporté sur les naissances : ce sont les années 1817 et 1818, 1835 et 1836, 1855, 1870 et 1871. Seule, la dernière année a un excédent très important qui monte au chiffre de 7.938. Mais, en général, jusqu'à l'année 1885, les excédents des naissances ont été assez importants. Parmi les années les plus favorisées, on trouve :

1803	avec un excédent	de	5.123	naissances
1821	—	—	6.198	—
1822	—	—	7.303	—
1823	—	—	7.412	—
1824	—	—	5.126	—
1825	—	—	5.576	—
1831	—	—	5.735	—
1846	—	—	5.465	—
1874	—	—	5.362	—
1875	—	—	5.551	—
1876	—	—	5.587	—

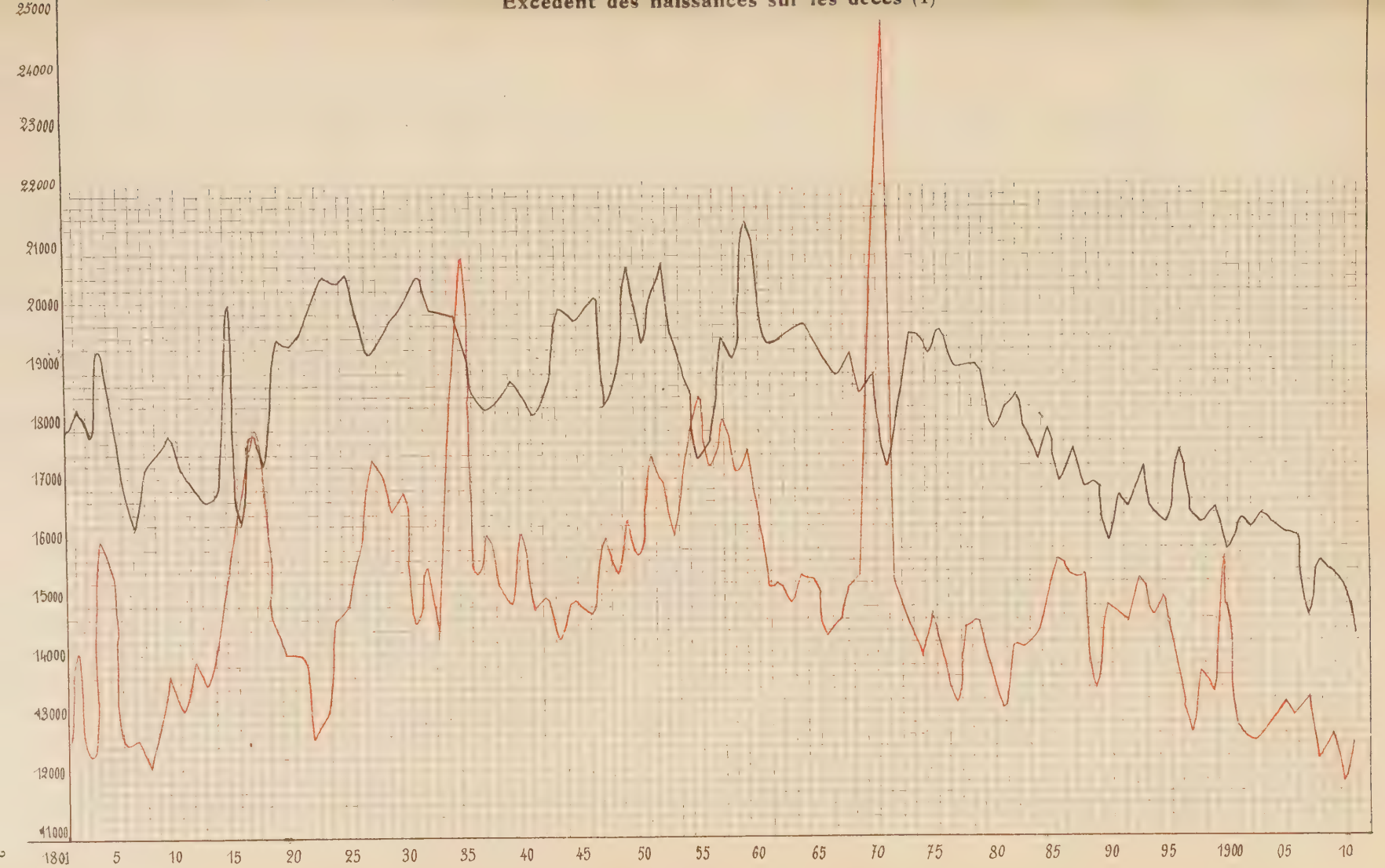

(1) La courbe des décès est teintée en rouge.

Depuis 1885, la courbe des naissances s'est fortement rapprochée de celle des décès. Deux années seulement ont un excédent dépassant 4.000. L'excédent de huit autres est compris entre 2.000 et 1.000 : celui de deux années est inférieur à 1.000.

L'addition de tous les excédents annuels de naissances (déduction faite des rares années ayant un excédent de décès) forme un total de 361.000.

Il est très important de rechercher, pour chaque période décennale, ce que donne la combinaison des bonnes et des mauvaises années, c'est-à-dire l'excédent annuel moyen :

Périodes	Moyenne annuelle
1801-1810.	3.843
1811-1820.	2.784
1821-1830.	4.386
1831-1840.	2.639
1841-1850.	4.041
1851-1860.	2.353
1861-1870.	3.789
1871-1880.	3.977
1881-1890.	2.849
1891-1900.	2.290
1901-1911.	2.886

Jusqu'à l'année 1880, trois périodes décennales seulement ont un excédent moyen inférieur à 3.000 : par contre, certaines autres ont des excédents presque doublés. Depuis cette époque, toutes les périodes décennales ont une moyenne inférieure à 3.000. La tendance se dessine donc vers un accroissement moindre de la population.

Ce processus apparaît d'une façon beaucoup plus frappante si l'on établit le rapport de l'excédent des naissances sur les décès à la population réelle du département.

Excédent annuel moyen de naissances par 1000 habitants

1801-1810	8,0	1861-1870	5,8
1811-1820	5,0	1871-1880	5,1
1821-1830	7,0	1881-1890	4,6
1831-1840	3,6	1891-1900	3,3
1841-1850	6,4	1901-1911	2,6
1851-1860	3,7		

D'un siècle à l'autre, l'accroissement de la population est de 5,4 °/₀₀ moins élevé.

La raison de tout cela, c'est que, comme nous l'avons constaté, les naissances et les décès ont diminué à la fois d'une façon absolue et d'une façon relative, mais ils n'ont pas diminué dans la même proportion : les naissances ont suivi un mouvement de décroissance plus rapide que les décès.

Cette différence s'accuse plus nettement si l'on compare, à un siècle de distance, les moyennes annuelles des naissances et des décès en chiffres absolus et en chiffres relatifs.

I° En chiffres absolus

Périodes	Moyenne annuelle des naissances.	Moyenne annuelle des décès.
1801-1810	17.660	13 733
1901-1911	15.158	12.861
Différences	2.502	872

2° En chiffres relatifs

Périodes	Moyenne annuelle des naissances pour 1000 hab.	Moyenne annuelle des décès pour 1000 hab.
1801-1810	35,0 °/₀₀	27,0 °/₀₀
1901-1911	24,9 —	21,1 —
Différences	10,1 °/₀₀	5,9 °/₀₀

Il y a malheureusement tout lieu de croire que l'accroissement de la population, déjà si faible, ira sans cesse en diminuant.

Le mouvement de décroissance de la natalité semble bien offrir tous les caractères de la permanence, et, en admettant même que le mouvement de diminution de la mortalité continue dans la même proportion qu'antérieurement, dans un temps qui n'est pas éloigné, les naissances seront tombées au même niveau que les décès.

On peut même fixer approximativement cette époque, en admettant comme constants les mouvements des naissances et des décès depuis trente ans.

Pendant la période 1881-1890, l'excédent moyen annuel des naissances était de 4,6 °/₀₀ ; pendant la période 1901-1911, cet excédent n'est plus que de 2,6 °/₀₀ : d'où diminution de 2 °/₀₀.

Si ce mouvement se continue dans les mêmes proportions, pendant la période 1931-1940, l'excédent moyen annuel des naissances ne sera plus que de 0,6 °/₀₀, puisqu'il aura diminué encore de 2 °/₀₀. Après 1940, il n'y aura plus d'excédent.

Et ce calcul est encore optimiste, car les décès, qui

ont fort diminué depuis le début de ce siècle, ne diminueront plus certainement dans la même proportion. Les naissances au contraire semblent suivre un mouvement de chute en quelque sorte uniformément accéléré. On peut donc prévoir que dans quelque vingt ans, le flot de la vie n'augmentera plus et la dépopulation commencera par insuffisance absolue et relative de natalité.

§ V. — Nuptialité, natalité, mortalité des Côtes-du-Nord comparées à celles des départements voisins et à celles de la France entière.

Nous venons d'étudier les Côtes-du-Nord comme si ce département constituait une contrée complètement indépendante et sans rapport avec les autres. Mais il nous faut jeter les regards au-dehors et comparer la situation de ce département avec celle des régions voisines et même du pays tout entier. Ce n'est qu'après avoir envisagé la question sous cet angle que nous pourrons tirer des conclusions véritablement définitives, tant il est vrai que la vie des régions, comme celle des individus, ne nous apparaît tout entière que si nous la situons socialement.

a) Nuptialité. — La comparaison au point de vue de la nuptialité nous donne les résultats suivants :

Rapport du nombre des nouveaux mariés au chiffre de la population, par périodes décennales, de 1801 à 1900, pour les Côtes-du-Nord, les départements limitrophes et la France entière (1).

DATES	Côtes-du-Nord	Finistère	Morbihan	Ille-et-Vilaine	France
1801-1810	16,2	18,2	15,6	12.4	15,8
1811-1820	16,0	16,0	14,2	14,0	15,6
1821-1830	15,0	17,2	14,4	15,2	15,0
1831-1840	15,0	16,2	14,2	14,8	16,0
1841-1850	14,6	16,8	15,4	15,4	16,0
1851-1860	14,0	16,4	14,0	14,4	15,8
1861-1870	14,6	16,4	15,2	15,4	15,8
1871-1880	15,6	17,8	16,0	16,7	16,0
1881-1890	14,1	15,9	14,0	14,9	14,7
1891-1900	14,7	15,2	14,1	15,2	15,0

Sauf pour la période du premier Empire et celle de la Restauration, il résulte de la comparaison avec l'ensemble du pays que le département des Côtes-du-Nord offre une moyenne de mariages faible.

Cette moyenne a été, en outre, pendant toute la durée du siècle, très inférieure à celle du Finistère. Par contre, elle a été, au début du siècle, supérieure à celle du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine.

Il n'en reste pas moins vrai que le département des Côtes-du-Nord est depuis longtemps un département à faible nuptialité, et cette nuptialité a décru dans son ensemble. Même constatation pour le Finistère. Elle a,

(1) Statistique annuelle du mouvement de la population 1901.

au contraire, peu varié dans le Morbihan et dans l'ensemble du pays, tandis qu'elle a augmenté dans l'Ille-et-Vilaine.

On obtient une mesure plus rationnelle, bien qu'encore imparfaite, de la fréquence des mariages en rapportant leur nombre non pas à la population totale, mais à la population mariable, comprenant les adultes des deux sexes non mariés : garçons, veufs et divorcés de 18 à 60 ans; filles, veuves et divorcées de 15 à 50 ans.

Voici le calcul de ce rapport pour deux périodes de 3 ans chacune, prises à 30 ans de distance 1860-1862 et 1890-1892.

	Période 1860-1862			Période 1890-1892		
	HOMMES	FEMMES	SEXES RÉUNIS	HOMMES	FEMMES	SEXES RÉUNIS
Côtes-du-Nord	62,8	49,2	55.2	60,0	49,1	54,0
Finistère	64,7	60,1	62,3	57,6	58,1	58,0
Morbihan	61,3	53,1	56,9	57,3	49,9	53,4
Ille-et-Vilaine.	62,1	55,1	58,4	58,9	50,6	54,4
France entière	69,2	67,7	68,2	63,5	63,6	63,5

Ces quatre départements, le Finistère même, ont donc une nuptialité bien inférieure à la moyenne générale de la France.

La proportion des mariages suivant l'âge de l'épouse a également son importance au point de vue de l'accroissement de population, car la fécondité des mariages doit évidemment diminuer quand l'âge moyen des époux

augmente. Bien plus, il semble prouvé que la fécondité des femmes, mesurée par les statistiques, atteint son maximum vers la vingtième année et qu'elle diminue ensuite notablement. Aussi n'est-il pas sans intérêt de connaître la proportion des nouveaux conjoints, à chaque groupe d'âge. Mais ces coefficients ne peuvent que très imparfaitement nous renseigner sur l'aptitude au mariage d'une population, sur la fréquence réelle des mariages. Il faut donc comparer le nombre des mariages conclus au nombre des habitants aptes à contracter mariage. Cette comparaison est faite dans le tableau suivant :

Proportion des nouveaux mariés pour 1000 mariables

Périodes 1860-1862 et 1890-1892

	1860-1862							1890-1892						
	Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et au-dessus	Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et au-dessus
HOMMES														
Côtes-du-Nord.	6,4	41,9	89,4	111,7	130,9	59,8	13,9	12,4	41,4	123,4	117,6	86,3	39,8	9,2
Finistère . . .	21,2	51,6	122,2	125,2	79,9	37,4	7,6	5,2	39,7	149,0	102,0	83,1	30,8	8,4
Morbihan . . .	33,6	37,9	98,3	107,0	112,5	45,5	10,1	4,7	33,0	141,4	130,6	78,3	31,1	6,2
Ille-et-Vilaine.	4,9	34,5	87,8	108,0	97,4	64,8	17,0	3,6	28,7	117,6	137,0	110,5	50,0	9,0
France entière.	13,1	58,1	119,4	119,5	93,2	48,2	13,1	8,0	46,9	156,7	110,6	67,9	32,2	7,8
FEMMES														
Côtes-du-Nord.	17,7	57,4	120,0	96,8	45,2	17,6	1,6	15,2	67,0	112,4	81,2	43,2	16,5	2,2
Finistère . . .	38,3	84,5	94,4	89,0	49,5	14,6	1,3	29,3	89,4	125,5	94,1	38,4	12,7	1,7
Morbihan . . .	26,8	59,7	95,0	91,0	61,9	18,6	2,0	18,7	69,5	126,3	80,5	36,1	12,1	1,2
Ille-et-Villaine.	14,8	66,0	96,7	82,5	70,5	29,4	2,6	13,6	67,3	115,0	89,4	49,2	17,0	1,6
France entière.	39,5	106,6	112,0	81,7	49,6	21,1	3,1	34,6	110,7	121,3	66,1	35,2	14,8	2,1

Les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan se trouvent parmi les départements où l'on observe les proportions les plus faibles d'épouses de moins de 20 ans et de 20 à 24. C'est ainsi que, pour les mariages de 20 à 24 ans, pendant la période 1860-1862, les Côtes-du-Nord se placent au dernier rang de tous les départements français. En 1890, il n'y a que les Basses-Pyrénées, la Corse et les Hautes-Pyrénées dont les valeurs soient plus faibles que celles de ces trois départements bretons.

Pour terminer cette étude comparative de la nuptialité, disons qu'on trouve peu ou point de divorces en Bretagne : c'est la région française qui en compte le moins. On en jugera par le tableau suivant :

Divorces

	1890-1892 Proportion annuelle moyenne des divorcés		1895-1897 Proportion annuelle moyenne des divorcés	
	pour 10.000 hab.	pour 1000 couples	pour 10.000 hab.	pour 1000 couples
Côtes-du-Nord .	0,32	0,10	0,45	0,15
Finistère	0,55	0,18	0,68	0,21
Morbihan	0,59	0,19	1,05	0,35
Ille-et-Vilaine. .	0,64	0,19	1,03	0,34
France entière .	2,95	0,74	3,67	0,92

La question de la nuptialité, en Bretagne, peut se résumer en deux mots : elle est faible et elle est tardive.

La natalité, semble-t-il, devrait s'en ressentir et être moins élevée qu'ailleurs. Il n'en est rien, bien que les naissances, hors mariage, soient ici rares, ainsi que nous l'avons établi (1) : pendant tout le cours du XIX^e^ siècle, les quatre départements considérés ont eu constamment une natalité supérieure à celle de l'ensemble de la France.

b) Natalité. — Venons maintenant aux naissances ; Le tableau qui suit donne la proportion annuelle moyenne des naissances vivantes, pour 1.000 habitants, au cours du dernier siècle.

(1) V. p. 27.

Proportion annuelle moyenne des naissances vivantes pour 1.000 habitants par périodes décennales de 1801 à 1900

	Côtes-du-Nord	Finistère	Morbihan	Ille-et-Vilaine	France entière
1801-1810	35,0	37,0	36,0	33,0	32,0
1811-1820	34,0	37,0	35,0	31,0	31,0
1821-1830	34,0	38,0	34,0	31,0	31,0
1831-1840	30,0	35,6	32,0	30,0	29,0
1841-1850	30,3	33,2	30,7	29,2	27,4
1851-1860	30,	33,0	29,4	27,6	25,5
1861-1870	30,2	33,9	30,3	27,4	25,8
1871-1880	30,1	35,0	30,8	28,1	25,4
1881-1890	28,0	33,5	29,8	27,4	23,9
(1) 1891-1900	27,2	31,7	27,9	24,0	22,1

(1) L'Angleterre et le Pays de Galles comptent comme moyenne pendant la période 1891-1900 : 29,0 ; l'Ecosse 30,6 ; l'Irlande : 23,0.

Mais, en appréciant ainsi la fréquence des naissances par le rapport de leur nombre au chiffre de la population, on fait intervenir les enfants et les vieillards, impropres à la reproduction, ainsi que les femmes non mariées qui sont rarement mères dans nos départements bretons. Voici d'ailleurs quelques chiffres à l'appui de cette dernière affirmation :

Proportion annuelle moyenne des naissances d'enfants naturels vivants, pour 1.000 habitants, pendant les périodes 1860-1862 et 1890-1892, déjà prises pour la comparaison.

	1860-1862	1890-1892
Côtes-du-Nord	1,2	1,0
Finistère.	1,2	0,7
Morbihan.	1,0	1.2
Ille-et-Vilaine	0,9	1,2
France entière	2,0	1,9

Il est donc préférable de rapporter les naissances au nombre des femmes mariées de 15 à 50 ans. Or, d'après le tableau suivant, la région bretonne est, dans l'ensemble, celle où la fécondité des femmes mariées est la plus forte de tout le territoire français :

Rapport du nombre des naissances vivantes au nombre des femmes mariées de 15 à 50 ans

	Proportion pour 1.000	
	1860-1862	1890-1892 (1)
Côtes-du-Nord	264,1	240,3
Finistère	265,2	292,2
Morbihan	249,8	256,1
Ille-et-Vilaine	225,2	207,2
France entière	173,7	146,4

(1) Pour cette période 1890-1892, le classement par ordre de décroissance est le suivant : 1° Finistère ; 2° Corse ; 3° Morbihan ; 4° Côtes-du-Nord ; 5° Lozère ; 6° Pas-de-Calais ; 7° Hautes-Alpes ; Ille-et-Vilaine.

La situation quelque peu défavorable des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine par rapport aux deux autres départements tient dans une faible mesure à ce fait qu'ils ont une proportion plus considérable de mort-nés. La proportion des mort-nés légitimes et illégitimes pour 1.000 naissances vivantes est la suivante, pendant les mêmes périodes :

	1860-1862 Mort-nés		1890-1892 Mort-nés	
	légitimes	illégitimes	légitimes	illégitimes
Côtes-du-Nord . .	46,4	78,8	49,2	69,8
Finistère	46,3	71,6	42,6	86,5
Morbihan	47,7	60,1	44,4	53,7
Ille-et-Vilaine . .	58,6	79,6	50,4	84,7
France entière . .	40,7	76,1	43,6	76,2

Malgré cette cause d'infériorité, la natalité des Côtes-du-Nord, comme celle des départements voisins, est bien supérieure à la moyenne générale de la France toutefois l'augmentation de population qui devrait en résulter peut se trouver amoindrie ou accrue suivant que la mortalité y est faible ou élevée.

c) **Mortalité**. — Poursuivons nos comparaisons en nous plaçant, enfin, au point de vue de la mortalité ·

Proportion annuelle moyenne des décès pour 1.000 habitants par périodes décennales de 1801 à 1900

	Côtes-du-Nord	Finistère	Morbihan	Ille-et-Vilaine	France entière
1801-1810	27,0	37,0	33,0	32,0	28,0
1811-1820	29,0	32,0	31,0	27,0	26,0
1821-1830	27,0	31,0	29,0	29,0	24,0
1831-1840	26,4	30,0	28,1	28,0	24,7
1841-1850	23,7	26,8	24,1	23,8	23,3
1851-1860	26,3	28,5	27,0	24,9	23,7
1861-1870	24,2	27,0	23,8	23,9	22,5
1871-1880	25,0	27,7	25,0	25,3	23,6
1881-1890	23,4	28,3	22,6	23,7	22,1
1891-1900	23,5	23,3	20,7	22,8	21,5

La situation de la Bretagne, comme ce tableau l'indique, n'est pas fort brillante. D'une façon générale, la mortalité y est très élevée : elle le fut surtout pour le Finistère au début du siècle dernier et, à la fin, il ne se trouve que le Morbihan pour avoir une mortalité inférieure à la moyenne générale du pays.

Mais, en envisageant cette question au point de vue de l'accroissement possible de la population, il est intéressant d'étudier la mortalité d'après l'âge des individus. Une proportion forte ou faible de décès d'adultes aptes à procréer aura une plus grande répercussion sur les mouvements de la population qu'une forte ou faible mortalité d'enfants (1) ou de vieillards.

Pour cette comparaison, nous nous servirons du tableau suivant, dans lequel sont encore considérées les deux périodes 1860-1862 et 1890-1892 qui ont servi à l'étude détaillée de la natalité et de la nuptialité :

(1) Nous parlons de « répercussion *immédiate* » ; car, en ce qui concerne les enfants, ce sont de *futurs* procréateurs très précieux.

Mortalité par âge (sexes réunis).

Proportion annuelle moyenne des décès pour 1.000 habitants appartenant à chaque groupe d'âge.

Période 1860-1862

	0 à 1 an	1 à 4 ans	5 à 9 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 à 89 ans	90 ans et au-dessus	Ensemble
Côtes-du-Nord . .	240,0	37,4	10,7	6,5	10,9	11,1	13,1	20,9	49,3	114,5	248,6	137,4	24,7
Finistère	195,0	45,8	12,0	7,0	11,9	12,4	15,6	26,9	54,4	105,8	154,3	223,0	25,5
Morbihan.	207,8	35,5	10,0	5,0	8,6	9,5	14,3	23,2	51,7	132,3	287,0	287,0	22,8
Ille-et-Vilaine . . .	208,8	44,5	14,9	7,3	8,4	8,5	11,3	25,8	46,7	91,7	206,2	101,2	24,7
France	206,7	35,8	8,5	6,1	9,0	8,8	11,1	18,6	39,8	94,3	205,4	289,2	22,1

Période 1890-1892

Côtes-du-Nord . .	204,0	24,2	6,5	5,5	10,1	11,8	14,9	24,1	54,3	138,5	301,4	389,5	24,5
Finistère	196,1	39,8	8,8	6,1	11,5	15,3	19,0	27,7	58,4	127,7	204,4	196,1	26,2
Morbihan.	185,1	25,9	6,5	4,4	8,6	12,5	15,7	24,2	51,6	117,8	176,1	154,7	22,8
Ille-et-Vilaine . . .	236,4	22,9	5,5	4,3	8,4	12,0	15,7	24,0	55,4	115,8	211,2	307,7	23,4
France	219,3	27,2	5,7	4,9	7,9	9,4	12,5	20,3	45,2	104,1	211,1	301,4	23,0

Mortalité de 0 à 1 an. — Pour la première de ces périodes, la proportion annuelle moyenne de décès pour 1000 habitants a été de 206,7 pour la France. Les Côtes-du-Nord ont la proportion énorme de 240 tandis que le Finistère n'a que 195, le Morbihan 207,8 et l'Ille-et-Vilaine 208,8. Mais, dans la seconde période, la situation s'est beaucoup améliorée : la moyenne n'est plus que de 204 pour les Côtes-du-Nord, tandis qu'elle a augmenté considérablement pour l'Ille-et-Vilaine et l'ensemble du pays.

Mortalité de 1 à 4 ans. — Pendant la première période, la mortalité des Côtes-du-Nord, du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine est supérieure à la moyenne générale du pays, tandis que, dans la seconde, elle lui est inférieure. sauf pour le Finistère.

Mortalité de 5 à 9 ans. — Elle est supérieure encore pour la première et la seconde période, sauf dans l'Ille-et-Vilaine.

Mortalité de 10 à 19 ans. — Peu de différence.

Mortalité de 20 à 29 ans et de 30 à 39. — Pour ces deux groupes d'âge, la mortalité est de beaucoup supérieure à la moyenne générale dans le Finistère et les Côtes-du-Nord, pendant la première période : le Finistère tient même le record de toute la France; les Côtes-du-Nord viennent au 4e rang. De 30 à 39 ans, dans la seconde période, ce sont ces quatre départements bretons qui ont la plus forte proportion de toute la France.

Mortalité au-dessus de 40 ans. — La mortalité est

presque toujours supérieure à la moyenne générale du pays, dans ces quatre départements.

Prises en particulier, toutes ces statistiques nous révèlent pour la Bretagne une situation toute spéciale : les naissances sont bien plus nombreuses que dans l'ensemble du pays, malgré une certaine pénurie de mariages ; les décès ont également un taux moyen plus élevé.

Pour ce qui est du point de vue particulier qui nous occupe, si hypothétiquement, le département des Côtes-du-Nord était resté isolé du reste du monde, sa population qui, en 1801, était de 504.303, se serait accrue de tous les excédents dont le chiffre s'élève à 361.000, soit un total de 865.303. De 73,2 habitants par kilomètre carré, au début du XIX^e^ siècle, la densité de la population serait devenue 125,7 en 1911.

CHAPITRE III

Mouvements de la population dûs à l'émigration ou à l'immigration.

Les changements de densité de la population ne résultent pas seulement du mouvement combiné des naissances et des décès : la population peut augmenter ou diminuer par suite de causes en quelque sorte artificielles, qui sont l'émigration ou l'immigration.

Pour avoir une idée aussi exacte que possible des mouvements de la population dûs à ces deux causes nouvelles, nous allons comparer, d'une part l'accroissement constaté de la population du département d'après les résultats des recensements ; d'autre part l'accroissement calculé à l'aide des relevés de l'état-civil, en effectuant la balance des naissances et des décès enregistrés entre deux dénombrements successifs.

La différence entre ces deux nombres représente l'excès de l'émigration ou de l'immigration pour la période considérée, si l'on suppose exacts les dénombrements et les statistiques du mouvement de la population. Les résultats ainsi obtenus ne nous donneront pas d'ailleurs la valeur absolue de l'émigration ou de l'immigration, mais seulement la différence de ces deux nombres.

Variations de la population d'après les dénombrements et les mouvements accusés par l'état-civil. Excédents d'émigration ou d'immigration entre deux dénombrements successifs.

Périodes	Dénombrements	Augmentation ou diminution (1)	Excédents des naissances	Excédents d'émigration ou d'immigration (2)
1801 à 1806	504.303 516.428	12.126	24.140	12.014
1806 à 1821	516.428 552.424	35.996	49.400	13.404
1821 à 1827	552.424 581.684	29.260	30.706	1.446
1827 à 1831	581.684 598.872	17.188	12.899	**5.711**
1831 à 1836	598.872 605.563	6.691	13.774	7.083
1836 à 1841	605.563 607.572	2.009	15.391	13.382
1841 à 1846	607.572 628.526	20.954	23.850	2.896
1846 à 1851	628.526 632.613	4.087	17.364	13.277
1851 à 1856	632.613 621.572	**11.040**	10.297	21.337
1856 à 1861	621.572 628.676	7.103	13.518	6.415
1861 à 1866	628.676 641.210	12.534	20.741	8.207
1866 à 1872	641.210 622.295	**18.915**	3.602	22.517
1872 à 1876	622.295 630.957	8.662	21.508	12.846
1876 à 1881	630.957 627.585	**3.372**	22.687	26.059
1881 à 1886	627.585 628.256	671	13.303	12.632
1886 à 1891	628.256 618.252	**9.604**	9.981	19.585
1891 à 1896	618.252 616.074	**2.578**	9.041	11.619
1896 à 1901	616.074 609.349	**6.725**	13.961	20.686
1901 à 1906	609.349 611.506	2.157	16.907	14.750
1906 à 1911	611.506 605.523	**5.983**	13.265	19.248

(1) (2) Les diminutions de population et les excédents d'immigration sont en **caractères gras.**

Le mouvement d'émigration remonte, comme on le voit, au premier empire. Toutefois, très faible au début de la Restauration il fait même place à une immigration d'une certaine importance pendant les dernières années. Mais depuis lors, variable en intensité suivant les époques, ce mouvement est continu, et son importance est telle que l'excédent des naissances sur les décès ne parvient plus, depuis longtemps, à combler les vides ainsi produits.

La population des Côtes-du-Nord diminue donc dans son ensemble par suite d'une émigration trop forte. Cette émigration s'étend d'ailleurs à presque tout le département, ainsi qu'en fait foi le tableau ci-dessous :

Mouvements de la population par arrondissements

	1801	1836	1861	1891	1911
St-Brieuc. . .	145.979	174.178	181.300	176.643	171.937
Dinan	96.157	111.995	116.947	121.232	117.984
Guingamp . .	89.610	117.059	124.868	127.933	128.443
Lannion . . .	85.413	107.229	115.868	103.655	100.976
Loudéac . . .	87.144	95.102	89.882	88.989	86.183

Seul, l'arrondissement de Guingamp a une population à peu près stationnaire.

Elle diminue dans tous les autres, et notamment dans l'arrondissement de Loudéac depuis 1836.

Toutefois les recensements nous montrent que les villes échappent à la baisse générale. Seule, Loudéac fait exception :

Mouvements de la population urbaine dans les Côtes-du-Nord depuis 1789

	1789	1811	1836	1851	1876	1901	1911
Saint-Brieuc. .	6.500	9.000	11.382	14.053	16.355	22.198	23.945
Dinan.	7.332	6.820	7.356	8.437	8.180	10.534	11.410
Guingamp. . .	3.484	4.973	6.466	7.156	7.895	9.252	9.385
Lannion. . . .	388	3.364	5.461	6.272	6.294	6.010	6.174
Loudéac. . . .	4.000	5.777	6.865	6.367	5.901	5.782	5.745

Cette attirance des petites villes du département est peu importante en comparaison de celle des grandes villes extérieures. Les grandes villes en effet attirent toujours les ruraux et c'est vers elles que se portent les flots de l'émigration des Côtes-du-Nord. Les principaux centres d'attraction sont Paris, Versailles, Saint-Denis, Cherbourg, Saint-Lô, Angers. En 1896, le département de la Seine comptait 25.873 originaires des Côtes-du-Nord : le Havre avait un chiffre global d'environ 10.000 bretons.

Enfin la comparaison de ce département avec ses trois voisins nous montre que l'émigration des Côtes-du-Nord est de beaucoup la plus forte de toute cette région.

Tableau comparatif des excédents d'émigration au milieu et à la fin du XIX^e siècle dans les Côtes-du-Nord et les trois départements voisins. (1)

	Excédents d'émigration		Variation annuelle moyenne	
	1836-1861	**1876-1901**	**1836-1861**	**1876-1901**
Côtes-du-Nord.	57.307	90.581	3,8 °/oo	5,7 °/oo
Finistère. . . .	456	17.444	0,1 °/oo	1,0 °/oo
Morbihan . . .	13.501	43.006	1,2 °/oo	3,4 °/oo
Ille-et-Vilaine .	17.933	30.658	1,3 °/oo	2,0 °/oo

(1) Pendant la période 1876-1901, les Côtes-du-Nord occupent le cinquième rang parmi les départements français pour l'émigration : seuls, la Lozère, les Landes, l'Aveyron et l'Ariège ont une plus forte émigration.

DEUXIÈME PARTIE

Etude critique des Faits

Les Causes et les Remèdes

L'étude de quelques statistiques démographiques nous a fait découvrir, en dehors des fluctuations accidentelles dues à des causes passagères et secondaires, trois tendances prédominantes : 1° une décroissance continue de la natalité ; 2° une diminution importante de la mortalité, — mouvements qui sont toutefois moins accentués que dans l'ensemble du pays — enfin, 3° une excessive et permanente émigration.

Mais il ne servirait de rien d'avoir uniquement tracé des courbes, recherché des moyennes, si nous n'indiquions pas quels sont les facteurs qui déterminent ou entraînent leurs multiples et diverses oscillations

Dès l'abord, et naturellement, une question se pose. Ces différents mouvements sont-ils indépendants les uns des autres, ou bien au contraire existe-t-il entre eux des liens d'interdépendance ?

Nous allons nous en rendre compte en reprenant, aux deux points de vue spéciaux de leurs *causes* et de leurs *remèdes*, l'étude plus détaillée de chacune des trois grandes tendances que nous avons signalées. Toutefois, dès maintenant, nous pouvons affirmer que, dans le

domaine démographique, existent des mouvements complexes, qui se développent, tantôt absolument indépendants les uns des autres, tantôt au contraire très profondément enchevêtrés.

C'est ainsi que la natalité, comme nous l'avons dit, est fonction de la nuptialité et il suffit, pour s'en convaincre de se reporter aux courbes des naissances et des mariages. En règle générale, les années de faible ou de forte nuptialité sont suivies d'autres années où le taux des naissances varie dans des proportions quasi identiques. Toutefois, ce parallélisme n'est pas absolu, car il y a toujours un certain nombre de naissances hors mariage et il faut encore tenir compte d'un fait très important sur lequel nous aurons à nous étendre : la stérilité volontaire dans le mariage.

Pareil rapprochement pourrait être fait entre la courbe de la natalité et celle de la mortalité. Ces deux courbes tendraient à varier en raison inverse l'une de l'autre : les années de forte natalité ont souvent une faible mortalité, et celles de forte mortalité sont généralement suivies d'années à forte natalité. Enfin, il n'est pas jusqu'aux mouvements d'émigration dont l'intensité ne semble varier sous les influences communes aux autres phénomènes démographiques.

Contentons-nous, pour le moment, de noter ce point très important : existence de causes communes, ce qui implique d'avance une certaine communauté de remèdes, puisque les remèdes ne visent à rien moins qu'à faire disparaître les causes.

CHAPITRE I^er^

La diminution de la natalité

SECTION I

Causes de cette diminution

Le mariage est relativement moins pratiqué par la population des Côtes-du-Nord au début du xx^e^ siècle qu'au début du xix^e^. Ce n'est pas toutefois qu'il y ait une véritable tendance générale dans le sens de la diminution, car ce sont des événements purement accidentels qui ont provoqué les fortes moyennes de mariages d'il y a cent ans. Parmi ces causes, il faut signaler la crainte de la conscription. C'est cette crainte qui, à certains moments, mais surtout en 1813, a fait doubler le nombre des mariages. Les célibataires seuls étaient alors appelés sous les drapeaux : l'on comprend aisément que beaucoup d'hommes, fatigués des interminables guerres, se soient réfugiés dans le mariage.

Après les désastres de 1814-1815 et la famine de 1817, il se produisit une réaction très puissante et assez longue dans la vie physiologique de la population, comme d'ailleurs dans sa vie politique et économique, et la forte nuptialité relative de la Restauration et même de la Monarchie de Juillet, a sans doute là sa raison.

Depuis cette époque, les moyennes de mariages ont peu varié. Quelques périodes de disettes, comme celles de 1837, 1847, 1853, 1854, peu favorables à la création de nouveaux foyers, ou bien des guerres comme celle de 1870, en ont abaissé le taux qui se relevait d'ailleurs rapidement ensuite. En général, la moyenne annuelle relative des mariages s'est maintenue sensiblement la même pendant 80 ans et il y a même eu augmentation en chiffres absolus. Si donc la source presque unique des naissances est aussi importante que jadis, on est bien obligé d'admettre que la diminution de la natalité résulte d'une moindre fécondité des mariages.

Nous avons constaté, en comparant les mouvements démographiques des Côtes-du-Nord avec ceux du pays dans son ensemble, que, depuis longtemps, la nuptialité de ce département se trouve sensiblement inférieure à la moyenne générale. En outre, les mariages y sont plus tardifs, et leur fécondité s'en trouve naturellement affectée. Ces causes, jointes à celle de la stérilité croissante, agissent comme des facteurs importants de la diminution de la natalité. Aussi devons-nous rechercher, en premier lieu, les causes de cette paucinuptialité, et de cette tardivité, avant d'aborder celle de la stérilité des mariages.

§ I. — **Rareté et tardivité des mariages.**

L'émigration excessive qui sévit dans ce département est une des principales raisons de la rareté des mariages :

elle est par suite un facteur très important de la diminution du nombre des naissances.

« L'émigration enlève surtout à un pays les adultes qui y fonderaient une famille. Mais, quand elle lui raviirait uniquement des ménages déjà constitués, le résultat ne serait guère différent. L'enfant qui naît et l'adulte qui part ne représentent pas des valeurs égales. Quand l'adulte s'en va, il emporte l'espérance des autres vies qui bientôt s'éveilleront par lui. Il diminue d'autant cette catégorie qui pourvoit, en chaque groupe humain, à la continuité de l'espèce. Que ces départs soient nombreux et les proportions du composé social en seront modifiées ; elles deviendront même anormales si ce groupe humain perd plus de vies immédiatement fécondes qu'il n'acquiert de vies riches seulement en promesses lointaines. L'émigration opère alors, pour le milieu social qu'elle ravage, comme le ferait un auxiliaire de la mort, son résultat est analogue à celui d'une épidémie qui épargnerait les enfants et les vieillards, — ou encore à celui d'une guerre prolongée qui priverait un pays de ses membres les plus vigoureux (1) ».

Une seconde raison du petit nombre de mariages constaté dans les Côtes-du-Nord est d'ordre économique.

La pauvreté, qui est l'apanage d'une bonne partie de la population, est certainement un obstacle à la conclusion des mariages. Il faut de plus considérer que la population est presque exclusivement agricole. Les cul-

(1) *Démocratie chrétienne, 1905-06*, p. 667 et 668.

tivateurs répugnent souvent à faire apprendre un métier à leurs enfants : ils préfèrent, et cela se comprend, les garder auprès d'eux pour collaborer aux travaux des champs. Quand vient l'âge du mariage, des difficultés souvent insurmontables s'opposent à l'établissement de ces enfants. Supposons le mariage d'un cultivateur avec une jeune fille de même condition. Avant de conclure cette union, il faut trouver une ferme où les nouveaux époux s'établiront. Or, pour louer, il faut avoir un matériel qui puisse garantir le paiement des loyers du propriétaire. D'où grande difficulté si les parents ont une nombreuse famille et, ce qui est le cas le plus ordinaire, s'ils sont peu fortunés. Aussi, souvent, n'y a-t-il qu'un seul des enfants qui se marie ; il continue de faire valoir, avec ses frères et sœurs, la propriété ou la ferme qu'exploitaient ses parents : « La ruche n'a pas donné d'essaim nouveau ».

Par ailleurs, la fierté des propriétaires les condamne souvent au célibat. Ceux-ci forment en quelque sorte une classe supérieure à celle des ouvriers et fermiers. Les propriétaires ne se marient guère qu'entre eux, et il est rare de voir une de leurs filles épouser un fils de fermier. Ne voulant pas déchoir, ces demoiselles préfèrent rester vieilles filles.

Dans la population ouvrière, les difficultés dont nous venons de parler n'existent pas. Malheureusement, l'industrie du département est peu développée, et la loi de l'offre et de la demande transporte chaque année, loin du pays, une grande partie de la population mariable.

Quant à la navigation et la pêche, leurs dangers, l'éloignement du pays, tout contribue à faire disparaître les jeunes gens. C'est ce qui explique le nombre parfois considérable de filles à marier qu'on trouve dans certains cantons maritimes Les chiffres suivants n'étonneront donc personne : d'après le dénombrement de 1896, sur 100 habitants, la France compte une moyenne de célibataires majeurs féminins de 26,1 ; dans les Côtes-du-Nord, cette proportion atteint 31.0. Seuls, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, qui d'ailleurs sont soumis aux mêmes influences, ont une moyenne supérieure.

Les célibataires ne sont pas toujours des célibataires forcés. Il arrive, comme un peu partout d'ailleurs, que ceux qui pourraient convoler en justes noces ne le font pas, et cela pour plusieurs raisons. Il existe dans ce pays une prévention extraordinaire contre les mariages soi-disant prématurés. Le bon âge pour se marier, dit-on, est de 25 à 30 ans pour les filles et de 30 à 35 pour les garçons. C'est tout juste si on ne traite pas d'*innocents* ceux qui devancent cet âge. Les parents, pour leur part, contribuent fort à créer cet état d'esprit. Les paroles de Charles Ferry, prononcées au Parlement lors de la discussion de la loi du 20 juin 1896, s'appliquent admirablement aux pères et mères de famille des Côtes-du-Nord :

« Je me méfie peut-être un peu des conseils qu'on est convenu d'appeler conseils de la raison. Je crains bien que la plupart des pères de famille, lorsqu'ils ont à marier un fils de 25 ans, ne soient au déclin de la vie,

déjà fatigués de la longueur de la route. Je crains bien qu'ils ne veuillent faire profiter leurs enfants, trop tôt, de la cruelle expérience qu'ils ont acquise. Je crains bien que, sachant de quel poids pèse dans la vie cette terrible question qui s'appelle la question d'argent, sachant ce qu'elle peut receler de blessures secrètes, de douleurs muettes, d'angoisses inavouées, ils ne veuillent faire éviter à leurs fils ces douleurs qui, quelquefois sont un véritable calvaire ».

Toutefois, ne craignons pas de le reconnaître, ces préventions des parents ne sont que trop souvent justifiées dans la réalité, surtout dans un pays où la terre est bien dure, souvent bien maigre, et se loue très cher. Cette méfiance du mariage est facilement partagée par les enfants. Jeunes gens et jeunes filles y voient la fin des plaisirs de la jeunesse et le début des soucis.

C'est que les occasions où les célibataires, jeunes gens et jeunes filles, se trouvent réunis pour se divertir, ne manquent pas. Voici ce que dit, à ce sujet, Habasque, dans ses Notions historiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord :

« Les jeunes filles jouissent en général d'une assez grande liberté. Elles courent, la nuit et le jour, avec les jeunes gens sans qu'il en résulte aucun désordre apparent. Les fileries de lin, la fenaison, les travaux de la moisson les voient souvent réunis. Ils se rencontrent aussi aux fileries, aux aires neuves, aux veillées. Les fileries se tiennent ordinairement l'hiver dans les étables, afin d'avoir plus chaud et de ne pas brûler de

bois. Là, un certain nombre de femmes se rassemblent pour travailler jusqu'à onze heures et demie et minuit. Les jeunes gens s'y rendent en chantant et en poussant de temps à autre de grands cris que l'on appelle « houppées » dans la partie française du département. Aux aires neuves, on chante, on danse, on boit... »

De nos jours, les fileries tendent de plus en plus à disparaître, pour la raison que les jeunes filles ne veulent plus filer et abandonnent ce soin aux vieilles grand'mères. Mais cette occasion est remplacée par d'autres, notamment par la lessive. Il n'est pas rare d'y rencontrer une quinzaine de jeunes gens, venus parfois de fort loin.

Mêmes occasions de rencontre aux assemblées ou pardons : « Les assemblées, dit encore Habasque, avaient autrefois un but religieux, mais ce ne sont plus aujourd'hui que des réunions où la jeunesse des deux sexes ne manque jamais de se rendre pour s'y amuser, s'y divertir. On y visite les boutiques de quincaillerie et de mouchoirs. Les jeunes gens y font de petits cadeaux à leurs amies, on y casse des noix et surtout on y danse, plaisir auquel le paysan se livre avec transport... Les foires se passent de même : toutes les affaires se terminent au cabaret. Cependant jeunes gens et jeunes filles flânent en se témoignant publiquement leur amour, en se regardant tendrement dans les yeux, en fouillant dans les poches les uns des autres. »

Après avoir fait ainsi connaissance, les jeunes filles « invitent » les jeunes gens à « aller les voir ». Ceux-ci n'y manquent pas.

C'est toujours le dimanche soir que l'on va « voir les filles. » La longueur de la route n'effraie point. En général, on ne va pas seul, on se fait accompagner d'une sorte de chaperon masculin. Mais il n'est pas rare qu'à l'arrivée, le galant se trouve en présence d'une nombreuse compagnie, formée d'autres galants. Dans ces réunions, on agite bien des questions, mais on parle surtout de travaux agricoles, tout en taquinant les jeunes filles et en vidant force pichets.

Voilà les plaisirs de la jeunesse, voilà ce qu'elle craint de voir disparaître avec le mariage : car on sait que la médisance et la calomnie couvrent d'opprobre la moindre incartade pouvant porter l'ombre d'une atteinte au devoir de fidélité conjugale.

Qu'on ne nous reproche point d'insister sur ces détails, car ils ont leur importance. Tous les moralistes sont d'accord pour reconnaître aux jeunes gens portés vers les plaisirs et les divertissements, un penchant très faible pour le mariage. Rien donc d'étonnant si les mariages, surtout les mariages dits prématurés, sont vus avec une certaine défaveur au pays des pardons et des assemblées, au pays de la danse, au pays des joyeuses beuveries.

Cependant, après avoir bien « fait jeunesse », après s'être bien amusé, après avoir butiné sur toutes les fleurs (que ceci ne soit pas pris en mauvaise part ; les relations coupables sont rares), on s'aperçoit que la trentaine est sonnée, il faut « faire une fin ». C'est alors que les hésitations commencent : quelle compagne

choisir ? Dans l'esprit du jeune homme, il se fait une sélection, et il ne va plus voir que deux ou trois jeunes filles Enfin, après un grand nombre d'allées et de venues de l'une à l'autre, petit manège qui dure souvent de longs mois, le choix se trouve définitivement fixé et l'on procède à la demande officielle. Pour ce, un des parents du jeune homme, souvent son père, ou bien un ami, se rend avec lui auprès de la future, après s'être préalablement muni de quelques bouteilles de vin. Le personnage qui accompagne le futur (on l'appelait autrefois le « discoureur ») demande officiellement aux parents la main de la jeune fille et, sur la réponse affirmative de ceux-ci, les bouteilles sont débouchées et le vin scelle les promesses.

Entre la formalité de la « beuverie de vin » et les fiançailles, les futurs beaux-parents se rendent visite afin de régler l'établissement du futur ménage, puis l'on s'occupe des préparatifs du mariage. Ce n'est pas une petite affaire, car les invités seront nombreux. Il ne faut rien moins, pour une noce de cultivateurs qui se respectent, qu'une forte génisse pour faire les frais du festin. La noce dure d'ordinaire deux jours et les reliefs sont donnés aux pauvres. Quelques jours plus tard, un repas plus intime réunit le pasteur et quelques amis de la famille. Entre temps, d'ordinaire le lendemain de la noce, le nouvel époux emmène sa jeune femme qui pleure, — cela est de mise, — en quittant sa famille et la cohabitation commence ; le nouveau foyer est fondé.

Il est clair que toutes ces formalités et ces dépenses,

souvent hors de proportion avec la fortune des jeunes époux, contribuent, dans une certaine mesure, sinon à raréfier, du moins à retarder les mariages.

A ces formalités et à ces dépenses, le Code civil, du moins jusqu'en 1896, venait en ajouter d'autres, de nature à entraver considérablement leur célébration. L'obligation d'une résidence prolongée dans une même commune, la nécessité d'obtenir le consentement et l'avis des parents, les formalités de publications multiples, contribuaient fort à retarder les mariages et par suite à les rendre moins féconds. Aussi, dans l'exposé des motifs de la proposition de loi qui est devenue la loi du 20 juin 1896, M. Félix Le Roy, député du Nord, déclare-t-il avec raison : « Dans bien des cas qui n'ont rien d'anormal, le nombre de démarches et d'actes que ce contrat nécessite, sans parler des frais, est tel qu'il finit par lasser la patience des futurs époux... Le mariage, on l'a dit très justement, est un luxe pour les classes pauvres, luxe de temps, luxe d'argent qui n'est pas à la portée de tous. Et cependant est-il un droit plus naturel et plus sacré que celui de se marier ? »

Ce résultat, dont parle M. Félix Le Roy, devait principalement se produire dans un pays où les fortunes sont médiocres et les pauvres nombreux. Ces raisons n'existent plus depuis l'application de la loi de 1896, complétée par celle du 21 juin 1907 : le léger relèvement de la nuptialité, constaté dans ces dernières années, trouve sans doute là son explication. Reconnaissons dès maintenant que ce n'est pas assez d'avoir supprimé

certains obstacles : la loi pourrait intervenir à nouveau pour pousser les gens au mariage, faire la chasse aux célibataires en les frappant d'impositions plus lourdes, augmenter les droits sur l'héritage des collatéraux et dégrever les familles nombreuses : ce sont là des réformes qui s'imposent et qui produiraient sans doute de bons résultats dans une région où le mariage est peu pratiqué.

Mais il ne servirait de rien de faciliter, d'encourager et de pousser les gens au mariage, si le mariage n'était destiné qu'à consacrer l'égoïsme à deux, ce qui tend à devenir la règle. Aussi, c'est cette question de la stérilité croissante des mariages qui doit surtout retenir notre attention.

§ II. — Stérilité des mariages

a) A QUELLES CAUSES L'ATTRIBUER ?

Ce phénomène n'est pas particulier à la région qui nous occupe, aussi une foule d'opinions ont-elles été émises au sujet de ses causes. Nous allons simplement mentionner ici les principales, et tâcher d'éliminer celles qui n'auraient pas leur application en Bretagne.

Beaucoup d'auteurs voient dans le poids de plus en plus lourd des impôts un facteur important de la diminution de la natalité. A ceux-là on peut répondre que, dès le second Empire, alors que les impôts étaient loin

d'être aussi lourds que maintenant, la réduction de la natalité était déjà fort sensible.

D'après toute une Ecole d'économistes, la diminution de la natalité serait le résultat des lois qui tendent à désorganiser la famille, lois sur le divorce et lois sur le partage forcé des biens paternels entre tous les enfants. Le grand coupable serait donc le Code civil. En ce qui concerne le divorce, supprimé au début de la Restauration et réintroduit en 1884, il ne peut encore être sérieusement incriminé en Bretagne : dans les Côtes-du-Nord, Dieu merci ! il est fort peu pratiqué, bien qu'il augmente d'année en année (1).

Quant au partage égal et forcé, voici ce qu'en dit le grand économiste Le Play (2) : « L'observation apprend que le nombre des enfants ne dépasse guère celui des parents, que parfois même il lui est inférieur et que la population est décidément décroissante chez les populations où, la prévoyance étant développée à un haut degré, la loi autorise les enfants à se partager en nature et par portions égales la succession paternelle. Le père de famille n'ayant plus, en effet, le pouvoir de disposer de sa propriété, ni d'influer sur la direction que prennent ses enfants, ne peut désormais assurer le bonheur de ses descendants qu'en en limitant le nombre. C'est la solution qu'adoptent de plus en plus les paysans français qui sont réellement possesseurs du sol qu'ils cultivent... *Le partage forcé rend les mariages stériles* ».

(1) Nombres de divorces pendant les années 1885 : 3 ; 1890 : 1.4 ; 1895 : 9 ; 1900 : 14 ; 1905 : 31 ; 1910 : 49.

(2) Le Play. — L'Organisation de la famille. «*Les ouvriers européens* ».

Faut-il voir dans le régime successoral instauré par le Code civil, le « pelé », le « galeux » d'où viendrait tout le mal ?

Nous ne le croyons pas : car, ainsi que le fait très bien remarquer M. Paul Leroy-Beaulieu, « ce n'est pas seulement dans les classes rurales et pour conserver le bien familial, c'est dans toutes, aussi bien dans celles qui s'adonnent au commerce, ou qui ne possèdent que des valeurs mobilières, qu'on constate la réduction systématique du nombre des enfants ».

Reportons-nous d'ailleurs à l'ancien droit coutumier et nous verrons que le régime successoral était le même qu'aujourd'hui pour la région des Côtes-du-Nord.

Nous lisons dans la « Coutume du pays et duché de Bretagne » (titre XXIII, partages et successions) (1) :

« ART. DXCI. — En partage entre bourgeois et gens de basse condition, si aucuns voulaient avoir leur portion en chacune pièce de terre, au cas qu'ils ne pourraient autrement s'accorder, justice doit mettre trois preud'hommes non suspects à faire leurs partages, par les plus grands lots, et les plus profitables qu'ils les pourraient faire à leur conscience et par leurs serments : et doivent les parties choisir leurs lots, sauf à bailler reveue à celui qui se voudroit plaindre dedans l'an et le jour aux dépens du demandeur en reveue.

ART. DXCII. — Entre gens partables (2), toutes terres doivent estre départies teste à teste, fors le précipu cy-

(1) Nouveau coutumier général de France, tome IV, édition de 1724.
(2) Gens partables, c'est-à-dire roturiers et du Tiers-Etat.

dessus à l'aisné, aux héritages nobles. Et en toutes successions directes ou collatérales, représentation a lieu, soit que les nepveuz concourussent avec leur oncle, ou les dicts nepveuz ou cousins entre eux. Et auront les enfants la portion que leur père eust recueillie, et la départiront entre eux teste à teste : et s'il y a des debtes dont la succession fut chargée, chacun en payera selon la part et portion qu'il prendra en la succession ».

Quant à la liberté testamentaire, voici ce qui est dit au titre XII (des donations) :

« ART. CXCIX. — Nul ne peut donner plus que la tierce partie du ses immeubles par héritage ou la moitié d'iceux par usufruit, soit de patrimoine, ou d'acquet, par donnaison simple ou causée, ores que ce soit celle qu'on dit *ob pias causas*, ou autres. Et ores que la donation n'excéderait la dite tierce partie par héritage ou moitié par usufruit, toutefois elle ne serait valable si elle était faite en haine ou fraude de présomptifs héritiers, auxquels aussi ni aux descendants d'eux, nul ne peut donner aucune chose fors la personne noble.. (1) ».

(1) Il y avait toutefois quelques exceptions à ce principe. C'est ainsi qu'il est dit dans l' « Usance de Goello » : « Art. I. — En aucuns endroits du territoire de Goello, y a usement que l'aisné des gens roturiers doit avoir la troisième partie de l'héritage de ses père et mère, d'avantage ses autres cohéritiers : et en outre élection de lotie et portion pour son droit d'aisnéage. » — Une coutume établie dans l'étendue des abbayes de Rellec et Bégare, de l'Ordre de Cisteaux, établissait le dernier-né héritier unique.

« Art. VI. — L'homme laissant plusieurs enfants légitimes, le dernier des masles succède seul au tout de la tenue, à l'exclusion des autres, et, au défaut des masles, la dernière des filles sans que les autres puissent prétendre aucune récompense. » L'article VII nous donne la raison de cette coutume : « Et le décès du détenteur arrivé sans hoir de corps, la tenue retourne en entier au seigneur à l'exclusion de tous les collatéraux (droit dit de quenaize). »

En résumé, comme sous le Code civil, il y avait partage égal, en nature, des successions avec représentation tant en ligne directe qu'en collatérale, et restriction de la capacité de tester

Pour M. Raiberti, la question de la population, en France, est une question de production. « Le génie de la production n'est pas égal chez nous au génie de l'épargne .. Les peuples moins économes que nous sont plus féconds parce qu'ils sont plus entreprenants... Ils ne se soucient pas des enfants qu'ils mettent au monde, parce qu'ils savent par expérience que tout être humain qui fait œuvre de ses mains et de son intelligence, peut se tirer d'affaire par lui-même et se faire largement une place au soleil. Nous nous défions de la vie parce que nous avons appris à voir en elle la grande créatrice de la richesse, et c'est ainsi que la peur de la vie a frappé de stérilité les flancs de la race et la décourage de se reproduire aussi abondamment que les autres nations. » (1).

On accuse souvent aussi le service militaire. Nous aurons l'occasion d'en parler plus loin : s'il n'est pas une cause déterminante, nous croyons qu'il est à coup sûr une cause occasionnelle.

Malthus prétend de son côté que la « petite propriété a toujours une forte tendance à encourager la population » ; le résultat inverse serait-il le résultat de sa diminution ? Il n'en est rien. Ainsi la petite propriété, loin d'avoir diminué dans les Côtes-du-Nord, a plutôt

(1) *J. Off*, 25 février 1909.

augmenté au cours du siècle dernier Il ne semble donc pas y avoir de relation entre ce mouvement démographique et cette situation économique. Toutefois, et ici nous entrons dans le vif de la question, il se peut, comme le fait remarquer M. Leroy-Beaulieu dans son traité d'Economie politique, que l'observation de Malthus ait été vraie de son temps, alors que « le développement intellectuel était modique dans les campagnes, que les goûts d'indépendance individuelle ne s'étaient pas encore répandus, que les jeunes générations étaient soumises aux anciens, que le souci du travail le plus âpre et du gain présent étaient les seuls sentiments vivaces chez le paysan ; alors l'enfant qui n'était pas attiré et captivé par l'école ; l'adolescent qui n'avait pas de tendances à l'émancipation ; le jeune homme qui n'était qu'exceptionnellement appelé sous les drapeaux et caserné dans les villes pour y subir une grave crise morale et une interruption de la tradition rustique, fournissait au père de famille petit propriétaire, dès l'âge le plus tendre (7 à 8 ans), jusqu'à l'établissement en ménage, une main-d'œuvre gratuite et à bas prix, docile, constante, qui facilitait singulièrement l'exploitation familiale, la rendait aisée et rémunératrice. Alors le grand nombre d'enfants était une ressource pour le petit propriétaire, chacun d'eux fournissant, au bout de peu d'années, une valeur supérieure à sa dépense...

Il se peut donc que l'observation de Malthus que « la petite propriété a toujours une forte tendance à encourager la population », ait été vraie de son temps : elle

le fut sûrement à une certaine période de l'évolution agricole et sociale. Mais le grand tort de Malthus a été de ne pas voir que ce n'était pas la petite propriété en tant que petite propriété, mais les conditions spéciales où elle fonctionnait dans un ensemble particulier, pouvant être transitoire, de sentiments et de mœurs, qui avaient cet effet. »

Poursuivant la même idée, exacte selon nous, cet auteur écrivait naguère dans le *Journal des Débats*. « Le département qui conserve la plus haute natalité est le Finistère... ; le Morbihan, les Côtes-du-Nord dans une moindre mesure, l'Ille-et-Vilaine, la Vendée, la Lozère, départements réputés primitifs, ont encore une natalité beaucoup plus élevée que le reste de la France. Supposez, ce qui tend à arriver, qu'on détruise, dans ces pays, la mentalité ancienne, l'attachement aux vieilles croyances et aux traditions séculaires, que l'on modernise absolument ces départements, ils deviendront peu à peu ce que sont les départements bourguignons et gascons, c'est-à-dire que la natalité baissera d'un bon tiers, ou même de moitié. Ce sera 25.000 ou 30.000 naissances, sinon davantage que la France perdra annuellement. » (1).

Les causes de la diminution constante du taux de la natalité sont donc bien plutôt d'ordre social et moral que d'ordre économique ou législatif. Si ce mouvement a été beaucoup plus lent en Bretagne que dans les autres régions françaises, c'est que la mentalité ancienne dispa-

(1) Cité par l'*Action sociale de la Somme* (27 septembre 1908).

raît lentement chez un peuple traditionnaliste comme le peuple breton.

M. Charles Gide reconnaît également l'influence prépondérante des mœurs et surtout de la religion dans cette question. « Il y avait, dit-il, une force qui, jusqu'à présent, s'était montrée assez efficace pour maintenir le cours naturel de la natalité : c'était la religion. . Mais les commandements de l'Eglise ne sont plus guère écoutés aujourd'hui en France, si ce n'est dans quelques régions de la Bretagne et des montagnes, où ils suffisent en effet, pour maintenir encore un certain excédent de la population. » (1).

Comment et pourquoi l'ancienne mentalité disparaît-elle ?

Les lois de laïcité de 1882 et 1886, la politique anti-religieuse suivie par le gouvernement, ont certainement contribué beaucoup à enlever aux Bretons leurs croyances quasi-ataviques. L'influence du prêtre diminue graduellement dans les campagnes : on a de moins en moins recours à ses conseils ; l'instituteur et certains docteurs de village l'ont remplacé dans ce rôle.

Sur le terrain plus spécialement social, la situation de la Bretagne tend de plus en plus à devenir celle que M. Leroy-Beaulieu nous donne pour l'ensemble de la France et dont il indique les causes occasionnelles :

« Autrefois les enfants étaient en quelque sorte rémunérateurs ; mais les lois sur le travail des enfants, la fréquentation scolaire, les habitudes plus émancipées et

(1) *Revue hebdomadaire* (8 mai 1909).

plus exigeantes des adolescents et des jeunes gens ont renversé cette situation. Un enfant ne gagne rien ou à peu près jusqu'à quatorze ou quinze ans, et, de cet âge jusqu'à vingt-et-un ans, il n'admet pas en général que son travail puisse profiter à sa famille... »

D'autre part, « chacun rêve pour ses enfants une ascension continue en richesses et en honneurs : le meilleur moyen semble être pour beaucoup que l'avoir patrimonial soit réparti sur peu de têtes. »

Enfin l'auteur ajoute : « La concurrence plus âpre dans les carrières diverses, les goûts du luxe, du sans-gêne, l'excès de prévoyance retardent d'un côté ou diminuent les mariages et, de l'autre côté, font appréhender la venue d'un grand nombre d'enfants par ménage » (1).

b) PAR QUELS MOYENS EST-ELLE PRODUITE ?

Nous venons de parler des causes du mal. Il faut dire un mot des moyens employés pour restreindre volontairement la natalité.

Pratique-t-on la continence dans le mariage, ce « moral restraint » que prônait Malthus ? — Non certes. Il est évident que si la restriction volontaire de la natalité ne pouvait s'obtenir que par le sacrifice du plaisir, ce sacrifice serait rarement accompli. Il est certain que, sauf quelques exceptions infiniment rares, les ménages qui ont peu ou point d'enfants ne se privent pas des plaisirs

(1) PAUL LEROY-BEAULIEU. — *Traité d'économie politique* (tome IV, p. 592 et 615).

du mariage : mais, pour ne pas supporter la rançon du plaisir, ils emploient les moyens *ad hoc* : manœuvres anticonceptionnelles et avortement.

Ces pratiques coupables, contre nature, portaient un nom très ancien : l'onanisme, le crime d'Onan dont parle l'Ecriture : mais on a jugé bon, dans ces dernières années, de le moderniser et on a remplacé le nom d'Onan par celui de Malthus, qui, s'il vivait encore, serait certainement fort peu flatté de cet honneur !

Comment les doctrines néo-malthusiennes, ou plutôt les pratiques (car les doctrines sont peu connues dans les populations rurales) se sont-elles répandues ? Il est assez malaisé de le dire, mais il est fort probable que la généralisation du service militaire, qui met en contact les jeunes gens relativement innocents de la campagne avec les citadins pervertis, la propagande faite dans certains milieux syndicalistes et révolutionnaires, la présence, pendant la belle saison, d'un nombre considérable d'étrangers, et enfin le contact avec les émigrés revenus au pays, ont dû contribuer beaucoup à la propagation du mal. Un fait est certain : c'est que cette dépravation, presque totalement inconnue autrefois et en tout cas fort peu pratiquée, n'est plus aujourd'hui un secret que pour la minorité, et sa pratique se répand de plus en plus.

SECTION II

Remèdes à la diminution de la natalité

L'espèce de nécrose qui ronge la France et ne va pas tarder à ronger la Bretagne peut-elle être arrêtée dans sa marche? Telle est la question qui se pose maintenant.

Reconnaissons tout d'abord que les causes de la diminution constante du taux de la natalité ne sont pas des lois fatales, inéluctables. Elles peuvent donc disparaître sous l'action de remèdes efficaces et judicieusement appliqués.

§ I. — Augmentation de la mortalité

Les phénomènes démographiques, ainsi que nous l'avons dit, sont fort complexes. Il y a souvent une réelle interdépendance entre eux. Commençons donc par nous poser la question de savoir si la tendance à la diminution de la natalité n'est pas corrélative à la même tendance constatée pour la mortalité. En un mot, est-ce que la natalité ne pourrait pas se relever, si la mortalité venait, elle aussi, à augmenter? Cette question paraît tout au moins bizarre : aussi quelques lignes d'explication ne seront pas inutiles.

D'après M. le docteur Bertillon, « tout décès tend naturellement à provoquer une naissance, quel que soit l'âge du décédé. S'agit-il d'un enfant? les parents éprouvent le besoin de reporter leur tendresse sur un autre enfant. S'agit-il d'un adulte? Sa mort laisse un emploi vacant : elle permet donc la création d'un nouveau

ménage (1) et la naissance de nouveaux enfants. S'agit-il d'un vieillard, enfin? même conclusion : car, s'il est pauvre, sa mort enlève à ses enfants une charge qui les empêchait peut-être de se marier; s'il est riche, son héritage facilite leur établissement et leur mariage. Aussi, on comprend la relation assez étroite qui existe entre la natalité et la mortalité, et aussi la relation qui existe entre elle et la nuptialité » (2).

Si l'on se reporte aux deux courbes comparatives des naissances et des décès, on constate que les périodes de forte mortalité sont généralement suivies de périodes de très forte natalité. Il semble donc bien que la forte mortalité emporte non seulement une plus forte natalité que la faible mortalité, mais une natalité proportionnellement plus forte : l'excédent des naissances tend en effet à disparaître à mesure que la mortalité s'abaisse parce que la natalité s'abaisse encore plus vite.

On peut alors se demander si une élévation progressive de la mortalité entraînerait une élévation progressive de la natalité. Peut-être... Et l'on pourrait expliquer cela par une sorte de surexcitation de l'instinct de conservation : fait pouvant être comparé à l'élévation très rapide et souvent excessive des prix d'un produit de première nécessité, quand l'offre est notablement inférieure à la demande et que surgit la crainte de non satisfaction.

(1) La forte proportion de mariages entre garçons et veuves, ou entre filles et veufs, constatée dans les Côtes-du-Nord, tient évidemment à la forte proportion de décès d'adultes de 30 à 40 ans, que nous avons également constatée.

(2) Dr Bertillon. — *Journal de la Société statistique de Paris;* 1904, p. 339.

Disons-le : un relèvement de la natalité opéré de cette façon n'est guère à désirer. Rien ne prouve que le résultat se produirait fatalement, puisque dans cette question il entre en jeu une foule d'autres facteurs économiques, sociaux et moraux. Le remède est trop dangereux, il pourrait fort bien faire mourir le malade.

§ II. — Mesures financières et politiques

Certains pensent que des réformes fiscales qui allègeraient les charges des familles nombreuses ou même accorderaient une prime à la natalité pourraient produire de bons résultats.

Un essai de ce genre fut fait dans l'ancienne Rome au temps d'Auguste. Les lois Julia et Pappia-Poppœa avaient pour but d'assurer à la capitale du monde une population croissante de citoyens romains. L'histoire nous apprend que les résultats obtenus ne furent pas merveilleux.

Le 31 janvier 1913, le Sénat a délibéré sur une proposition de loi inspirée par les travaux de M. le docteur Lannelongue et « tendant à combattre la dépopulation en France par des mesures propres à relever la natalité ». Dans cette séance, M. de Las Cazes, après avoir expliqué le mécanisme des vénérables lois dont nous venons de parler, demande « que les lois aient deux objectifs : honorer les familles nombreuses et priver l'avarice née d'un célibat volontaire du bénéfice que cette avarice escomptait ».

« La vérité, dit en terminant l'éminent orateur, c'est que, le jour où nous remanierons notre système d'impôts, nous devrons prendre pour unité contributive, non pas l'individu, mais la famille. Nous devrons penser un peu à ces paysans qui ont encore une famille nombreuse, à ces paysans de Bretagne, ou de mon pays, de la Lozère ou de l'Aveyron, dont un de nos poètes célébrait les vaillantes femmes

« Qui, comme la Romaine, étalent autour d'elles
Leur luxe de beaux gars qu'elles ont tous nourris ».

Dégrever les familles nombreuses, surtout dans un pays où il y en a encore fréquemment, est chose excellente. Mais de cette œuvre de justice, il ne faut pas tirer des conséquences qu'elle ne comporte pas. Les nécessités de nos budgets modernes ne permettent pas de forts dégrèvements. C'est se leurrer de croire que les parents auront plus d'enfants parce qu'ils paieront quelques francs d'impôts en moins. Aussi, on s'accorde en général pour demander au législateur d'accorder en outre des primes directes (1) ou indirectes à la natalité; ne nommer par exemple aux fonctions publiques que ceux qui ont un certain nombre d'enfants, ainsi que cela se pratique dans l'Etat d'Iowa, ou bien verser aux parents, à partir du troisième ou quatrième enfant, des sommes plus ou moins importantes, ressources que l'Etat pourrait se

(1) La Compagnie de l'Ouest-Etat, suivant d'ailleurs en cela l'exemple de la Compagnie du Nord, accorde, depuis 1911, aux femmes employées, une prime de 50 francs par naissance d'enfants, et des allocations pour charges de famille.

procurer par un impôt fort élevé sur l'héritage des enfants uniques et encore plus élevé sur l'héritage des collatéraux Mais toutes ces mesures, désirables certes, ne sont pas près d'être admises, car elles froisseraient fort l'opinion publique.

Nous ne parlons que pour mémoire d'une réforme préconisée par certains, l'abolition du service militaire obligatoire et l'institution d'une armée de métier, ou même la suppression de l'armée! Dans l'état actuel des relations internationales où la raison du plus fort reste toujours la meilleure, cette suppression serait la ruine immédiate du pays qui aurait la naïveté criminelle de la décréter.

Nous avons d'ailleurs démontré que la question de la diminution de la natalité était surtout une question d'ordre moral. C'est pourquoi, à notre avis, tous les moyens proposés pour enrayer l'abaissement exagéré de la natalité sont voués fatalement à un échec s'ils ne tendent pas avant tout au relèvement moral de l'individu.

§ III. — **Lutte contre le néo-malthusianisme.**

Mais, avant de parler de relèvement moral, il faut songer à empêcher l'immoralité de se répandre. Deux moyens se présentent pour atteindre ce but :

a) Sanctions contre les agents de l'immoralité.

b) Mise en garde du public à l'endroit des pratiques conseillées par ces agents.

a) *Sanctions contre les agents de l'immoralité.*

Jusqu'à présent, sauf les efforts louables, mais peu fructueux des ligues antipornographiques, on n'a presque rien fait dans ce sens (1). L'immoralité la plus éhontée n'a pas cessé de s'afficher en public (2). Le mal est devenu si grand que le Parlement a dû s'en occuper activement.

Le projet Lannelongue, actuellement à l'étude au Sénat, a pour objet essentiel la répression de l'avortement. Sa principale disposition consiste à rendre les auteurs, complices et même conseillers d'avortements volontaires ou manœuvres ayant pour but de les provoquer, justiciables des tribunaux correctionnels.

D'après la législation actuelle, ces sortes d'attentats

(1) Rappelons cependant comme œuvres législatives récentes : le rétablissement définitif de la recherche de la paternité et le projet de rétablissement des tours.

(2) A la séance du Sénat du 31 Janvier 1913, MM. Riou et de Las Cazes ont édifié leurs collègues sur les procédés employés par les néo-malthusiens français?? pour faire progresser leurs idées : Colportage et distribution de feuilles immondes sur la voie publique, — placards s'étalant sur les murs de la ville, de préférence dans les quartiers populeux, invitant les ouvriers à ne pas multiplier, « pour les tartufes bourgeois, la chair à plaisir, la chair à travail, la chair à canon... », — produits pharmaceutiques (dont un a été primé à l'Exposition internationale d'hygiène qui a eu lieu à Paris en 1904) en vente chez vingt pharmaciens et dont la notice porte ces titres suggestifs : *Un bienfait social... Le bonheur pour tous... N'attendez pas que l'ivraie soit haute pour la faucher... le tombeau des infiniments petits;...* — offre de brochures contenant la « description détaillée de toutes les méthodes anti... » mettons anti-maternelles « les plus modernes ainsi que le catalogue des appareils les plus nouveaux et les plus infaillibles » ; — réclames insérées dans les journaux : *Sage-femme, correspondance, stérilité, discrétion, méthodes infaillibles ;* — agences d'avortement fonctionnant impunément dans certaines grandes villes; — lettres confidentielles écrites à de jeunes mariés, à la naissance de leur premier enfant et leur offrant de les débarrasser, pour l'avenir, « des ennuis qu'apportent avec elles la maternité et la paternité », e.c., etc. (*J. Off.*, 1er février 1913).

sont déférés à la Cour d'assises et les jurys se montrent indulgents pour les malheureuses qui comparaissent parce qu'ils se rendent compte qu'ils n'ont pas devant eux le principal coupable et savent d'autre part la gravité des peines entraînées par un verdict de culpabilité.

De cette façon, sur 70.000 avortements criminels qui se produisent par an (chiffre donné comme probable par M. Barthou, garde des sceaux), 700 environ sont l'objet d'une enquête judiciaire, 80 cas seulement sont retenus et soumis au verdict des jurys ; 15 à 20, tout au plus, donnent lieu à une condamnation. Cela revient à dire que le crime dont il s'agit, crime odieux entre tous, reste en fait impuni.

« L'atténuation de la peine, dit M. Barthou, et surtout la compétence du tribunal correctionnel peuvent permettre d'espérer qu'on n'assistera plus à l'impunité dont je viens de révéler ou de rappeler au Sénat le douloureux spectacle (1) ».

Le dernier point de la réforme a trait à la propagande néo-malthusienne. Elle réprime non seulement la provocation à l'avortement par discours, écrits, etc., mais encore la description et la vulgarisation des procédés anticonceptionnels entreprises par ces mêmes moyens.

Nous espérons que cette « loi de salut public et de salubrité nationale » ne tardera guère à être votée et rigoureusement appliquée. Mais que sont les lois sans les mœurs ?

(1) *J. Off.*, 1er février 1913.

b) *Éducation spéciale du public.*

Pour réformer les mœurs, il serait bon de mettre sous les yeux du public quelques-uns des maux innombrables engendrés par le néo-malthusianisme.

En ce qui concerne l'*avortement criminellement provoqué*, qu'on nous permette de citer les conclusions suivantes adoptées par le Congrès d'Obstétrique réuni à Paris en 1905, sous la présidence du docteur Doleris :

« Dans l'avortement criminellement provoqué, tel qu'il est observé, un fait est incontestable : la grande fréquence et l'extrême gravité des accidents consécutifs aux pratiques coupables, quelles que soient les précautions apportées à l'acte criminel et la technique employée.

« Les statistiques établissent que :

« 1° Dans la grande majorité des cas, de longues et sérieuses maladies locales s'ensuivent ;

« 2° Dans les deux tiers des cas environ, des affections très graves mettent la vie en péril et occasionnent une incapacité de travail allant de plusieurs mois à plusieurs années et une incapacité fonctionnelle définitive ; les survivantes restent infirmes ;

« 3° Dans 6 % des cas, enfin, la mort, qui respecte les accouchées normales à terme, suit immédiatement ou à bref délai les pratiques abortives (1) ».

Les manœuvres abortives et anticonceptionnelles sont la violation même des lois naturelles, mais ces lois ne se laissent pas impunément violer.

(1) *Revue pénitentiaire*, 1908, p. 1360.

Les *fraudes conjugales* elles-mêmes présentent de graves dangers et de multiples inconvénients.

Au point de vue moral tout d'abord, « les fraudes génésiques, dit le docteur Bergeret (1), sont une cause profonde de démoralisation. Elles font que les hommes poussent la séduction jusqu'à ses dernières conséquences ; elles font de la femme l'objet des plus ignobles convoitises ; elles font prendre à l'homme et à la femme le goût et l'habitude des satisfactions vicieuses ; elles conduisent presque infailliblement à l'adultère et à la prostitution.

Mais c'est surtout sur la santé de la femme que les fraudes conjugales ont un résultat pernicieux. Les médecins consciencieux ne craignent pas d'attribuer à ces pratiques odieuses une foule d'affections : métrites aigües ou chroniques, ménorrhagies, hématocèles, tumeurs fibreuses, polypes, névroses, névralgies et engorgements, cancers, maladies des organes de la circulation, de la respiration, de la digestion, etc., etc.

« Cette conduite onaniste, dit le docteur Surbled, a le plus pernicieux retentissement sur les organes de la femme : nul ne cherche à le contester. Ces émotions réitérées, sans conclusion naturelle, y amènent les troubles les plus graves ».

Dans une séance de la Commission de la dépopulation, le docteur Pinard, le gynécologue bien connu, disait : « Sur cent femmes qui ont, à l'heure actuelle, le ventre ouvert, parce qu'elles ont des fibromes, il y en a

(1) Dr Bergeret : *Les fraudes.*

quatre-vingt-quinze à qui il a fallu l'ouvrir parce qu'elles n'avaient pas voulu avoir plus d'un ou deux enfants » (1).

§ IV. — Juste appréciation de la maternité

Si la stérilité volontaire est un réel danger pour la femme mariée, la maternité est, contrairement à l'opinion si répandue et si fausse, une cause de santé. « Jusqu'à nos jours, on a considéré la période de gestation comme entraînant pour la femme une suractivité fonctionnelle épuisante, puisque, pendant neuf mois, la mère doit fournir à ses propres besoins et à ceux de l'enfant qui se développe dans son sein. Jusqu'ici, on a bien admis que cet enfant est susceptible de communiquer à sa mère certains germes morbides acquis de son père ; mais on n'imaginait pas qu'il pût apporter un accroissement de vie. Sans doute, on constatait bien que, chez la mère, la vie était suractivée pour pourvoir aux besoins du fœtus, mais on ne concevait pas que, de cette suractivité, le fœtus fût la cause. Aujourd'hui, les idées nouvelles sur l'opothérapie nous font entrevoir le problème sous un autre jour : la grossesse peut être considérée comme une opothérapie totale. Le fœtus n'est plus un simple parasite accolé à la mère et vivant par elle ; il n'en reçoit pas seulement les matériaux nécessaires à son développement, qu'elle a la charge de puiser au dehors et d'approprier ; il lui apporte des sti-

(1) Commission de la dépopulation (Sous-commission de la natalité). Séance du 4 mars 1903.

mulations spéciales, qui vont réveiller en elle des activités sommeillantes qui seront la cause de son achèvement physique, et des sentiments insoupçonnés qui deviendront son complément moral ; et c'est là la cause de son épanouissement plein de charmes dont la grossesse est le point de départ chez beaucoup de femmes.

Il ne faut pas croire que cette action stimulante de l'enfant s'exerce seulement à la première grossesse. Elle se renouvelle chaque fois. Aussi, peut-on constater autour de soi que les femmes saines, au lieu de souffrir de la répétition des grossesses, y trouvent au contraire un accroissement de résistance et de vie, si bien qu'il n'est pas rare de voir des jeunes femmes, très délicates au moment de leur mariage, se transformer dès leur première maternité et acquérir une ampleur de formes et une plénitude de vie qui s'accroît à chaque nouvelle grossesse... C'est devenu une règle, pour les chirurgiens, de traiter les fractures par le massage : les gynécologues découvriront un jour que la grossesse est le meilleur moyen d'éviter un grand nombre d'affections féminines et de les guérir » (1).

Cette opinion de M. le professeur Desplats n'est pas une opinion isolée : « Les conclusions de mon éminent confrère, dit le docteur Berbureaux, il n'y a pas un médecin qui n'en ait, pour son propre compte, apprécié la justesse » (2).

(1) Dr Desplats. — *De la dépopulation par l'infécondité voulue* (chez Lethielleux).

(2) Dr Berlureaux. — Enquête de la Revue hebdomadaire. — *Le dépeuplement de la France*, 1909.

§ V. — Avantages des familles nombreuses

Il y a donc, au point de vue : santé de la femme et au point de vue : félicité du ménage, un grand avantage à avoir des familles nombreuses. L'avantage pour les enfants d'avoir de nombreux frères et sœurs est non moins évident. Les fils de famille nombreux, sachant qu'ils n'auront souvent plus tard pour vivre que le produit de leurs facultés personnelles, sont presque toujours des travailleurs. Les fils ou filles uniques, au contraire, adulés, choyés, gâtés dès leur plus tendre enfance, deviennent, s'ils ne le sont déjà en naissant, des névrosés. C'est parmi eux que se récolte cette collection surprenante de neurasthéniques, d'hystériques, d'abouliques de toutes sortes, inconnus jadis, mais si communs de nos jours. Ils deviennent rarement des sujets de valeur ; bien plus, souvent ils tournent mal. « Etudiez nos petites villes de province, dit M. Debury, quels sont ceux qui représentent la dépravation, la débauche, et au besoin le suicide ? Informez-vous : ces jeunes gens... ces types chics de nos petites villes, gangrenés jusqu'aux moëlles, blasés et moroses, sont presque tous des fils uniques. Ils ont reçu la corruptrice éducation du fils unique ; ils ont grandi avec l'idée qu'ils n'auraient rien à faire, que le travail est chose vile, bon pour les misérables qui n'ont point, eux, l'espoir d'une riche succession. Ils ont glissé de l'oisiveté dans l'inconduite et de l'inconduite dans le gâtisme précoce. » (1)

(1) Debury. — Un pays de célibataires et de fils uniques.

A la campagne, les fils uniques, en général, ne réussissent et ne valent guère mieux. Ce n'est pas parmi eux qu'on trouve le plus de ces hommes forts, au caractère bien trempé, honorables et honorés, joie de leurs parents, capables de fonder d'heureux foyers et de donner le jour à une saine et nombreuse postérité.

Voilà quelques vérités qu'il serait bon de rappeler et de livrer à la méditation de ceux qui sont engagés ou qui s'engageront dans les liens du mariage. Aussi tous ceux qui, par leur situation, ont une influence quelconque sur la masse : prêtres, médecins, éducateurs, publicistes ne devraient-ils pas se lasser de les répéter, et surtout, pour ceux qui sont mariés, de prêcher d'exemple. Ils feraient-là œuvre beaucoup plus utile pour le pays que de perdre leur temps en vaines discussions, polémiques et cabales politiques.

§ VI. — La religion

Mais, ne l'oublions pas, pour faire le bien et éviter le mal, il ne suffit pas de connaître l'un et l'autre : il faut encore avoir la force de se déterminer pour l'un plutôt que pour l'autre. On aura beau démontrer aux gens les avantages de la paternité et les multiples inconvénients de la stérilité volontaire, comme tous les passionnés, ils ne prêteront pas l'oreille à la voix de la raison si d'indispensables forces morales ne leur viennent en aide.

La principale source de force et d'énergie morale se trouve dans la religion. Un ancien président du Conseil

des ministres, M. Combes, ne disait-il pas dans une séance fameuse de la Chambre des députés, lors de la discussion de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat : « Nous les considérons (les idées religieuses) comme les forces morales les plus puissantes de l'humanité. » Elles seules sont capables de vaincre l'égoïsme des hommes de notre époque, cause première de la stérilité ou de la pauci-natalité.

La morale religieuse n'oblige pas les parents à avoir un nombre déterminé d'enfants ; des gens très pieux peuvent n'avoir qu'un ou deux enfants. Mais cette permission ne peut s'obtenir que par le sacrifice du plaisir. Ce sacrifice est si lourd qu'on est en droit d'admettre que l'immense majorité préfèrera suivre tout simplement les impulsions de la nature.

En outre, la religion catholique interdit, non seulement aux gens mariés les manœuvres anticonceptionnelles, mais, à ceux qui ne sont pas engagés dans les liens du mariage, tout acte contraire à la vertu de pureté. et, par là même, elle agit comme un stimulant très fort au mariage, en même temps qu'elle sauvegarde les réserves de vie du jeune homme... Il est de toute évidence que, là où la religion serait pleinement suivie, on verrait très peu de vieux garçons et presque pas de vieilles filles.

§ VII. — **Estime du mariage**

Ne craignons pas d'affirmer, enfin, que, même au point de vue économique, le mariage est avantageux. Le

mariage est une société économique jouissant de tous les avantages de la division du travail, l'homme allant gagner au dehors les ressources nécessaires à l'entretien du foyer, la femme les mettant sagement à profit pour préparer le vêtement, le logement, la nourriture. « Quand il y en a pour un, il y en a pour deux, » et même pour d'autres encore.

La vie isolée de l'individu, au contraire, le place dans une situation économique inférieure : le célibataire ignore l'économie, il dépense sans compter : aussi, en fin de compte, se trouve-t-il souvent moins riche que celui qui, avec le même gain, doit nourrir femme et enfants. Le premier partage son argent avec les cabaretiers, les mauvais compagnons, les filles de joie. L'autre le partage avec un être qui est la moitié de lui-même, avec des enfants qui sont sa propre chair. Laquelle de ces deux existences est préférable ?

CHAPITRE II

L'insuffisante diminution de la mortalité

SECTION I

Les Causes

Le relèvement de la natalité serait certainement le meilleur remède préventif à la dépopulation. Mais les causes de la stérilité volontaire étant des causes morales profondes, elles ne pourront disparaître que lentement. Pour maintenir un excédent important des naissances sur les décès, il faudrait que ces derniers descendent au niveau le plus bas possible.

La mortalité dans les Côtes-du-Nord, a beaucoup diminué depuis un siècle et elle tend encore à diminuer. Mais ne tirons pas des chiffres des conclusions trop hâtives et ne disons pas, comme beaucoup se plaisent à le proclamer, que cette diminution est la conséquence de l'accroissement du bien-être et de l'aisance individuelle. Au regard des faits, on s'aperçoit que, s'il y a eu diminution, ce n'est point que cette tendance ait trouvé des facteurs positifs importants qui l'aient accélérée, mais simplement qu'elle a été déterminée par des événements arrivés surtout au début du siècle et que nous ne retrouvons plus aujourd'hui.

§ I. — Causes accidentelles

Des causes accidentelles et extraordinaires ont à certains moments fait sursauter la courbe, élevant d'autant les taux moyens de mortalité ; mais à peine avaient-elles disparu que réapparaissaient des moyennes plus modérées qui n'étaient guère éloignées de celles que nous relevons dans ces derniers temps.

C'est ainsi que la forte mortalité du premier Empire a sa cause toute naturelle dans les guerres de cette époque. Les conséquences de ces guerres se font sentir encore pendant les premières années de la Restauration par suite du retour dans leurs foyers des soldats de la Grande Armée, qui, épuisés, éclopés, ne reviennent au pays que pour y mourir. La disette de 1817 n'est pas étrangère non plus à ce résultat.

De 1824 à 1827, c'est « une petite vérole très maligne qui exerce ses ravages dans les Côtes-du-Nord, principalement dans les cantons de Lannion, Plouha, Lanvollon où les cultivateurs refusaient énergiquement de se faire vacciner... Dans certains cantons, le nombre des malades dépassa le quart de la population. » (1).

En 1829, un hiver très rigoureux augmenta sans doute la mortalité ; la neige couvrit la terre pendant quatre semaines. — Trois ans plus tard, une épidémie de choléra s'abat sur divers points de la côte et y reste à l'état endémique pendant plusieurs années. Un exemple

(1) Habasque : Notions historiquues sur le littoral du département des Côtes-du-Nord

montrera bien les ravages du fléau dans certains endroits : « Deux jeunes marins, venant de Bréhat, île infectée par l'épidémie, apportèrent les germes du mal dans l'Isle-de-Saint-Cast, grand village où la contagion se répandit rapidement. La population au 30 juillet 1832 y était de 363 habitants : elle fut d'abord réduite par l'émigration à environ 300. Or, du 30 septembre au 29 octobre, il y eut 100 et quelques cholériques et 37 décès. Le village fut donc plus que décimé. » (Annuaire dinannais pour 1833).

La crise de disette de 1846-1847 agit de la même façon sur la mortalité. Une lettre du sous-préfet de Guingamp, datée de 1848, déclare en effet que « depuis le seconde moitié de 1846, la partie indigente de la population a beaucoup souffert de l'élévation du prix des denrées. La dernière ressource, les pommes de terre ont également renchéri, et de plus se sont trouvées viciées depuis quatre ans. Cette nourriture moins abondante et moins saine a dû augmenter la mortalité. » (1)

Pareille crise se reproduit en 1853 et 1854 ; puis, en 1855, le choléra apparaît de nouveau dans cette région.

Enfin, quinze ans plus tard, c'est la guerre franco-allemande qui fauche des quantités de vies humaines : le sang des marins et des mobiles bretons coule à flots sur les champs de bataille, cependant qu'un hiver rigoureux, une épidémie de variole et de typhoïde s'ajoutent à tous nos malheurs.

(1) Archives des Côtes-du-Nord. Série 11 M. Statistique : Instructions et correspondance générale.

§ II. — Causes chroniques

Pendant quarante ans, il n'y aura plus aucun de ces fléaux : guerre, choléra, disette susceptibles d'augmenter la mortalité ; rien donc d'étonnant si son taux moyen se trouve affaibli.

Notons cependant que les progrès de l'hygiène publique ont contribué un peu à ce résultat. Mais c'est dans la diminution constante du taux de la natalité qu'il faut chercher et reconnaître le facteur le plus important de la diminution de la mortalité, les chances de mourir étant en effet beaucoup plus nombreuses chez les nouveaux-nés que chez les adultes.

Quoi qu'il en soit de cette tendance, il est un fait malheureusement certain : c'est que le taux de la mortalité est demeuré à toute époque plus élevé dans ce département que dans l'ensemble du pays.

a). — LA CAUSE EST-ELLE D'*ordre physique* ? FAUT-IL LA CHERCHER DANS LE SOL ET LE CLIMAT ?

La mer qui pénètre, parfois profondément, dans ce sol granitique par de larges échancrures, fait jouir le pays presqu'en entier des bienfaits d'un air pur et salubre. Le *Gulf-Stream* le préserve des hivers rigoureux et des fortes chaleurs de l'été. La pluie, il est vrai, y tombe pendant plus de la moitié de l'année ; mais, par suite de l'inclinaison du sol rarement plat, les eaux s'écoulent toujours dans les innombrables vallons qui conduisent

leurs ruisseaux ou leurs petites rivières vers la Manche ou l'Océan, en sorte qu'il n'y a pas de marécages.

Le pays est d'ailleurs parfaitement boisé. Le climat, pas plus que le pays, ne peut donc être incriminé.

b) LA FORTE MORTALITÉ DES COTES-DU-NORD TIENT DONC A DES CAUSES D'*ordre hygiènique* ET *professionnel.*

Nous parlerons successivement .

1° de l'*hygiène des petits enfants* (mortalité infantile et mortinatalité) ;

2° de l'*hygiène des adultes* à la campagne et à la ville (l'alcoolisme) ;

3° des *risques professionnels* (la mer).

1° *Hygiène de l'enfance*

La natalité, dans les Côtes-du-Nord, est relativement élevée : c'est une cause de forte mortalité. L'arrivée annuelle d'un contingent important d'individus aussi faibles que les enfants contribue évidemment à mettre le département dans une situation désavantageuse, qu'aggravent encore les causes suivantes.

Les accouchements s'effectuent souvent dans des conditions désastreuses. Il n'y a pas bien longtemps, les accouchements, surtout à la campagne, se faisaient d'ordinaire sans sage-femme et sans médecin. Nombreuses sont encore les matrones qui exercent, sans diplôme, cet art difficile. Il peut en résulter de graves accidents pour la santé de l'enfant et celle de la mère.

Quand il est venu au jour sans encombre, l'enfant va avoir à supporter des assauts terribles auxquels il ne résistera pas toujours. Voici ce que dit à ce sujet M. le docteur Aubry :

« L'hygiène individuelle est aussi déplorable que possible. L'enfant mange dès le jour de sa naissance ; quand on attend huit jours, c'est beaucoup ! La bouillie est aussi épaisse que possible. Les aliments gras ne tardent pas à se joindre à la bouillie et à la remplacer. Le cidre, en particulier, donne des forces et des couleurs : le lait au contraire affaiblit (1)... Les soins de propreté sont rudimentaires, aussi l'impetigo exerce-t-il ses ravages. On se garde bien de le faire disparaître, car on provoquerait à coup sûr une méningite. D'ailleurs, ces croûtes sont une bonne chose, car tout le mauvais mal, toutes les mauvaises humeurs sortent par là ! » (2).

En 1834, Habasque parlait également des méfaits de la bouillie. « Elle est la cause, disait-il, de la mort de beaucoup d'enfants, on leur en fait manger beaucoup trop et beaucoup trop tôt. Puis on emmaillote les enfants de telle sorte qu'ils n'ont la liberté d'aucuns de leurs membres ; ou bien on les fourre dans le bas d'une armoire où ils étouffent faute d'air ».

Enfin la région des Côtes-du-Nord a le triste privilège de fournir beaucoup de nourrices au reste du pays : aussi les nouveaux-nés sont souvent privés du lait de

(1) Aux aliments gras et au cidre, vient depuis quelques années s'ajouter le café. Aussi les maladies du tube digestif sont fort fréquentes chez les enfants du premier âge.

(2) Dr Aubry. — *La mortalité dans les Côtes-du-Nord.*

leur mère, et l'allaitement artificiel auquel ils sont condamnés, présente souvent de grands dangers. On connaît les méfaits du biberon à tube, « cet instrument de mort », si difficile à aseptiser, qui a empoisonné tant d'enfants, et dont la vente a enfin été interdite.

Reconnaissons toutefois que la mortalité infantile a beaucoup diminué dans les Côtes-du-Nord : elle est même un peu inférieure, de nos jours, à la moyenne du reste du pays. Mais est-ce encore un beau résultat que de voir plus de 150 enfants sur 1.000 disparaître pendant la première année de leur existence ?

La plupart de ces décès pourraient certainement être évités puisque, ainsi que l'affirment la plupart des docteurs, 80 °/₀ des décès de la première enfance sont causés par des affections gastro-intestinales provenant surtout de la suralimentation : 10 °/₀ seulement proviendraient de la dégénérescence.

Une question qui se rattache intimement à celle de la mortalité infantile, est celle de la mortinatalité. Les Côtes-du-Nord ont toujours eu beaucoup de mort-nés dans les naissances légitimes. Quant aux mort-nés illégitimes, notons simplement que partout leur nombre est beaucoup plus élevé que celui des mort-nés légitimes. Cela se comprend aisément : les circonstances qui déterminent la mort de l'enfant, avant, pendant ou peu après la naissance, doivent être singulièrement aggravées par les excès de toutes sortes ou les privations excessives, par la dissimulation prolongée de la grossesse, les tentatives d'avortement, les accouchements

clandestins qui accompagnent bien souvent les gestations illicites.

Pour ce qui concerne les naissances légitimes, la forte proportion de mort-nés dans les Côtes-du-Nord peut s'induire de ce fait qu'à la campagne les femmes se livrent à des travaux pénibles jusqu'à l'extrême limite de la grossesse. Cette mortinalité est précisément très élevée, constate M. le docteur Aubry (1), dans une certaine partie de la population qui s'en va, chaque année, faire la récolte des pommes de terre à Jersey. Les fatigues du voyage, les travaux pénibles, les mauvaises conditions hygiéniques auxquelles sont soumises les femmes pendant leur séjour dans l'île entraînent des accidents fâcheux.

Il faut aussi dire un mot ici de la propagation des maladies vénériennes. La syphilis tue les enfants par milliers. D'après le docteur Pinard, le pourcentage de 42 mort-nés par syphilis sur 100 mort-nés est au-dessous de la vérité. « L'enfant né d'un père syphilitique et d'une mère saine est exposé, par le fait de la syphilis paternelle, à mourir avant de naître... Voilà un fait qui, étayé sur des observations aussi authentiques que nombreuses, mérite de prendre place dans la science... En second lieu, cette même inaptitude à la vie de l'enfant procréé par un père syphilitique se traduit encore par une mort immédiate ou rapide après l'accouchement » (2).

Faut-il admettre que, dans les Côtes-du-Nord, les

(1) Dr Aubry. — *Op. cit.*
(2) Dr Pinard. — Rapport à la commission de la dépopulation, p. 13.

mort-nés proviennent pour moitié de pères syphilitiques ? Il n'est guère possible d'avoir des chiffres à ce sujet. Toutefois, étant donnée l'importance de la population maritime, on peut croire à une assez forte proportion de syphilitiques. Les longues privations auxquelles sont soumis les équipages pendant les voyages ou les campagnes de pêche expliquent les débordements auxquels ils se livrent à leur arrivée dans les ports de France ou de l'étranger, lesquels ne sont généralement ni des foyers de vertu, ni des modèles de propreté. Faut-il le dire ? le grand nombre de voyageurs, de touristes, de baigneurs qui, pendant la belle saison, inondent le pays breton, contribuent sans doute à la propagation de la terrible maladie (1).

Nous aimons à croire cependant que les « avariés » ne sont pas la principale cause de la forte mortinatalité des Côtes-du-Nord. Elle peut s'expliquer par une autre cause qui n'est pas non plus à la louange de la population : l'ivrognerie. Il est évident que l'enfant conçu par des parents alcooliques se trouve, comme l'hérédosyphilitique, exposé à la mort prématurée.

2° *Hygiène des adultes*

a) *Soins personnels.* — La propreté n'a jamais été la qualité prédominante du Breton : sa malpropreté est

(1) Dans les cantons de l'intérieur où les étrangers stationnent fort peu et où il y a peu de marins, la syphilis semble peu répandue, Les médecins ignorent d'ailleurs souvent la fréquence de cette maladie, car les malades vont se faire examiner par des médecins éloignés et ils achètent au loin les médicaments.

même quasi proverbiale. Les soins corporels sont d'ordinaire le moindre souci des gens de la campagne. Beaucoup ne se lavent la figure et le cou que le dimanche pour aller à la messe, ou le jour du marché. Le reste du corps, à part les mains, ignore totalement le contact de l'eau.

b) *Habitations rurales.* — Cette malpropreté se manifeste surtout dans l'habitation : mais comment ne pas l'excuser quand on considère la misère de beaucoup de gens, l'exiguité des logements et les nichées d'enfants qui s'y trouvent. Les maisons d'habitation étaient jadis, — et le sont encore quelquefois, — communes à des êtres qui n'ont rien d'humain. Habasque, qui parcourut en 1832 tout le littoral du département, nous fait de ces maisons un tableau qui n'a rien de séduisant :

« A la campagne, souvent l'étable est au bas de l'habitation, de sorte qu'hommes et bêtes sont pour ainsi dire, pêle-mêle. Dans les maisons plus riches, elle est séparée par un mur de refend, et une porte sert à communiquer de l'une à l'autre. Dans d'autres petites fermes, les bestiaux ne sont séparés de leurs maîtres que par une sorte de cloison à hauteur d'appui... Cette vie en commun tend certes de plus en plus à disparaître, mais fort lentement et à mesure que se construisent de nouvelles maisons. Souvent poules et poulets nichent dans la maison et y entretiennent d'innombrables légions de puces (qui sont, pour le moins, fort désagréables)...

Les grandes fermes sont certes mieux tenues : les meubles sont fréquemment cirés et on s'y mire. Tout y

brille. On y trouve les barattes bien lavées, des bassines de cuivre bien écurées : les jeunes filles attachent à ce point beaucoup d'amour-propre. »

Sur cette question de l'insalubrité de l'habitation, voici des chiffres qui ont encore leur intérêt. D'après le recensement des lois du 26 mars 1831 et du 21 avril 1832 pour l'établissement de la contribution des portes et fenêtres, il y avait dans les Côtes-du-Nord :

Maisons	à 1	ouverture	.....	21.805
—	2	—	.....	55.694
—	3	—	.....	24.375
—	4	—	.....	7.965
—	5	—	.....	3.798
—	6	—	et au-dessus...	14.868

C'est le département français qui comptait le plus de maisons à une ouverture. L'Ille-et-Vilaine venait après, avec seulement 15.888.

Depuis cette époque, il y a eu bien des progrès réalisés, mais les maisons d'habitation, même de nos jours, ne comportent en général qu'une seule pièce ; les autres, quand il y en a, sont suffisamment garnies avec les tonneaux de cidre et tout un attirail d'instruments agricoles. Le mobilier se compose de grands bahuts fixés à perpétuelle demeure le long de la muraille : armoires, lits clos, vaissellier. C'est dans cette unique pièce que se prépare la cuisine des hommes et des animaux, c'est là que la famille prend ses repas et dort, c'est là qu'on vient au monde, c'est là qu'on meurt.

Que n'a-t-on pas dit des lits clos ? Ils sont souverainement anti-hygiéniques, il faut en convenir. Mais si l'on songe que c'est dans la même pièce que couchent père, mère, enfants, domestiques, on est bien obligé d'avouer qu'ils sont peut-être indispensables à l'hygiène morale de la famille. D'ailleurs, ils tendent de plus en plus à déserter les chaumières pour aller orner les riches maisons des amateurs.

Le parquet, formé d'ordinaire de terre battue, est souvent au-dessous du niveau du sol, ce qui contribue à entretenir une grande humidité dans la maison. Ces maisons seraient donc insalubres au dernier degré si de vastes cheminées, des portes et des fenêtres mal jointes, ne donnaient presque toujours à leurs habitants un air fréquemment renouvelé.

Les abords de la maison ne sont pas plus propres que la maison elle-même. Les cabinets d'aisance sont rares à la campagne. Le fumier a sa place ordinaire devant la porte, et le purin qui en découle est le lieu de prédilection où vont patauger les enfants et barboter les canards.

Il ne faudrait pas croire cependant que toutes les maisons d'habitation à la campagne répondent à ce réaliste tableau : il y a toujours eu et il y a surtout de nos jours de très nombreuses exceptions. Les constructions nouvelles, du moins celles à l'usage des propriétaires, sont, la plupart du temps, superbes d'apparence et même plus confortables que celles qu'on édifie dans certaines régions plus riches de la France. Mais les très

vieilles masures aux murs de granit, basses, humides, à peine éclairées, ne disparaissent que lentement, surtout quand elles sont destinées à loger les fermiers.

c) *Alimentation.* — La nourriture, pas plus que l'habitation, n'est l'objet de beaucoup de soins. Les femmes et les jeunes filles sont d'une ignorance incroyable en ce qui regarde l'art culinaire : aussi les aliments sont peu variés et mal préparés. Pendant longtemps l'alimentation a eu pour base le pain de seigle, à Loudéac ; la bouillie d'avoine, dans la partie basse-bretonne ; la galette de sarrasin un peu partout, et surtout dans la région dinannaise. A ces mets venaient se joindre le beurre, le lait battu, les pommes de terre, le lard et les choux ; la viande fraîche n'apparaissait que le dimanche.

Il y a peut-être lieu de regretter la disparition de cette ancienne nourriture à qui il ne manquait qu'une bonne préparation et un peu de variété. Maintenant le pain blanc n'est plus un luxe pour personne, sauf dans quelques coins reculés de la campagne ; la bonne galette s'en va, la bouillie d'avoine également ; les pommes de terre avec le « lait ribot » forment un plat trop démocratique. Il faut maintenant de la viande à tous les repas : ce plat est souvent fort maigre, vu la cherté de la viande en ces dernières années. Le café est devenu le complément indispensable de tout bon repas ; parfois, il remplace, surtout pour les enfants, la bonne et substantielle soupe du matin, ce qui contribue à leur faire un estomac d'oiseau, un tempérament malingre et nerveux.

d) *Surmenage physique.* — La Bretagne, au moyen âge, était la terre classique des brillants tournois et des joutes courtoises. Aujourd'hui encore les paysans bretons attachent une grande importance à la force corporelle, et avec raison, car elle leur est utile dans nombre de leurs travaux. Quand plusieurs hommes ou jeunes gens se retrouvent ensemble, chacun s'efforce de faire montre de sa force, de son adresse, de son endurance. On regarde comme un déshonneur le fait de rester en arrière. Certains travaux, surtout ceux de la fenaison et de la moisson, donnent lieu à une course ardente, effrénée... Et, quand vient l'heure du repos, on se couche en plein air, n'importe où.... Et, pour se remettre, on boit !.....

e) *Alcoolisme.* — Si les parents bretons ne commettent pas la folie de donner la « goutte » à leurs enfants, comme cela se fait, dit-on, en Normandie, ils en font pour leur compte une large consommation et donnent ainsi de très mauvais exemples. La consommation d'alcool est vraiment effrayante dans les Côtes-du-Nord. La statistique officielle indique comme quantité d'alcool imposé :

En 1879.....	19.932	hectolitres ;
En 1889.....	23.807	—
En 1899.....	32.656	—
En 1909.....	33.485	—

ce qui fait, dans cette dernière année, une moyenne de 5.48 litres par personne.

Mais ne sont pas compris dans ces chiffres les alcools fabriqués par les particuliers avec les fruits de leur

récolte pour leur usage personnel ; de même les alcools consommés par les marins pendant leurs voyages et leurs campagnes de pêche. Si l'on décompte par ailleurs les enfants qui n'en boivent point, on est bien obligé d'admettre que cette moyenne de 5,48 litres est bien au dessous de la vérité. (1)

A quoi tient ce goût du Breton pour les liqueurs fortes ? Provient-il du besoin quasi-instinctif de neutraliser les effets de l'humidité atmosphérique ? ou bien, comme le prétend Renan, ce défaut, loin d'être un appétit de jouissances grossières, tient-il à cet invinsible besoin d'illusion qui fait chercher dans l'ivresse la vision du monde invinsible ? ! ! Il est assez malaisé de le dire ; mais un fait certain, c'est que le Breton boit sec et l'alcool qui « fait le lit de la tuberculose », l'envoie souvent bien avant l'âge, faire connaissance avec le... monde invisible (2).

Une des causes qui font aussi recourir à l'alcool, c'est le malheur. Le malheureux boit « pour noyer son cha-

(1) Le nombre des débitants de boissons a augmenté beaucoup depuis 40 ans : en 1868, il y en avait 3.600 : en 1910, il y en a 8.439 !

(2) Dans le rapport général de M. Paul Strauss sur les *causes de la mortalité en France* on trouve les lignes suivantes :

« ... . Les médecins militaires les plus réputés inclinent à penser que la fréquence de la tuberculose, — mangeuse d'hommes et tueuse de soldats, — dans l'armée est en rapport avec la fréquence de cette affection dans la population civile.

Le regretté docteur Kelsch a dressé à ce sujet une carte des plus suggestives démontrant la prédominance de la tuberculose dans les corps d'armée de Bretagne et de Normandie, provinces dont la population paye le plus lourd tribut à la maladie... ».

A propos d'hygiène navale et coloniale, M. Strauss constate avec le docteur Tartarin, que « la tuberculose à bord est la cause la plus efficiente des décès, 50 % chez les marins du commerce. Il convient de réprimer et de combattre l'alcoolisme, dont la responsabilité malfaisante apparaît encore plus forte dans les milieux maritimes que partout ailleurs ». *Journal Officiel*. Annexe n° 402.

grin. » Le Breton rêveur est porté, plus qu'aucun autre, à écouter la voix de la douleur, cette folle dont parle la chanson. « Quand viennent les frissons du désespoir, disait Emile Souvestre, le Breton a de sûrs moyens de les combattre. Si c'est une âme à belle tranche que n'a pas ébréchée la douleur, il marche à l'Eglise et se fait candidat au Paradis... Si, au contraire, c'est un homme dont les forces se sont affaissées dans la lutte et qui ne peut plus lever les yeux aussi haut que le ciel, il court au cabaret, boit, et tue ce qui peut lui rester d'inquiète pensée. Ainsi deux consolateurs sont toujours là pour lui : Dieu et l'eau-de-vie. Ailleurs, dans d'autres provinces plus civilisées, le peuple n'a gardé que l'eau-de-vie. » (1). De ces deux consolateurs, hélas ! il faut l'avouer, le Breton de nos jours a une tendance à délaisser le premier.

f) *Les Milieux Urbains*. — L'hygiène, moins respectée encore dans les villes que dans les campagnes, établit une notable différence entre la mortalité rurale et urbaine. Celle-ci est en règle générale très élevée. Heureusement au point de vue mortalité, il n'y a aucune agglomération importante. En 1911, Saint-Brieuc compte 23.000 habitants dont 15.000 seulement agglomérés. Viennent ensuite Dinan, Guingamp, Lannion, Lamballe, Loudéac, Pontrieux, Quintin, Tréguier qui ont de 9.000 à 2.500 habitants agglomérés, le tout formant un total de 40.199 Mais ce sont là de vieilles cités, avec de vieilles maisons, de petites rues pittoresques

(1) Emile Souvestre : *Les derniers Bretons*.

sans doute, mais tortueuses et sales « Dans beaucoup d'endroits, ce n'est pas le tout à l'égoût que l'on pratique, mais le tout à la rue. Le tombereau passe tard, et, une heure après, il pourrait recommencer. C'est la pluie qui est chargée du nettoyage des rues... Les maladies s'y développent à leur aise. Innombrables sont les petites épidémies de quartier, voire même de maison. La tuberculose y fleurit, et à Saint-Brieuc particulièrement la typhoïde est en permanence ; elle frappe rarement de grands coups (ce qui arrive pourtant quelquefois, comme en 1911), mais elle n'est que plus terrible parce que l'on s'accoutume à vivre auprès d'elle. » (1).

3° *Risques professionnels*

Il est une notable partie de la population des Côtes-du-Nord dont l'existence se trouve exposée à de nombreux dangers : ce sont les marins.

Contrairement à ce qui a lieu ailleurs, les marins, en Bretagne, ne se recrutent pas uniquement parmi la population côtière. La mer exerce une attraction irrésistible sur les Bretons en général. Dès lors qu'un jeune homme, fût-il terrien, a mis le pied sur le pont d'un bateau, il n'appartient plus à la terre : la mer a pris possession de lui... Aussi, nombreux sont-ils, ceux qui demandent à l'Océan, pour eux et leur famille, le pain de chaque jour, soit qu'ils pêchent le maquereau, le lieu, le congre au milieu des récifs de la côte bretonne, ou la

(1) Dr Aubry : *Op. cit.*

morue autour de la froide Islande et des brumeux parages du Grand-Banc ; soit qu'ils naviguent au long cours vers les lointains pays. La mer est une sirène enjôleuse qui attire et captive les Bretons, mais, comme les sirènes de la fable, elle tue ceux qui se sont laissés prendre à ses chants ; et chaque année, pour toujours, elle engloutit beaucoup de nos gas dans ses mystérieuses profondeurs.

De plus, sur leurs navires, les marins sont en butte à un autre danger que le gouffre amer : les conditions d'hygiène épouvantable, auxquelles trop souvent ils sont soumis, mettent leur santé à une rude épreuve.

Et puis, si la mer est pleine de dangers pour les marins, la terre ne l'est guère moins. Deux écueils sont à redouter à l'arrivée au port : l'ivresse et la débauche. Beaucoup y sombrent.

La population du littoral qui compte une proportion beaucoup plus forte de marins que celle de l'intérieur, devrait avoir une mortalité plus considérable. Cependant il n'en est pas toujours ainsi. En 1868, M. le docteur Piedvache, de Dinan, notait une différence importante de mortalité entre un certain nombre de cantons du littoral et de l'intérieur, différence qu'il attribue au degré d'aisance inégal de ces deux régions. « La comparaison, dit-il, entre un nombre égal d'habitants du littoral, où une agriculture très avancée donne une très grande aisance, et de l'intérieur, où existe sous ce rapport une infériorité notoire, fournit des résultats évidents. Les cantons maritimes de Matignon, de Plan-

coët, de Ploubalay et la commune de Pleudihen avaient ensemble, en 1866, 41.602 habitants. Les cantons intérieurs de Broom, Jugon, Saint-Jouan-de-l'Isle, Plélan-le-Petit en avaient ensemble 41 475. Le premier groupe, de 1860 à 1868, a perdu 7.469 personnes : le second, 9.013. Différence au profit du littoral : 1.544. »

L'*Annuaire statistique de la France* (1910) nous donne pour les Côtes-du-Nord le suggestif tableau suivant :

Décès suivant leurs causes pour certaines maladies

Fièvre typhoïde	208
Rougeole	31
Scarlatine	26
Coqueluche	62
Diphtérie et croup	58
Grippe	127
Tuberculose pulmonaire	1438
Tuberculose des meninges	94
Autres tuberculoses	133
Cancers et autres tumeurs	195
Méningite simple	411
Bronchite aigue	367
Bronchite chronique	419
Pneumonie	529
Diarrhée et entérite au-dessous de 2 ans	364

SECTION II

Les Remèdes

Les remèdes à l'insuffisante diminution de la mortalité dans le département des Côtes-du-Nord se déduisent aisément de ce qui précède : ils peuvent se résumer en deux mots : la *disparition des causes*.

Nous étudierons donc :

1° la réforme de l'hygiène infantile.

2° la réforme de l'hygiène des adultes, et particulièrement les moyens de diminuer l'alcoolisme.

3° la restriction des risques professionnels.

§ I. — Réforme de l'hygiène infantile.

Le mal que nous avons constaté provient surtout de l'ignorance : trop souvent la femme est, de tous les êtres, le plus ignorant de ce qu'il faut faire pour nourrir et vêtir son petit. Il n'y a que l'éducation qui puisse combattre cette ignorance d'une façon efficace.

On commence, depuis quelques années, à parler d'hygiène dans les écoles primaires, mais cet enseignement est insuffisant, il a besoin d'être complété par un enseignement postscolaire mieux organisé qui mettrait les jeunes filles bien au courant des lois de l'hygiène et les préparerait de longue main aux charges et aux soins de la maternité. L'excellente institution des « *Ecoles ménagères* » pourrait y pourvoir : mais elle est encore presque totalement inconnue dans ce pays. L'enseignement

de la puériculture diminuerait dans une large mesure la mortalité infantile.

Les « Consultations de nourrissons », les « Gouttes de lait » font déjà beaucoup pour l'éducation des mères : mais, c'est surtout sur l'enseignement ménager qu'il faut compter pour servir utilement la cause de l'enfance.

L'allaitement artificiel est souvent une nécessité dans les Côtes-du-Nord. Il serait grandement à désirer que l'on recourût alors aux bons services de la chèvre. Le lait de chèvre est naturellement sain ; la tuberculose étant beaucoup plus rare chez les caprins que chez les bovins, (1), ce lait peut-être bu frais et vivant, c'est-à-dire cru. C'est d'ailleurs celui qui se rapproche le plus du lait de la femme par sa composition et sa digestibilité (2).

Pour combattre la mortinatalité et la mortalité infantile, il faudrait aussi protéger la maternité. Les avantages du repos maternel avant et après les couches ne sont pas à démontrer. Le législateur devrait interdire aux salariées le travail pendant la période des couches.

Mais, dira-t-on, le repos, c'est le chômage ; le chômage, c'est l'absence de salaire et l'absence de salaire, c'est la misère. Une proposition de loi, déposée le 14 novembre 1899 par M. Paul Strauss, résolvait heureusement cette question. Cette proposition établissait : 1° l'obligation du repos pendant le dernier temps de la grossesse et

(1) La tuberculose bovine atteint plus de 20 °/₀ des effectifs français. — V. *J. off.* 20 janvier 1911. — Sénat, p. 29.

(2) *Progress civic, social, industrial* (oct. 1908, p. 289).

pendant le mois qui suit l'accouchement, pour les femmes salariées de l'industrie et du commerce (un amendement Guillier ajoute au nombre des assistées le contingent des salariées agricoles et domestiques); 2° l'assistance obligatoire de ces femmes pendant les deux périodes de repos ci-dessus.

Cette proposition dormait dans les cartons du Sénat: on est en train de la réveiller.

Souvent, par le fait de leur origine, les enfants se trouvent voués à une mort prématurée: ce sont les fils d'avariés: alcooliques et syphilitiques: c'est en préservant les adultes, qui sont eux-mêmes les premières victimes de ces deux fléaux, qu'on pourra combattre le plus efficacement ce danger

§ II. — **Lutte contre l'alcoolisme.**

En Bretagne comme ailleurs, les débits de boissons pullulent: si l'on y prend garde, on comptera bientôt les maisons qui n'arboreront pas la traditionnelle touffe de gui si chère à nos ancêtres. Il y a urgente nécessité à limiter le nombre de ces établissements. (1)

Dans cette œuvre, les municipalités pourraient utilement intervenir et devancer la loi. En effet, elles ont le droit de prendre des arrêtés interdisant l'ouverture de nouveaux débits dans un rayon déterminé autour des édifices publics: églises, écoles, mairies, etc.

(1) Voir proposition de loi de M. Antide Boyer, 22 février 1907. — *J. off.*, ch., ann. 781, — et de M Joseph Reinach, 4 juillet 1910. — *J. off.*, ch., ann. 246.

Cette mesure qui ne préjudicie en rien aux intérêts existants, qui les favorise au contraire en les mettant à l'abri d'une nouvelle concurrence toujours possible, aurait pour résultat la disparition progressive d'un grand nombre de débits. Certaines villes, celle de Brest entre autres, viennent de donner l'exemple: espérons qu'il sera suivi.

Les Sociétés de tempérance ont du bon et méritent d'être encouragées : mais il ne faut pas trop compter sur des résultats merveilleux.

Nous ne pouvons toutefois ne pas nommer parmi les organisations qui luttent le plus dans notre région contre les progrès de l'alcoolisme l'œuvre des « Abris du marin. » (1)

Créée par un certain nombre de marins bretons, cette œuvre a fondé sur nos côtes des maisons d'accueil, ouvertes aux seuls inscrits maritimes, et dont le but est avant tout de soustraire les gens de mer à l'action de l'alcool. En 1907, elle a reçu de l'Académie française le plus important de ses prix Monthyon. Elle possède actuellement dix abris où toute boisson alcoolique est interdite ; mais en revanche, on y verse à flots et gratuitement des infusions chaudes d'eucalyptus, qui ont un certain succès auprès de la clientèle.

Toutefois l'anti-alcoolisme ne doit pas être excessif et ne doit pas aller jusqu'à proscrire toute boisson fermentée: un excès de zèle risquerait de discréditer l'œuvre même. Nous pensons même que le moyen le plus effi-

(1) Président de l'œuvre: M. J. de Thésac, à Benodet (Finistère).

cace consisterait à combattre l'alcool par le cidre. Il est digne de remarque que ce sont les cantons pauvres en cidre, les cantons bas-bretons, qui consomment le plus d'alcool. Tandis que nous voyons, le dimanche après la messe, les paysans des localités où le cidre est peu abondant, se précipiter chez le cabaretier et y avaler *en cinq sept* un demi grand verre d'eau-de-vie, les habitants du pays du cidre se contentent de quelques bolées plus inoffensives.

Aux propriétaires donc, aux Sociétés qui s'intéressent à l'agriculture du pays, de développer et d'encourager autant que possible la culture de la pomme à cidre, qui réussit dans presque tous les terrains de cette région, et dont le rendement est ordinairement très rémunérateur. Cette culture, à un intérêt économique évident, joint de nombreux avantages d'ordre hygiénique. Le cidre, chacun le sait, est une excellente boisson, assurément meilleure pour se rafraîchir ou pour prendre aux repas que le vin, parce qu'il est moins capiteux, meilleure que la bière, parce qu'il n'alourdit pas et ne donne pas, comme elle, un embonpoint excessif. Vive donc le cidre de Bretagne, qui stimule les énergies, chasse les humeurs noires et n'alcoolise que ceux qui en font un usage par trop immodéré !

Le cidre a peut-être un grand rôle à jouer, sinon dans le relèvement de la race bretonne, — car elle est loin d'être tombée, — du moins dans sa conservation. Et, à ce sujet, on pourrait noter l'observation d'un médecin aliéniste des Côtes-du-Nord, M. le docteur Ollivier, mé-

decin en chef de l'asile de Léhon qui a constaté que, d'une façon générale, les années fertiles en pommes sont suivies d'une baisse au point de vue des maladies mentales. « Je considère l'alcool, lisons-nous dans son rapport de 1903, comme le grand pourvoyeur de nos maisons d'aliénés, et peut-être n'est-il pas téméraire de penser que la consommation de ce liquide a été cette année plus abusive pour le motif suivant.

La dernière récolte de pomme ayant été extrêmement réduite, nos Bretons auront sans doute remplacé le cidre par des boissons spiritueuses, par des eaux-de-vie de nature pernicieuse, n'ayant aucune ressemblance avec la boisson hygiénique qui leur faisait défaut. Les mœurs des habitants de nos campagnes m'autorisent à croire que mon interprétation repose sur une notion juste, et partant qu'elle est bien fondée.... »

Le distingué spécialiste revient sur cette idée dans son rapport de 1909-1910: « ....Comme pour confirmer mon opinion plusieurs fois émise, la disette de pommes de la dernière récolte se trouve n'avoir produit sur le développement des psychopathies aucune influence salutaire. Et notre progression ascendante n'a point subi d'arrêt du fait de la rareté du cidre, au contraire.... »

§ III. — **Restriction des risques professionnels**

La dernière cause de la forte mortalité des Côtes-du-Nord vient des dangers auxquels sont exposés les marins. Il y en a certes qu'on ne pourra jamais conjurer, il en est

d'autres qu'on peut atténuer considérablement. Trop souvent, du sort de nos marins, très peu de gens se soucient, sauf les veuves, les orphelins, les armateurs et les Compagnies d'assurances... Arrive-t-il dans une mine ou dans une usine quelconque un accident qui occasionne mort d'hommes, la presse tout entière s'en émeut. Pour les marins, surtout ceux de la grande pêche, il en est tout autrement : un entre-filet laconique, relatant qu'on est sans nouvelles de telle ou telle goëlette, paru dans les journaux de la région, constitue toute l'oraison funèbre des « péris en mer »; la France les ignore.

La misère des pêcheurs a cependant, depuis quelques années, trouvé un écho dans l'opinion publique, qui s'est émue d'un tel abandon. Cette pitié s'est traduite par la création des « Œuvres de mer », société inspirée et dirigée par des catholiques et reconnue d'utilité publique par décret en date du 7 décembre 1898. Les articles 1 et 2 des Statuts de cette Société nous renseignent sur son but et ses moyens d'action.

« Article 1. — La *Société des Œuvres de mer*, fondée en Décembre 1894, a pour objet de porter des secours matériels, médicaux, moraux et religieux aux marins français et des autres nationalités, et plus spécialement à ceux qui se livrent à la grande pêche. Elle a son siège 18, rue de la Trémoille, Paris, VIII^e^.

« Article 2. — Pour atteindre ce but, elle arme des navires-hôpitaux qui croisent sur les lieux de pêche aux époques convenables : chacun d'eux a un médecin et un aumônier. Ces navires se rendent aux appels des pêcheurs,

leur portent les secours nécessaires et sont consacrés uniquement à leur service.

« Elle fonde des maisons de refuge pour les marins. »

Rien ne montrera mieux que quelques chiffres les importants services que rend cette œuvre aux marins. Voici, d'après le *Bulletin annuel des Œuvres de Mer*, de 1912, le résumé des opérations des navires-hôpitaux de 1897 à 1911 :

Communications avec les navires de pêche.	12.274
Malades hospitalisés à bord	1.163
Journées d'hôpital.	17.732
Naufragés recueillis	342
Consultations en mer	5.255
Rapatriés en France	523
Dons de médicaments	2.310
Lettres reçues ou remises	363.566

Ces résultats sont fort beaux et nous ne pouvons qu'y applaudir, tout en regrettant que les faibles ressources dont dispose cette œuvre ne lui permettent pas de faire davantage.

Le Parlement à son tour, s'est occupé des marins et a élaboré, dans ces dernières années, deux lois excellentes au point de vue de l'hygiène et de la sécurité des marins de la grande pêche et de la marine marchande : mieux vaut tard que jamais. (1)

La première de ces lois, celle en date du 17 avril 1907, contient des dispositions relatives à la sécurité de la

1) V. Corre. — *De la sécurité du travail dans la marine de commerce.* — Thèse, Rennes, 1912.

navigation maritime, à la réglementation du travail à bord des navires de commerce. Elle règle la visite des navires par des commissions spéciales. Elle s'occupe de l'alimentation des équipages, des soins médicaux, du rapatriement, des accidents professionnels et des pensions de retraite.

Tout en prescrivant ces excellentes mesures, la loi de 1907 laissant la porte ouverte à l'invasion de toutes les maladies, en n'instituant pas l'obligation d'une visite médicale au départ des pêcheurs. Dans le *Bulletin des Œuvres de Mer* (1er Janvier 1912), il est dit à ce sujet : « Dans le courant de cette campagne, nous avons hospitalisé 14 tuberculeux ; sur ce nombre une dizaine étaient certainement atteints avant le départ, et une visite aurait reconnu des lésions très nettes. Quelques-uns sont morts, d'autres ne valent guère mieux. Il est vraiment inconpréhemsible que, dans l'administration maritime, où tout est réglementé, il n'y ait aucune prescription à ce sujet.

Voilà des hommes qui partent avec des lésions tuberculeuses, vont fatalement à la mort et risquent de contaminer leurs camarades. Ils ne peuvent fournir aucun travail à bord et c'est une perte importante pour l'armateur. On objectera qu'il n'est pas juste d'empêcher un homme de gagner sa vie et qu'une visite serait une mesure vexatoire. Ces objections n'ont aucune valeur : une famille sera bien plus malheureuse, une fois privée complètement de son soutien. Quant à la question de vexation, il y a certes une foule de formalités auxquelles

tout homme est soumis, — et les marins spécialement — et qui sont beaucoup moins justifiées que celle-ci.

Les mêmes remarques peuvent être faites pour les syphilitiques ; la contagion et l'absence de traitement de la maladie peuvent entraîner de gros dangers ».

Cette lacune vient enfin d'être comblée par la loi du 26 février 1911, mais d'une façon indirecte. Cette loi a pour but d'encourager les armements aux grandes pêches, à l'aide de primes Or ces primes ne sont accordées qu'aux hommes d'équipage reconnus aptes à la navigation de la grande pêche, après examen d'un médecin de la marine, ou agréé par l'administration de la marine, avant l'etablissement du rôle d'équipage, et aux inscrits maritimes définitifs ou inscrits provisoires, âgés de moins de 22 ans à la date du départ.

Voilà ce qui a été fait pendant ces dernières années. pour les marins. C'est une petite réparation pour les oublis du passé ; mais on peut espérer qu'une application rigoureuse de ces lois contribuera à diminuer notablement la mortalité dans la marine de commerce et de pêche. Ne pourrait-on pas encore faire mieux ? Beaucoup de marins de la grande pêche se perdent à l'aller et au retour : c'est que les mois de février et de mars, octobre et novembre sont précisément des mois fertiles en tempêtes. Aussi on a souvent demandé a l'Etat qu'il mobilise quelques-uns de ses croiseurs pour transporter les pêcheurs tant à l'aller qu'au retour. Cette mesure pourrait soulever des objections : on dira, par exemple, que ce n'est pas le rôle de la marine de guerre, que c'est la

détourner de sa mission. A cela on peut répondre que le premier devoir de la marine nationale est de veiller à son recrutement : or, son meilleur recrutement est constitué par les marins terre-neuvas et islandais.

Une œuvre excellente à faire, et qui rentre encore dans la compétence gouvernementale, serait l'assainissement moral de nos ports français. Ceux-ci sont en effet, avec les ports de l'étranger, les principaux foyers de propagation des maladies vénériennes, ces terribles maladies qui, nous l'avons dit, empêchent tant d'enfants de naître et qui tuent, par hécatombes, ceux qui sont nés. Cette mesure prophylactique ne pourrait que contribuer à augmenter la natalité et à diminuer la mortalité.

CHAPITRE III

L'excessive émigration

Toutes les populations pauvres et prolifiques émigrent : tous ceux qui ne trouvent pas de moyens de subsistance suffisants sont obligés de s'expatrier et d'aller chercher au loin les ressources qui leur manquent dans leur pays. La Bretagne qui possède à un certain degré ces deux qualités : pauvreté en richesses et richesse en enfants ne fait pas exception à la règle. La raison primordiale de l'émigration bretonne, dont le département des Côtes-du-Nord fournit la plus large part est donc économique.

Pour nous en convaincre, — et avant d'aborder l'étude de la situation actuelle, — il nous suffira de parcourir l'histoire économique de ce département, depuis le début du XIX^e^ siècle. Les mouvements importants d'émigration, constatés à diverses époques et consignés dans le tableau de la page 57, nous apparaîtront comme la conséquence directe des crises industrielles et agricoles, crises souvent provoquées par les événements politiques contemporains. Aux périodes de prospérité économique relative correspondra au contraire une émigration faible ou presque nulle.

Nous adopterons donc, pour cette dernière partie de notre travail, la division suivante :

Section I : *L'émigration au cours du* XIX^e^ *siècle : ses causes.*

Section II : *L'émigration actuelle : ses causes et ses remèdes.*

SECTION I

L'émigration au cours du XIX^e^ siècle

§ I. — L'Empire et la Restauration ; l'échelle mobile

La Révolution et les guerres de l'Empire eurent une répercussion fâcheuse sur l'industrie des Côtes-du-Nord, qui consistait surtout dans le tissage des toiles et la navigation. Pendant toute cette période, la navigation déchut beaucoup et les exportations tombèrent avec elle : aussi nombre d'ouvriers, privés de leur gagne-pain, furent-ils contraints de quitter le pays.

Mais, en 1815, l'Empire s'écroule, l'ère des Révolutions et des grandes guerres est passée. Les soldats qui ont eu l'heureuse fortune d'échapper à la mort rentrent dans leurs foyers, reprennent l'outil et la charrue ; les derniers émigrés reviennent dans leur patrie : la vie économique va renaître d'autant plus active qu'elle a été plus longtemps comprimée et l'émigration s'arrête.

Le tissage des toiles retrouve son ancienne prospérité. C'est ainsi qu'en 1824 « l'arrondissement de St-Brieuc, qui comprend les villes de Quintin, Lamballe,

Moncontour possède environ 2.499 métiers. On y fabrique 1.585.200 aunes de toile qui, à 2 francs l'aune, prix moyen, donnent un revenu d'environ 3.170.400 francs. De 1814 à 1825, on trouve dans les autres arrondissements la moyenne annuelle suivante : Loudéac, 4000 métiers rapportant 4.000.000 de francs; Dinan, 1.478 métiers rapportant 1.741.600 francs; Guingamp, 926 métiers rapportant 1.228.000 francs. Total pour le département : 9.663 métiers rapportant 11.165.600 fr. (1).

Pendant plusieurs années, l'industrie des toiles continua de progresser, ainsi que d'autres similaires, notamment la fabrication des fils retors, à Guingamp ; les cotonnades et flanelles à Saint-Brieuc ; les toiles d'emballage, à Dinan, et un peu partout les berlinges et les rayés.

Dès avant la Révolution, la navigation et la pêche avaient subi une crise et fait place bien souvent à un autre genre d'entreprise plus aléatoire et, somme toute, moins honnête, la course. La paix rendit la vie à ces deux industries : les ports de Dahouët, Saint-Brieuc, Paimpol, Binic envoient chaque année de nombreux bateaux à Terre-Neuve, et plus tard en Islande, cependant que les ports de Saint-Brieuc et Tréguier commercent avec l'Angleterre où ils exportent des blés, du beurre, de la cire, du lin, etc.

La Restauration, pour récompenser la Bretagne du loyalisme dont elle avait fait preuve aux époques trou-

(1) Arch. des Côtes-du-Nord. — *Instructions et correspondance générale.* Statistique. Série 11 M.

blées, et, plus tard, le gouvernement de Juillet, voulant se concilier à son tour ses populations, s'occupèrent, plus que ne l'avait fait aucun gouvernement, des besoins du pays breton, en remplaçant des chemins jusque-là impraticables par les innombrables routes qui sillonnent les départements de l'Ouest. Or, il est à peine besoin de le dire, les progrès économiques sont en raison directe des facilités de communication.

Pendant cette période, « la production du blé double et celle de l'avoine triple, le nombre d'hectolitres de pommes de terre récoltées passe de 60.000 en 1815 à 401.782 en 1830, il atteindra même le chiffre de 3.900.419 en 1840.

La superficie cultivée et la production augmentent d'une façon considérable pour toutes les céréales

Mais il ne suffit pas que les subsistances augmentent en quantité : pour que la population puisse en profiter, il faut que les consommateurs aient les moyens de se les procurer à bon marché. Or la politique économique adoptée par la Restauration se préoccupait, dans une certaine mesure, d'assurer le bon marché des subsistances, tout en protégeant l'agriculture.

La loi du 4 juillet 1821 divisait les départements frontières en 4 classes relativement à l'importation ou à l'exportation des céréales.

Dans la première classe, l'exportation est permise quand le blé est au dessous de 26 francs l'hectolitre, et l'importation n'y est permise que quand il tombe au dessous de 24 francs.

Dans la quatrième classe, comprenant les départements de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, l'exportation n'est permise que quand le prix des blés-froment indigènes descend au dessous de 18 francs. Ce système, connu sous le nom d'échelle mobile eut pour résultat de maintenir dans cette région le prix des céréales à un taux peu élevé, et par suite d'abaisser le coût de la vie. De 1820 à 1835, le prix maximum du blé fut de 21,44 francs en 1829 et le prix minimum de 13,70 francs en 1833. » (1)

L'exportation toutefois ne fut interdite que pendant deux années et l'importation fut permise pendant six années.

Pendant toute cette période de restauration politique et économique, il se produisit une amélioration sensible du sort de la population, favorable à son accroissement. Il ne faut pas trop s'étonner si le département des Côtes-du-Nord reçut alors un certain nombre d'immigrants. Ce mouvement n'était peut-être d'ailleurs constitué que par le retour dans leur pays de ceux qui en avaient été chassés par la tourmente de la Révolution et de l'Empire.

§ II. — *La monarchie de juillet* : diminution du domaine congéable : crise agricole.

Mais le renouveau d'activité économique ne pouvait se continuer longtemps avec la même intensité dans cette région qui n'est pas des plus favorisées par la natu-

(1) Enquête agricole de 1868.

re ; et la population, cependant, tendait chaque jour à s'accroître rapidement par suite de l'important excédent des naissances sur les décès.

Dès le début de la monarchie de juillet, le trop-plein de la population commence à se déverser au dehors. Ce mouvement d'émigration se trouve encore accru et entretenu pendant de longues années par suite d'une modification profonde dans le régime agricole du pays : la diminution du domaine congéable.

Ce mode de tenure qui n'avait rien de féodal avait été maintenu par la loi des 7 juin et 6 août 1791, qui le modifia cependant en établissant au profit du domanier le droit au remboursement en cas d'exponse.

Son article 2 portait en effet « qu'à l'expiration des baux ou des baillées actuellement existantes, il sera libre aux domaniers qui exploitent par eux-mêmes leurs tenues, de se retirer et d'exiger le remboursement de leurs édifices et superficies. » (1) Aboli par l'Assemblée législative (loi du 27 août 1792), le domaine congéable fut maintenu dans les termes de la loi du 6 août 1791 par une loi du 9 brûmaire an VI.

Le domaine congéable se maintint donc dans les

(1) Cet article ne tarda pas d'ailleurs à être éludé dans la pratique par une clause devenue de style, portant renonciation au bénéfice de cet article 2. Il a été souvent discuté en doctrine sur le point de savoir si cette renonciation était obligatoire et ne portait pas atteinte à un principe d'ordre public. Mais la jurisprudence admettait cette façon de faire.

La loi du 8 février 1897 consacra à nouveau, au profit du domanier, le droit au remboursement des édifices et superfices en cas d'exponse, mais en subordonnant ce droit à des conditions telles qu'elle l'a presque annihilé.

Une proposition de loi, déposée le 11 juillet 1912 autorise au profit du domanier le rachat forcé de la propriété du foncier, et le même droit au profit de ce dernier.

Côtes-du-Nord après la Révolution et continua d'y exercer sa bienfaisante influence en attachant étroitement le cultivateur à son sol.

Voici ce qu'en dit Habasque, en 1836, et comment il explique sa disparition :

« Que l'on parcoure les pays d'usement et on y verra les habitants plus aisés, les terres mieux cultivées, et à quoi le doit-on ? à la certitude qu'a le colon, si on le congédie, d'être complètement remboursé, jusqu'au dernier jour de son bail, de ses soins, de ses dépenses et de ses améliorations. Depuis quarante ans, un quart des colons ont consolidé leur tenure. Cette cause, jointe à la vente des biens nationaux, a créé dans le département une foule de propriétaires cultivateurs.

Malheureusement, il est à craindre que cette sorte de tenue, inconnue au reste de la France, ne disparaisse bientôt.

En effet, les hauts prix auxquels se vendent les immeubles font que, presque toujours, il est avantageux pour le propriétaire du fonds de rembourser les édifices et superfices. Aussi, depuis quelques années, les fonciers ont-ils beaucoup exercé de congéments. » (1)

Ces congéments, déjà nombreux au moment ou écrivait Habasque, se continuèrent de plus en plus nombreux, comme il appert des correspondances échangées entre les maires et les préfets et sous-préfets. En voici deux extraits :

(1) Habasque : *op. cit.*

« Kervien, 14 février 1842.

« M. le Sous-Préfet,

....Il me semble que ce qui est la cause de la diminution de la population, c'est qu'en 1836 une partie de la commune était à domaine congéable et depuis les propriétaires fonciers ont réuni plusieurs petites métairies en une seule.... »

« Mellionnec, 7 février 1842.

« Monsieur le Sous-Préfet,

.... Depuis 1836 il est sorti huit fermiers de la commune, faisant un nombre de 48 personnes; 3 autres ménages sont partis à Lorient. Beaucoup d'autres ouvriers sont partis de la commune depuis cinq ans; et la seule cause, ce sont les congéments et l'ouvrage qui manque aux ouvriers.... » (1)

Dans ces documents administratifs, on sent de la compassion pour ces malheureux paysans, jadis si fortement attachés à leur sol, maintenant déracinés, s'en allant eux et leurs familles, vers les grands centres voisins où ils espèrent trouver du travail: Lorient, Nantes, Brest, Saint-Malo.

Sous le Second Empire, le domaine congéable disparaît complètement des Côtes-du-Nord, sauf toutefois dans la partie sud de l'arrondissement de Guingamp où il s'est maintenu.

En 1840, l'Académie des siences morales et politiques

(1) Archives des C.-du-N. — *Instructions et correspondances générales.* Série 11 M. Statistique.

déléguait MM. Benoiston de Chateauneuf et Villermé pour visiter les cinq départements de la Bretagne et lui présenter un rapport sur l'état moral et matériel de cette partie de la France.

On lit dans ce rapport, le passage suivant :

« Quels biens, quels avantages attachent donc si fortement le Breton à sa patrie ? Quel est donc son sort pour quelle lui soit si chère ? Trop souvent la gêne, la pauvreté, la misère. Et cette misère est grande. Necker la signalait déjà en 1784 et, soixante ans plus tard, nous l'avons encore retrouvée.... »

Et plus loin :

« Voilà pour nous la misère ; elle ne consiste pas dans le manque absolu du nécessaire, l'individu alors périrait ; mais à en être privé en grande partie, en un mot, à en pâtir.

Que de malheureux en Bretagne en sont réduits là ! il faut l'avoir vu pour se faire une idée de leur dénuement. Il faut avoir pénétré dans la demeure d'un pauvre paysan breton, dans sa chaumière délabrée, dont le toit s'abaisse jusqu'à terre, dont l'intérieur est noirci par la fumée continuelle des ajoncs et des bruyères, seuls aliments de son foyer.

C'est dans cette misérable hutte, où le jour ne pénètre que par la porte et s'éteint lorqu'elle est fermée, qu'il habite, lui et sa famille demi-nue, n'ayant pour tous meubles qu'une mauvaise table, un banc, un chaudron et quelques ustensiles de ménage en bois et en terre ; pour lit, qu'une espèce de boîte où il couche sans draps

sur un matelas où la paille d'avoine a remplacé la laine, tandis qu'à l'autre coin de ce triste réduit, rumine sur un peu de fumier, la vache maigre et chétive (heureux encore s'il y en a une !) qui nourrit de son lait ses enfants et lui même.

Telle est sa condition et il l'accepte sans murmurer contre la Providence etc..... » (1)

Cette condition, les paysans bretons finirent par la trouver trop dure. Ils s'y résignèrent tant qu'ils n'en ont pas connu de meilleure, aussi longtemps que la Bretagne est restée isolée du reste du pays. Mais le développement des voies de communication et la rapidité des moyens de locomotion ne vont pas tarder à changer la face des choses.

Quelques étrangers de passage, des émigrés rentrés au pays feront briller aux yeux des pauvres campagnards éblouis le mirage des grandes villes. Beaucoup commenceront à comprendre leur misère, ils n'auront plus qu'un désir, celui de s'y soustraire.

Pendant la période 1841-1846, l'émigration fut toutefois très faible. Cela tient sans doute au bas prix des denrées à cette époque et surtout aux excellentes récoltes de pommes de terre. Ce précieux tubercule fournissait alors un sérieux appoint à l'alimentation ; de plus, il produisait énormément, aux dires des anciens du pays. Les chiffres d'ailleurs nous montrent qu'ils n'exagéraient point (2). Mais, — pour quelle raison, on l'ignore, — son

(1) Cité dans l'enquête agricole de 1868.
(2) V. *infra* le tableau de la *Statistique agricole du département.*

rendement a toujours diminué depuis. Aucune année, malgré l'accroissement de la superficie cultivée, n'a donné une récolte aussi abondante que celle de 1840.

§ III. — La concurrence du Nord et de l'Angleterre : crise industrielle

Après cet arrêt momentané, le mouvement d'émigration reprend d'une façon intense, il ne s'arrêtera plus. La crise industrielle, subie alors par ce département, suffit à l'expliquer.

Tandis que se fondaient dans les autres régions de la France, principalement dans le Nord, des industries puissantes, soutenues par de forts capitaux, la Bretagne conservait sa petite industrie morcelée, mal entendue. Aussi sa déchéance était à prévoir, et elle vint. Jollivet, en 1854, dans son *Histoire du département des Côtes-du-Nord*, la rapporte ainsi.

« A Guingamp, la fabrication des fils retors a fait vivre bien des familles, depuis quinze à vingt années. Elle est tombée par suite de la concurence que lui ont faite les grands établissements créés à Lille et dans d'autres localités,..» A Quintin, « le commerce des toiles à fait la fortune des Quintinais. Mais cette industrie, là comme partout ailleurs dansle département, est complètement perdue ». A Dinan « les toiles à voile occupent 400 ouvriers et font vivre 1200 personnes. On y fabrique encore les toiles de Combourg qui s'exportaient autrefois presque exclusivement pour St-Domingue,

la Martinique, — puis les toiles d'emballage. Il s'y fabriquait aussi des toiles dites de Languenan qui s'exportaient en Egypte et aux colonies. Cette branche précieuse d'industrie est éteinte, et celle des rayés, cotons, flanelles va s'amoindrissant chaque jour ».

Cette décadence ne va pas d'ailleurs tarder à devenir la ruine complète, par suite de l'entrée en scène d'une nouvelle concurrente, l'Angleterre, amenée par la politique commerciale du libre échange.

Jules Janin déplore ainsi cette ruine :

« L'Angleterre, par ses machines qui font en un jour le travail d'une année, a envahi les marchés des deux mondes. La mécanique, force aveugle et sans cœur, qui tue le travail des hommes, a brisé dans la main désarmée des jeunes filles la quenouille, l'honneur et la fortune sainte du foyer domestique. Ainsi, la force a remplacé l'intelligent travail qui remplissait la chaumière de bien-être et de chansons... Pourtant les tisserands et les fileurs de Bretagne ne s'avouent pas encore vaincus. Ils restent fidèles à leurs vieux métiers, ils s'obstinent à filer cette ingrate quenouille. Or, ce métier qui était jadis une fortune, à peine s'il donne aujourd'hui le pain noir de chaque jour ! » (1)

Mais ce pain noir, comment s'en contenter toujours, alors que l'on a entendu dire qu'il existait des régions, qu'il existait des villes où un ouvrage facile donnait du pain blanc en abondance.

Et, comme les malheureux tenanciers des domaines

(1) Jules Janin : *La Bretagne.*

congéables, les ouvriers fileurs, les tisserands quittent le pays et s'en vont vers les grands centres où l'ouvrage abonde. Un certain nombre de communes importantes furent presque décimées lors de cette crise industrielle. Les chiffres suivants en donneront une idée :

« De 1845 à 1851, l'absence de travail dans le pays a fait diminuer ainsi la population de quelques grandes communes de l'arrondissement de Loudéac : (1)

	1846	1851	Diminution
Le Gouray. . . .	2252	2032	226
Lescouet.	946	788	156
Lamotte.	3220	3097	123
Trevé	2711	2553	158
Gausson.	2232	2118	114
Plouguenast . . .	2909	3727	182
Allineuc.	2434	2242	210
Loudéac	6619	6367	252

Aux autorités civiles qui enquêtent sur les causes de cette émigration, les réponses des maires sont toujours les mêmes : le manque de travail. Ecoutons le maire du Fœil :

« *Le Fœil, le 30 décembre 1851.*

« Monsieur le Préfet,

« Voici d'où provient le déficit de la population : c'est que, dans la commune, il y habitait beaucoup de tisserands, et, depuis que le commerce des toiles ne va plus, la plus grande partie des tisserands se sont dispersés ; voilà d'où vient cette différence en moins.

Le maire, Lefeuvre. »

(1) Archives des C.-d-N. — *Instructions et correspondance générale :* série 11 M.-Statistique.

Au chômage, viennent s'ajouter au début du second Empire, de nombreuses et terribles crises de disette qui contribueront pour leur bonne part à chasser les ouvriers du pays. Une faible idée de ces crises nous est fournie par les chiffres suivants : (1)

De 1845 à 1856, le prix annuel moyen des blés dans le département a ainsi varié :

1845. . . .	17,04	1851. . . .	13,37
1846. . . .	19,53	1852. . . .	16,05
1847. . . .	25,62	1853. . . .	20,58
1848. . . .	15,56	1854. . . .	28,46
1849. . . .	14,86	1855. . . .	28,04
1850. . . .	13,58	1856. . . .	26,65

C'est encore une cause économique qui nous dit le pourquoi de la diminution de l'émigration pendant la période 1856-1866.

Après les années de disette 1854, 1855 vinrent des années d'excellentes récoltes pendant lesquelles le coût de la vie s'abaissa beaucoup. Le prix moyen du quintal de blé, qui était 26,65 francs en 1856, tombe à 21,88 en 1857, à 15,43 en 1858, à 16,14 en 1859. Jusque 1866, son prix maximum ne sera que de 22,99 francs en 1861.

§ IV. — **La loi du 6 décembre 1850 ; le libre échange : relèvement de l'agriculture.**

Le pays entre d'ailleurs à cette époque dans une période remarquable d'activité et de progrès agricoles. Cette période s'ouvre lors de la promulgation de la loi

(1) Enquête agricole de 1868, p. 143.

du 6 décembre 1850, qui favorise le partage entre les habitants d'une commune des terres vaines et vagues qui ne donnaient pour tout produit qu'un maigre pâturage.

Le partage de la propriété des biens d'une commune entre les habitants avait été formellement prohibé par les lois et décrets du 21 prairial an IV, 9 ventôse an XII et 9 brumaire an XIII. Cette prohibition est conforme aux principes généraux du droit. En effet, le partage est un acte qui fait cesser l'indivision entre copropriétaires : or, les habitants n'ont aucun droit de copropriété sur les biens de la commune qu'ils habitent. C'est la personne morale, commune ou section de commune, qui est seule propriétaire

La loi du 6 décembre 1850 (1), relative au partage de la propriété du territoire resté indivis dans les cinq départements formés par l'ancienne province de Bretagne, semble, au premier examen, consacrer une exception à la régle générale. Il n'en est rien cependant, les biens dont il s'agit n'appartenant pas aux communes, mais aux habitants des communes.

En effet, connaissant l'exceptionnelle vitalité des coutumes au pays de Bretagne et craignant d'invincibles résistances à l'application de la loi du 28 août 1792 portant attribution des terres vaines et vagues aux communes, le législateur avait jugé bon d'édicter un régime dans lequel le droit des communes était reconnu en

(1) V. Sirey, *lois annotées* 1850, p. 195. — V. également *Cass civ.* 11 décembre 1867. Sirey 68, 1, 72.

principe, mais devait céder devant celui des anciens vassaux, quand ceux-ci justifiaient d'une inféodation antérieure de ces terres à leur profit.

En vertu de cette clause, les habitants qui avaient reçu des anciens seigneurs le droit de communer sur les vastes étendues arides constituant les landes bretonnes, continuèrent, jusqu'en 1850, à posséder en commun la plus grande partie de ces territoires. Par suite de cette possession indivise, les landes étaient entièrement perdues pour la production ; d'autre part elles échappaient en partie aux droits de mutation et même à l'impôt foncier.

C'est pour porter remède à pareil état de choses que la loi du 6 décembre 1850 a été votée. Elle se propose de favoriser le partage des terres vaines et vagues entre les copropriétaires, en simplifiant la procédure nécessaire pour l'obtenir.

L'application de cette loi eut pour conséquence immédiate la disparition d'une grande quantité de landes. A cette époque, on est pris d'une frénésie de défrichement. On met tout en culture : bonnes et mauvaises terres (1).

Il faut aussi remarquer que le régime commercial, dit du libre échange, définitivement instauré en 1862, s'il achève de tuer l'industrie, favorise grandement, du moins au début, l'agriculture (2). Le marché anglais,

(1) Depuis, la lande a regagné du terrain : c'est ce qui explique l'étonnement causé souvent aux voyageurs par la vue de nombreuses traces de sillons dans les landes.

(2) L'enquête agricole de 1868 le démontre d'une façon évidente : l'importation des céréales dans ce pays y était nulle ou presque.

qui n'était pas encore encombré par les produits de l'Australie et du Nouveau Monde offre alors à l'agriculture de ce département un débouché facile et la Bretagne mérite alors le nom de grenier de l'Angleterre.

Le littoral surtout se tranforme grâce à l'emploi des amendements calcaires et des engrais marins. — A Lannion et à Paimpol, on emploie les goëmons, varechs, les sables coquilliers appelés « maerls », les sables vaseux ou « tangue ». — A Lamballe, Matignon, Ploubalay et Dinan, on se sert d'une vase argilo-calcaire : et, dans la partie méridionale de l'arrondissement de Dinan, des sables faluniers calcaires ou sablons, de Tréfumel, Saint-Juvat, Le Quion, Evran.

La partie centrale du département est moins favorisée au point de vue des engrais, mais l'amélioration des voies de communication, l'augmentation du prix des produits, la chute du commerce des toiles, le partage et le défrichement des communaux, y stimulent grandement les progrès agricoles. Partout, on commence à couper le blé par le pied ; on abandonne le sillon composé de six raies pour le sillon plus large appelé « planche » ; on commence à employer les rouleaux herses et la charrue Dombasle qui sera remplacée elle-même, à partir de 1890, par la charrue Brabant. Dès 1860, l'emploi de la machine à broyer les ajoncs, du moulin à pommes et de la machine à battre, se généralise. En 1868, le département compte déjà 2.400 machines à battre, dont 40 à vapeur (1).

(1) Voir : Enquête agricole de 1868.

En 1853, les terres en culture sont évaluées à 255.000 hectares et les landes, pâturages et autres terres incultes à 259.123 hectares. En 1868, les terres en culture occupent 455.000 hectares, les landes et pâturages 99.500, les bois 35.400, les prairies naturelles 57.200 et les terrains divers 30.200.

Pour se développer ainsi, l'agriculture est obligée d'employer un nombre considérable de bras, car le machinisme agricole est encore à l'état embryonnaire. Aussi recueille-t-elle un grand nombre de chômeurs de l'industrie et les empêche-t-elle d'émigrer.

Les dix dernières années du Second Empire compteraient parmi les plus heureuses et les plus prospères du siècle si un désastre sans précédent n'était venu y mettre fin. Les malheurs, le désarroi, la profonde perturbation causés par la guerre de 1870-1871 arrêtent tout à coup les progrès économiques de ce pays, ramènent la gêne ou la misère dans bien des foyers et précipitent la marche de l'émigration. Le dénombrement de 1872 accuse sur le précédent une diminution de 18.915 individus.

§ V. — La concurrence des pays neufs

Après la guerre, un grand effort est fait en Bretagne, comme dans tout l'ensemble du pays, pour réparer les conséquences de nos désastres : partout, on constate un renouveau d'activité économique, mais il ne durera pas longtemps. Une nouvelle crise économique va frapper le pays.

Les Côtes-du-Nord ne sont presque plus alors qu'un département agricole. En 1853, la population se trouvait ainsi répartie entre les différentes professions :

Agriculture	374.233
Industrie	149.132
Commerce	11.390

Or, en 1876, la situation est la suivante :

Agriculture	475.573
Industrie	47.680
Commerce, transports	53.762

C'est donc l'agriculture qui, en 1876, occupe l'immense majorité de la population, et c'est elle qui va se trouver atteinte.

Le régime économique du libre échange, qui semblait, au début, favorable à l'agriculture, devient, à ce moment très dangereux pour elle, par suite de la concurrence des pays neufs.

Grâce au développement et à la rapidité des communications maritimes, les produits agricoles de l'Australie et du Canada ne tardent pas à envahir le marché anglais, puis le marché français. Aussi cette politique commerciale doit-elle être bientôt abandonnée. Un mouvement en ce sens se dessine dès 1881 pour l'agriculture. L'augmentation des droits d'entrée sur les céréales (3 fr. par quintal de blé en 1885, 5 fr. en 1887, 3 fr. en 1891 et 7 fr., chiffre définitif, en 1894) n'empêche pas le prix du blé, qui était de 29 francs en 1875 de tomber à 18 fr. 62 vingt ans plus tard, et même 1 franc plus bas en 1896.

Pendant toute cette période, l'agriculture fait peu de progrès (1), et, ce qui est bien pis, la population agricole diminue En 1891, la population des Côtes-du-Nord est ainsi répartie :

Agriculture	432.087
Industrie	50.067
Commerce	50.354

Il convient toutefois de faire une réserve relativement à certains points de la côte où les gens se livrent avec succès à la culture maraîchère. C'est ce qui faisait dire à lord Cathcard, délégué par la Société royale d'Angleterre, dans son rapport de 1890, au sujet de la côte bretonne de Roscoff à Saint-Malo : « Je vois bien que la Bretagne devient le potager de l'Angleterre, mais elle n'est plus son grenier. » (2).

Nous touchons au seuil du XX^e^ siècle. Sachant comment s'est introduit le mal dont souffre la Bretagne, nous étudierons plus aisément l'émigration telle qu'elle se pratique actuellement.

(1) Voir tableau de la Statistique agricole.

(2) Voir : *La culture et le commerce des primeurs à Plougastel-Daoulas, St-Pol-de-Léon et Roscoff*, par Ernest Picaud (Thèse, Rennes 1912).

SECTION II

L'émigration actuelle

A) CAUSES

§ I. — Cause déterminante

Commençons par réfuter une erreur très répandue : celle qui consiste à dire que ce sont les charmes et les plaisirs de la ville qui dépeuplent les campagnes, que le rural est amené dans les grands centres par le désir de satisfaire ses passions, de mener une existence moins grossière, l'ambition d' « arriver », la volonté de faire fortune, de « vivre sa vie ». Un article, paru dans l'*Année sociale internationale* de 1912 met clairement au point cette question (1) : « Si la vie rurale offrait réellement autant d'avantages matériels que la vie urbaine, les campagnes ne se dépeupleraient pas. On dit souvent : C'est l'attrait des plaisirs faciles qui entraîne vers les centres la jeunesse des champs. Il est possible que cette attraction cause le départ de certains individus, surtout dans les classes riches, mais elle ne peut être regardée comme une *raison déterminante* pour la masse des émigrants... ».

La terre des Côtes-du-Nord ne meurt pas encore, mais elle souffre : par malheur, c'est cette terre qui fournit presque seule les moyens de subsistance à la population. Les industries de transformation ne sont

(1) *Année sociale internationale*, 1912. — Action populaire, Reims.

plus guère représentées que par les petits artisans de village. Le commerce, cela va sans dire, périclite. La navigation et la pêche déclinent malgré tous les systèmes de primes à l'armement et à la construction inventés par le législateur : les marins, — sauf ceux de la grande pêche, — ne trouvent pas facilement un embarquement sur les longs courriers... Une seule ressource se présente alors pour une grande partie de la population : puisque la terre ne peut faire vivre tout le monde, puisque la mer se laisse de moins en moins sillonner par nos navires, il *faut* abandonner le pays et s'en aller là où l'ouvrage abonde et paraît largement rémunéré, c'est-à-dire dans les villes. *La cause déterminante de l'exode de la population des Côtes-du-Nord, c'est le besoin de vivre.*

Sans doute, la crise de mévente des céréales a diminué après 1895 et, pendant les dix premières années du XX^e^ siècle, l'agriculture a fait de réels progrès. L'introduction de la charrue-brabant a opéré une véritable révolution dans le pays. Les préventions contre les engrais chimiques ont presque complètement disparu. Le machinisme commence à s'introduire en agriculture.

Mais cette prospérité relative de l'agriculture a un revers. Dans cette branche de l'activité humaine comme dans les autres, la machine exproprie dans une certaine mesure l'ouvrier agricole. D'autre part, le haut prix auquel se vendent les produits agricoles augmente dans de fortes proportions le coût de la vie. Les cultivateurs y trouvent leur profit : aussi sont-ils, quoi

qu'on en dise, plus que jamais attachés à la terre ; mais cette augmentation du prix des denrées ne produit pas le même heureux effet pour la partie de la population qui ne peut gagner sa vie qu'en louant son travail pour un prix souvent infime. Aussi beaucoup d'ouvriers se laissent tenter par les hautes paies qu'on leur offre dans d'autres régions.

Si les salaires du pays avaient augmenté proportionnellement au coût de la vie, l'émigration eût été certes moins forte. Mais les employeurs ont montré une grande répugnance à augmenter le prix de la main-d'œuvre ; ils ne l'ont fait que sous la menace de ne plus trouver d'ouvriers. Les salaires des ouvriers agricoles, notamment, bien qu'ils aient fortement augmenté depuis quelque temps, sont encore très inférieurs à ceux des autres régions agricoles françaises : c'est pourquoi un grand nombre d'ouvriers s'en vont chaque année faire la récolte en Beauce et jusque dans le Pas-de-Calais.

Nous donnons ici un état des salaires des ouvriers agricoles en 1910 et la statistique agricole des Côtes-du-Nord de 1815 à 1910.

Salaires des ouvriers agricoles en 1910 (Nourriture en plus)

		Novembre à Avril	Avril à Novembre	Moisson
Hommes	Littoral	0,80 à 1,25	1,25 à 1,75	2,00 à 2,50
	Centre	0,75 à 1,00	1,00 à 1,50	2,00 à 2,50
	Montagne	0,75 à 1,00	1,00 à 1,25	1,75 à 2,25
Femmes	Littoral	0,60 à 0,75	0,75 à 1,00	1,00 à 1,50
	Centre	0,60 à 0,75	0,75 à 1,00	1,00 à 1,50
	Montagne	0,50 à 0,60	0,75 à 1,00	1,00 à 1,25

Domestiques et servantes de ferme. — Salaires annuels

Domestiques	Littoral	200 à 280	Salaires annuels moyens pour les différentes catégories de domestiques et servantes, dans la région du centre.	Premier valet	400 à 500
	Centre	200 à 300		Valet de charrue	300 à 450
	Montagne	250 à 400		Petit valet	250 à 350
Servantes	Littoral	150 à 180		Grand pastour	90 à 125
	Centre	150 à 200		Petit pastour	70 à 100
	Montagne	180 à 250		Grande servante	225 à 300
				Petite servante	60 à 80

	Superficie cultivée en Hectares						
	Froment	Méteil	Seigle	Orge	Sarrazin	Avoine	Pomm de ter
1815	31.000	6.000	28.000	8.000	47.000	39.000	
1820	31.000	6.000	28.000	8.000	47.000	39.000	
1825	44.945	8.117	32.593	9.894	50.939	44.078	
1830	48.657	7.437	38.382	13.737	59.037	52.778	
1835	58.201	10.333	39.169	16.076	68.099	63.237	
1840	49 503	7.007	34.901	12.002	51.380	57.300	18.38
1845	49.614	7.047	34.980	12.072	51.439	57.372	18.43
1850	57.133	6.393	34.980	12.074	60.500	52.141	9.00
1855	65.200	7.600	30.288	12.873	67.218	62.169	10.00
1860	72.000	7.500	29.000	12.000	67.000	63.000	30.00
1865	85.300	8.300	20.840	14.300	68.950	56.550	30.10
1869	87.800	9.700	25.000	16.000	74.000	70.000	20.00
1875	88.000	10.000	30.000	16.000	74.000	70.000	30.00
1880	92.550	9.550	27.500	19.930	60.400	79.480	22.58
1885	92.507	9.764	29.686	20.000	60.000	83.000	25.00
1890	94.600	10.000	27.000	19.000	58.000	80.000	
1895	94.000	10.000	27.000	19.000	58.000	80.000	24.00
1900	100.494	6.650	22.000	17.120	61.770	78.540	
1905	105.000	4.526	16.608	16.313	61.793	84.659	
1910	112.390	3.920	17.280	16.660	52.900	90.350	33.94

(1) De 1815 à 1875 les chiffres sont empruntés au document publié en 1877 pa
et des Pommes de terre de 1815 à 1875 ». — Les autres sont emprunté

les Côtes-du-Nord 1815-1910 (1)

Production totale en Hectolitres

Froment	Méteil	Seigle	Orge	Sarrazin	Avoine	Pommes de terre
434.000	84.000	448.000	148.000	376.000	526.000	60.000
434.000	72.000	336.000	180.000	846.000	939.000	540.000
625.000	116.398	501.932	221.239	533.841	1.132.000	
843.000	119.364	951.342	296.307	745.637	1.398.617	401.782
869.000	149.828	587.535	293.442	394.974	1.840.197	
029.660	131.241	716.168	179.069	896.067	1.376.346	3.900.419
840.307	128.256	716.473	202.930	914.585	1.293.165	1.215.103
123.006	121.895	702.853	211.102	1.137.945	1.358.273	441.369
792.180	108.832	419.489	343.065	1.261.009	1.324.200	152.500
141.479	160.677	475.922	334.320	1.149.117	1.541.610	362.400
231.382	139.664	329.958	346.417	1.352.110	1.161.537	459.000
185.300	156.655	380.000	387.000	652.236	1.482.040	307.500
603.325	197.598	482.115	387.600	1.200.000	1.490.888	500.000
4 0.462	162.254	453.245	530.580	1.575.250	1.666.130	1.807.843
457.000	166.000	507.666	460.000	960.000	1.992.000	1.800.000
700.000	155.000	525.000	530.000	1.276.000	2.800.000	
739.000	176.000	594.000	418.000	1.293.000	2.080.000	1.952.000
732.000	120.000	413.000	350.000	995.000	1.708.000	
785.000	83.000	325.000	375.000	1.235.000	1.862.000	
023.000	74.000	311.000	366.000	1.179.000	1.807.000	2.375.800

e Ministère de l'Agriculture et du Commerce, intitulé « Récoltes des Céréales
ux statistiques agricoles annuelles.

L'enquête agricole de 1910 dit que « le nombre des salariés agricoles tend à diminuer dans chacune des zones du département. Il devient de plus en plus difficile de se procurer des ouvriers et il faut les payer de plus en plus cher : si on ne manque pas encore de bras, cela tient à la densité de la population, au grand nombre de petits fermiers et propriétaires qui s'entr'aident à l'époque des grands travaux Ces mêmes petits propriétaires et petits fermiers vont aider pour les mêmes travaux, les cultivateurs tenant des exploitations plus importantes, qui leur rendent leurs journées en prêtant attelages et instruments ».

« Aussi, quels sont les déracinés ? Le plus ordinairement des ruraux sans terre, ou possesseurs d'un lopin si limité, si étroit qu'il n'y pouvait pousser de racines : tels les petits paysans, les petits boutiquiers des bourgs, les journaliers agricoles et les fils et filles de ce prolétariat rural. Pour eux, la vie est dure à la campagne : leur coin de terre ou leur maigre commerce ne suffit ni à les nourrir, ni même à les occuper. Et le travail au dehors manque trop souvent. La belle saison procure aux journaliers de bons salaires, — ce qui n'est pas toujours le cas, — mais ensuite que de semaines de chômage, surtout depuis l'introduction des machines agricoles ! Quelle que soit l'instabilité du travail dans les centres manufacturiers, le chômage n'y est pas comparable à celui des campagnes : les crises industrielles ne sévissent que de loin en loin, tandis que revient tous les ans, avec l'hiver, la crise du travail agricole. De plus, il n'y a pas souvent

parité de salaires, même si l'on tient compte, pour le citadin et le rural, du coût de la vie.

En ville, dira-t-on, le travail à domicile qui occupe tant de campagnards émigrés, est à la merci du *sweating-system*. C'est vrai; mais à la campagne, en va-t-il autrement?... (1) » Et, reprenant une idée émise par l'auteur de cet article, nous pouvons affirmer que nombre de familles d'ouvriers, en Bretagne, n'arrivent à vivre que grâce aux secours des voisins.

§ II. — **Causes occasionnelles.**

L'exode de la population rurale des Côtes-du-Nord aurait pu présenter une importance beaucoup moindre si des *causes occasionnelles*, c'est-à-dire certains évènements ou faits sociaux, certaines conditions de vie individuelle n'étaient intervenus pour permettre le jeu de la cause déterminante. Nous allons passer en revue ces causes occasionnelles :

1° *Guerre à la langue bretonne*. — « La partie du département qui paie le plus large tribut à l'émigration est la région dite bas-bretonne. Or, nous le demandons avec le Comité de préservation de la langue celtique, l'école anti-bretonne, qui a trop souvent sévi, dans les Côtes-du-Nord en particulier, n'a-t-elle pas contribué à inspirer aux enfants de l'éloignement et du mépris pour le milieu breton? Certains parents eux-mêmes ne s'imaginent-ils pas qu'ils feront monter d'autant plus leurs

(1) Année sociale internationale 1912. — *Op. cit.*

enfants dans l'échelle sociale, qu'ils les détacheront davantage de leur pays et de leur langue? En un mot, la guerre faite à la langue bretonne n'a-t-elle pas créé un véritable danger social? Rappelons, à ce propos, cette idée que développait Gladstone au milieu des populations du pays de Galles : « Un individu ne rend à la société ce qu'elle est en droit d'en attendre, que s'il a été développé selon les dispositions naturelles qu'il doit au sol et à la race ; et cela est d'autant plus vrai que l'esprit est plus spécial. Or, s'il y a un esprit à part, c'est bien celui des populations de race et de langue celtique ; il faut donc attribuer à ces populations un système de culture appropriée. »

« Les mêmes causes produisent partout les mêmes effets ; et ce qui s'est passé chez les Bretons d'Angleterre, soumis à une éducation inappropriée à leur esprit, est exactement ce qui se produit actuellement chez les Bretons d'Armorique : la désaffection du sol (1). »

2° *Mentalité du paysan breton.* — Cette désaffection a également une cause ethnologique très importante. — Tout en reconnaissant, comme nous l'avons fait, les grands progrès accomplis dans le domaine agricole pendant ces dernières années, nous devons avouer que ces progrès ont été plus lents que partout ailleurs et qu'on est encore très loin de la perfection. Le trait caractéristique du Breton est, ne l'oublions pas, un attachement invincible aux usages de ses aïeux. Beaucoup de paysans

(1) *Association bretonne*, 1897 : Rapport général sur la situation du breton dans les Côtes-du-Nord.

continuent à labourer comme ont labouré leurs pères et ne veulent rien changer aux vieilles méthodes : aussi, beaucoup de bonnes terres sont-elles loin de produire ce que l'on devrait en obtenir.

L'extrême division du sol met aussi de fortes entraves aux progrès de l'agriculture. Le nombre des tout petits propriétaires et tout petits fermiers est très important. Ils manquent, la plupart du temps, de capitaux pour se procurer le matériel et surtout le bétail nécessaires à une bonne et fructueuse exploitation. De plus, les différentes parcelles qui forment ces petites exploitations sont rarement groupées. Désirant posséder de la terre à tout prix, les paysans se rendent souvent acquéreurs de parcelles très éloignées les unes des autres. Leur culture occasionne des pertes de temps importantes ; la surveillance et le soin des récoltes sont alors très difficiles.

Mais le plus grand obstacle aux progrès provient de la pauvreté naturelle de beaucoup de terres : cette circonstance, jointe au manque de capitaux, les abandonne à l'état de landes ou de pâtures.

Certains de ces obstacles auraient pu disparaître . il est rarement des terres assez médiocres pour qu'on ne puisse en tirer profit en les améliorant : or, ces améliorations nécessitent d'abord des connaissances techniques qui ont, pendant très longtemps, fait presque complètement défaut.

3° *Manque d'enseignement agricole.*— La faute en est tout d'abord au système d'éducation que l'on donnait, jusque dans ces dernières années, aux enfants des écoles primaires.

Pendant presque tout le XIXe siècle, les programmes d'enseignement ont contenu de tout, sauf de l'agriculture.

Le décret organique de l'enseignement professionnel agricole, adopté par l'Assemblée nationale constituante le 4 octobre 1848, était le couronnement d'un édifice qui n'avait pas de base, car il ne s'appuyait pas sur l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires. Ainsi, écrivait M. Jamet, président de la Commission chargée de régler le concours d'agriculture entre les instituteurs et les élèves des écoles primaires. « on pourvoyait à l'enseignement professionnel de quelques milliers de citoyens, tandis que les enfants de plus de vingt millions de cultivateurs restaient dans une ignorance complète des premiers éléments de leur métier. »

Une loi de 1850 parle vaguement « d'instruction élémentaire sur l'agriculture. » Une autre, de 1879, dit encore que « des notions élémentaires d'agriculture sont comprises dans les matières élémentaires de l'enseignement primaire. » La loi du 18 mars 1882 est un peu plus explicite : elle déclare obligatoire l'enseignement élémentaire des « sciences naturelles, physiques, mathématiques, dans leurs applications à l'agriculture et à l'hygiène. Enfin, les lois du 18 juin 1889 et 29 décembre 1891, ordonnent que les programmes des examens comprendront « des notions élémentaires de sciences, avec leurs applications à l'agriculture et à l'hygiène. »

Jusqu'à ces vingt dernières années, l'enseignement agricole officiel fut peu ou point organisé. Il y eut cependant en Bretagne de louables efforts pour parer à ces

inconvénients, notamment ceux tentés par l'*Association bretonne* et l'*Institut des Frères de Ploërmel*. Ces efforts, couronnés de succès, ont été reconnus et encouragés par le diplôme d'honneur que leur décernait, le 28 Février 1895, l'*Assemblée générale des Agriculteurs de France*.

D'ailleurs, ce n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier que date la précieuse collaboration de ces deux groupements au point de vue agricole. Dès 1843, date du premier congrès de l'*Association*, son directeur, M. Rieffel, demandait le concours du Fondateur des Frères et de sa Congrégation. Ce concours fut d'autant plus facile à obtenir que, dès 1833, M. de la Mennais écrivait au ministre Guizot qu'il se proposait « de répandre en Bretagne la connaissance des meilleures méthodes d'agriculture ». N'était-ce pas lui encore qui écrivait ces lignes judicieuses : « Pourquoi vouloir élever et instruire le petit pâtre de Squiffiec comme le fils d'un commerçant, d'un industriel de Rennes ? De même que le fils de l'ouvrier doit apprendre les notions qui lui seront indispensables plus tard, pendant son apprentissage, de même le fils de l'agriculteur doit être initié de bonne heure à ce qui regarde la culture du sol ».

Nous ne pouvons pas nous étendre sur l'excellente méthode d'enseignement agricole, à la fois théorique et pratique, des Frères de Ploërmel : tout ce que nous pouvons dire, c'est que, si quelques efforts ont été faits et quelques progrès réalisés pendant la seconde moitié du XIX^e^ siècle, c'est presque uniquement grâce aux initiatives privées. Le monde officiel s'est trop longtemps

désintéressé de la question de l'enseignement agricole et ses rares prescriptions à ce sujet sont d'ordinaire restées lettre morte au très grand détriment de l'agriculture et de l'esprit agricole.

4° *Mauvaise direction donnée à l'éducation.* — Non seulement les programmes d'enseignement agricole étaient vagues et insuffisants, mais les instituteurs s'ingéniaient (et ils le font encore trop souvent) à faire germer chez leurs élèves des idées en désaccord avec la vie modeste et laborieuse qu'ils sont destinés à mener. Quand ils voient un enfant doué d'une certaine facilité, ils se hâtent d'en avertir les parents et de leur faire entendre que leur fils est trop intelligent pour rester à la campagne. Les parents, dans leur amour aveugle, croient que leurs enfants sont de petits phénix s'ils savent lire six mois plus tôt qu'un tel ou un tel ; et les voilà qui forment déjà des projets d'avenir. Celui-là, on en fera un « savant »... un instituteur ou un bachelier ! Et il est très difficile de faire entendre aux bons parents que les diplômes ne donnent pas droit à de brillantes places.

D'autres fois, s'il s'agit d'un enfant au tempérament délicat, et si la famille ne peut subvenir aux frais d'une instruction secondaire, on se contentera de le soustraire au grand air dont il aurait besoin pour se fortifier, on l'enfermera dans l'atmosphère souvent malsaine d'un bureau, on en fera un rond-de-cuir à 15 francs par mois pour commencer, à 100 francs pour finir !

5° *Le service militaire.* — Quelques années après

l'école, vient, pour les garçons, le service militaire : nouvelle occasion d'activer le déracinement.

Nos petits soldats, semblables au jeune de La Fontaine, qui sortait de son trou pour la première fois, sont tout d'abord émerveillés par le mouvement des grandes villes de garnison, par l'éclat des magasins, le luxe des cafés, la féerie des illuminations. L'ingéniosité d'un confortable apparent les fait s'extasier. Sous cette influence, leurs goûts et leurs manières s'affinent ; ils se départissent de la simplicité villageoise et, plus tard, quand ils reviennent au pays, ils sont aussitôt frappés par la rusticité de la maison familiale, sa mauvaise tenue, sa malpropreté, son manque absolu de confort et d'élégance; ils en arrivent vite à regretter la grande ville, malgré l'étroitesse de ses logements. Beaucoup même y restent, à la fin de leur service, comme domestiques, garçons de café, cochers, surtout lorsqu'ils ont servi comme ordonnances.

6° *Aversion du Breton pour l'industrie.* — Comme obstacle au progrès industriel de la Bretagne, Emile Souvestre signalait jadis le mépris qui même dans les campagnes, frappe l'ouvrier ou l'artisan et le place dans une situation presque honteuse.

Mais nous croyons que cette raison ne vaut plus guère aujourd hui.

Le principal obstacle au développement de la grande industrie tient au caractère même des Bretons: ils ne sont pas industrieux. D'une imagination vive et néanmoins mélancolique, rêveurs, idéalistes, ils ont peu

d'aptitude pour les spéculations de la pratique économique. Il est en outre bien des gens, en Bretagne, qui sont opposés à l'idée du développement industriel. Citons en premier lieu les amateurs de pittoresque. Ils sont nombreux, surtout dans la classe riche, ceux qui estiment que l'industrie ferait perdre au pays son charme et sa beauté: aussi, loin de songer à y fonder des industries, forment-ils, avec Brizeux, des vœux pour que la Bretagne ne soit jamais déparée par des cheminées d'usine:

« Nature, ô bonne mère, éloigne l'industrie ! »

Le clergé lui-même a montré un fort esprit d'hostilité contre les tentatives d'entreprise industrielle. Il redoute la corruption qui naît trop souvent, il faut l'avouer, du travail en commun dans les fabriques: il craint de voir son troupeau se contaminer et échapper à sa direction. Beaucoup de prêtres pensent comme cet abbé Kermoalquin dont parle Habasque, et qui disait de Guingamp: « Cette ville est loin d'être exclusivement industrielle et plût au Ciel qu'elle ne le devienne jamais! » Elle ne l'est pas devenue, les autres villes ou bourgades du département non plus: mais le troupeau a échappé tout de même à la direction du pasteur: une bonne partie a fui le pays.

L'émigration dont nous venons d'analyser les causes est évidemment excessive: depuis 30 ans le département a perdu de ce chef plus de 100.000 habitants. Si le cou-

rant continue avec la même intensité, cette terre bretonne ne tardera pas à mourir, le jour où les décès l'emporteront peut-être sur les naissances.

§ III. — **Sort des émigrants.**

L'émigration, regrettable dans les circonstances actuelles pour le département des Côtes-du-Nord, est, la plupart du temps, funeste à ceux qui s'expatrient.

Nous distinguerons la *petite émigration* qui porte les ruraux vers les villes du département et la *grande émigration* qui entraîne les habitants du pays vers les grandes villes de France et surtout vers Paris, cœur de ce grand corps qu'on nomme la nation, d'où partent toutes les impulsions et vers qui tout retourne.

1° *La petite émigration.* — L'accroissement, assez faible d'ailleurs, de la population urbaine du département des Côtes-du-Nord, peut avoir pour cause l'arrivée de paysans des campagnes voisines.

Il est une profession vers laquelle un certain nombre de ces paysans s'orientent : c'est celle d'hôtelier, restaurateur, aubergiste ; et on voit des cultivateurs, même aisés, venir en ville pour y tenir des débits de boissons. Ils laissent à leur femme le soin de tenir boutique et à leurs filles celui d'attirer les clients, tandis qu'eux se reposent, parlent politique, jouent avec les habitués et s'alcoolisent. Beaucoup s'y ruinent : quelques-uns font ce qu'on est convenu d'appeler « des affaires », mais au prix de quelle déchéance physique et morale !

Parfois la famille tout entière ne se transporte pas à la ville : les jeunes filles seules y sont attirées par les places de domestique, bonne de café, bonne à tout faire. Quelques-uns des mobiles qui les poussent ne sont pas très louables : espoir de travailler moins, de porter de belles toilettes, d'avoir plus de liberté. Les parents laissent faire, quand ils ne se font pas les instigateurs de cet exode. Quelle fierté pour eux d'avoir une fille qui porte chapeau, qui a de belles manières, qui parle en « grasseyant » ! ... Pauvres parents ! ils ne se doutent pas que leurs enfants rougissent d'eux et qu'ils auront eux-mêmes souvent à en rougir ! On doit regretter cet essaimage vers les villes, mais nous le répétons : que faire d'une fille à la campagne dans les petits ménages ?

Le mouvement de concentration urbaine à l'intérieur du département est trop peu important pour nous y arrêter davantage.

2° *La grande émigration*. — Si, parmi les émigrants de cette catégorie, il en est un certain nombre qui savent un métier et qui l'exercent au loin, la plupart ne sont pas des ouvriers « qualifiés » : aussi doivent-ils se contenter, dans les grands centres où ils vont s'établir, des emplois les moins relevés et les moins dignes. On pourrait même dire que les Bretons se sont fait une spécialité, un peu partout, d'accepter les besognes les plus méprisées. A l'encontre des ouvriers originaires d'autres provinces qui émigrent aussi beaucoup, les Auvergnats, par exemple, mais qui parviennent bien souvent, à force de patience et d'économie, à acquérir

une petite fortune, l'émigré breton arrive rarement à l'aisance. Sa timidité native, son manque d'initiative en font presque toujours un misérable, occupé aux plus durs travaux, ceux-là précisément qui, dans notre société actuelle, sont les moins rémunérés ; c'est l'homme à tout faire, le manœuvre, le porte-faix de la banlieue parisienne, le débardeur du Havre, l'ouvrier « d'à-bas » plutôt que « d'à-haut », dans les carrières de Trélazé, près d'Angers.

Ces émigrants bretons sont d'ordinaire groupés dans certains quartiers. C'est ainsi qu'à Paris, au Havre, ils forment de véritables colonies, mais, hélas ! ce sont des colonies d'ilotes (1).

Malheureusement encore, il n'y a pas que les hommes à émigrer ; les femmes et les jeunes filles quittent aussi le pays, pour des places de nourrices ou de bonnes. Paris en reçoit un grand nombre. « On ne se figure pas ce que l'on rencontre de Bretonnes parmi les filles de brasserie de bas-étage et dans les bouges les plus infects du quartier latin : beaucoup sont de la partie bretonnante des Côtes-du-Nord (2) ».

Toutefois, il en est un grand nombre qui trouvent place chez les riches, chez ceux que l'on appelle les gens

(1) Des Œuvres se sont fondées dans les grandes villes pour venir en aide aux Bretons émigrés. A Paris on trouve :

La Bretagne, 40, rue du Cherche-Midi, VI^e^ ; 26, place Jeanne-d'Arc, XIII^e^ ; 29, rue Gassendi, XIV^e^.

La Paroisse bretonne, 112, rue de Vaugirard (de 10 heures à 18 heures, sauf le dimanche) ; 16, rue Basfroi, XI^e^ ; 41, rue Saint-Denis, à Saint Denis, mais visite sur les Batignolles.

(2) ***Association bretonne***. — Rapport général de la trente-huitième session, 1898.

« bien ». A Paris, la bonne bretonne est vraiment à la mode. Mais la province imite toujours la capitale, aussi tout gros bourgeois, d'où qu'il soit, doit avoir une bonne ou une nourrice bretonne. On ne peut voyager dans une ville quelconque, sans rencontrer à chaque instant dans les jardins publics et sur les boulevards, une femme portant la coiffure du pays de « Donatienne » et poussant mélancoliquement une voiture d'enfant.

Le sort des émigrantes n'est pas d'ailleurs beaucoup meilleur que celui des hommes. Le métier de servante, devenu pour ainsi dire l'apanage des Bretonnes, est ingrat. Lamartine le dépeint en peu de mots. Voici les plaintes qu'il prête à une servante qui vit seule : « Nous sommes de toutes les maisons, et toutes les maisons peuvent nous fermer leurs portes ; nous sommes de toutes les familles et toutes les familles peuvent nous rejeter ; nous élevons les enfants comme s'ils étaient à nous, et, quand nous les avons élevés, ils ne nous reconnaissent plus pour leur mère ; nous épargnons le bien des autres, et le bien que nous avons épargné s'en va à d'autres qu'à nous ; nous nous attachons au foyer, à l'arbre, au puits, au chien de la cour et le foyer, l'arbre, le puits, le chien, nous sont enlevés quand il plaît à nos maîtres. Le maître meurt et nous n'avons pas le droit d'être en deuil. Parentes sans parents, familières sans familles, filles sans mère, mères sans enfants, cœurs qui se donnent sans être reçus, voilà le sort des servantes. »

Point n'est besoin de s'étendre beaucoup sur le triste

sort de ceux ou de celles qui s'en vont ainsi dans les grandes villes mangeuses d'hommes, pauvres déracinés qui s'y étiolent, s'y avilissent. C'est qu'en effet, comme l'écrivait Michelet, « de toutes les fleurs, la fleur humaine est celle qui a le plus besoin de soleil » : or celles-là souffrent plus inévitablement d'en être privées qui s'y baignaient plus largement tout d'abord. D'un autre côté, à part des exceptions trop rares, le Breton sorti de chez lui s'adapte trop facilement à la corruption des milieux mauvais où il a fixé son séjour. Et quand, pratiquement du moins, il a perdu la foi, sa cuirasse protectrice, il tombe au plus bas degré de l'échelle morale, justifiant une fois de plus l'antique adage : « Corruptio optimi pessima » : le meilleur des hommes devient le pire quand il se corrompt :

« Ah ! malédiction sur vous, cités ogresses,
Mangeuses de cœurs chauds et de jeunes tendresses,
Qui dépeuplez nos champs de beaux semeurs de blé !
Quand donc un laboureur aux géantes charrues
Fera-t-il des sillons larges comme des rues
Sur votre granit écroulé ?...

B). — REMÈDES

Le poète vient de nous en proposer un : il est un peu radical et ces imprécations sentent fort leur Jean-Jacques. Nous en proposerons d'autres, moins violents, que nous rangerons dans l'ordre suivant :

§ I. — Remèdes tirés de l'esthétique et de la morale.
§ II. — Création d'industries multiples.
a) Enumération et documentation ;
b) Conditions d'établissement ;
§ III. — Réformes agricoles (la terre et le logis).
§ IV. — Education de la jeunesse rurale.
§ V. — Respect de la langue.
§ VI. — Remèdes d'ordre financier et social.

§ I. — Remèdes d'ordre esthétique et moral

Notre avis est que, pour combattre l'émigration, il faut lui enlever son caractère de quasi-nécessité économique.

Il faut donc faire justice des poëtes et des romanciers qui se contentent, avec des larmes dans les yeux et des trémolos dans la voix, de répéter à nos Bretons les vers de Brizeux :

> Ah ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
> Le devant de la porte où l'on jouait jadis...

Cela part d'un bon naturel, mais c'est inefficace. Ce n'est point en traçant des tableaux délicieux du bonheur de la vie champêtre, en rééditant l' « O fortunatos nimium... » qu'on arrivera à quelque chose. Nous en demandons pardon aux mânes du « divin » Virgile ; mais de gracieuses Géorgiques, même agrémentées d'idylles touchantes à faire pleurer, ne parviendront jamais à endiguer ce mouvement presque forcé d'émigration. Les charmes de la campagne parlent au cœur du citadin éduqué, du riche flâneur, du poëte amant de

la solitude, que les squares chauves et les parcs tondus de nos villes font soupirer après la nature sauvage : mais ils ne produisent pas la même impression sur le paysan qui retourne péniblement un sol ingrat, qui moissonne sous le soleil d'août ou qui coupe des ajoncs quand il pleut ou qu'il gèle. Non pas certes que nous critiquions ceux qui veulent faire connaître au paysan le bonheur d'une vie libre, au grand air, sous le vaste ciel, et élever son âme à la compréhension du beau. Mais cela relève de l'esthétique et cela n'aura jamais que peu d'influence sur ce phénomène presque essentiellement économique qui s'appelle l'émigration.

D'autres ont envisagé la question plus spécialement au point de vue moral. La voix de l'épiscopat s'est élevée, surtout dans ces derniers temps, pour essayer d'enrayer le fléau. Récemment, en 1912, une lettre pastorale de Mgr Morelle, évêque de St-Brieuc, traitait précisément ce problème angoissant. On y trouve un tableau émouvant, sombre, mais non pas à l'excès, des misères physiques et morales du Breton émigrant. Puissent ces paroles avoir pénétré profondément dans les âmes, fascinées par le mirage trompeur des grandes villes !

§ II. — Création d'industries multiples

Pour fixer le Breton chez lui, il faut lui donner de l'ouvrage, mais de l'ouvrage suffisamment rémunéré et en rapport avec les exigences de la vie moderne. Et ce n'est rien moins qu'une véritable révolution économique

qu'il faudrait opérer dans ce pays. Le département des Côtes-du-Nord n'est plus, comme d'ailleurs les autres départements bretons en général, qu'une région exclusivement agricole : *cette région peut devenir et IL FAUT qu'elle devienne industrielle.*

Emile Souvestre comprenait bien cela lorsqu'il disait : « Quoique la Bretagne, par sa position écartée, ne soit jamais appelée à la production manufacturière aussi impérieusement que les provinces centrales (1), on peut la regarder comme éminemment propre à toutes les grandes industries qui s'appuient sur l'agriculture ».

Tout d'abord, il faut écarter de la question du relèvement industriel de ce département toute considération d'ordre esthétique ou même moral. Entre deux ou plusieurs maux, il faut choisir le moindre, et nous estimons que la dépopulation est le grand mal, celui donc qu'il faut guérir. D'ailleurs, il est souverainement illogique de déplorer la dépopulation et de s'en faire le complice. Et puis, à un certain point de vue, l'usine, l'atelier, le chantier ne déparent pas toujours les plus beaux paysages : ils leur donnent une vie, une animation qui n'est pas toujours inesthétique. Enfin, les établissements industriels peuvent rester relativement moraux ou se moraliser.

a) *Enumération et documentation.* — Etablissons donc tout d'abord la situation industrielle du département : nous verrons ensuite ce qui pourrait être fait pour son relèvement.

(1) Ces provinces centrales sont peu manufacturières de nos jours.

En 1906, le rang occupé par les Côtes-du-Nord dans les différentes industries est le suivant :

Alimentation	80e	Bois	61e
Carrières	39e	Métaux	83e
Industries chimiques	84e	Construction, terrassement	55e
Caoutchouc, papier	71e	Pierre et terre à feu	80e
Livre	78e	Manutention, transports	81e
Textile	49e	Commerce	60e
Cuirs et peaux	77e	Soins personnels, bains	86e
Taille de pierre	45e		

Le 80e rang dans l'industrie de l'alimentation ne convient certainement pas à un pays agricole comme les Côtes-du-Nord. Ce département est un de ceux qui possèdent le plus de bestiaux : mais les animaux de l'espèce bovine, ovine ou porcine s'en vont alimenter les marchés de Paris, de Londres et même de New-York où ils sont abattus pour être livrés de suite à la consommation ou transformés en conserves. Ces viandes pourraient être traitées dans le pays de production lui-même, grâce à l'emploi des machines frigorifiques.

Mais ce sont surtout les beurreries qui pourraient s'y développer, et principalement sous cette forme si intéressante de la coopérative.

Arrêtons-nous un instant à cette question de la laiterie coopérative, encore inconnue dans nos campagnes.

Ce mode de production a pour but de substituer à la fabrication individuelle du beurre la fabrique en commun et en gros. Il n'est pas besoin d'insister sur les avantages que présente cette fabrication au point de

vue de la bonne qualité des produits et des bonnes conditions de vente. Le département possédant un nombre considérable de bêtes à cornes se place un des premiers au point de vue de la production du beurre. Mais ses beurres ne sont pas préparés avec tous les soins voulus, aussi sont-ils peu cotés sur le marché. Avec des coopératives, il pourrait en être tout autrement. Pris à la ferme tous les matins, dès l'aurore, par des voitures qui l'apportent à l'usine, le lait est mis dans des écrémeuses centrifuges, actionnées par une machine à vapeur, où la crême se sépare rapidement. Le petit lait, au sortir de l'appareil, est repris par les mêmes voitures qui le reportent le soir aux adhérents ; ils l'utilisent pour l'élevage des porcs.

Quant à la crême, après avoir été maintenue toute la nuit à une température suffisante pour s'acidifier, elle passe le lendemain dans la baratte et sous le malaxeur, pour, de là, être expédiée en grosses mottes, bien emballées chez les correspondants préposés à la vente sur les grands marchés. Les sommes perçues sont réparties entre les adhérents, au prorata de la quantité de lait fournie par chacun d'eux.

Il y a, dans ce système, une grande économie de temps pour les ménagères qui ne sont plus obligées de consacrer des heures entières à la production d'une quantité minime de beurre, et qui perdent également un temps précieux pour le porter au marché voisin, — sans compter les avantages pécuniaires résultant de la vente en gros de produits de bonne qualité.

Pas plus que le beurre, le cidre fabriqué dans le pays ne jouit d'une bonne réputation, et, partant, il est peu demandé (1).

Cependant les régions de Dinan, de Loudéac et de Lamballe produisent beaucoup d'excellentes pommes et poires à cidre : mais une bonne partie de ces fruits sont expédiés chaque année en Allemagne où l'on en fait, paraît-il du « Champagne délimité » !? Ces produits agricoles abondants pourraient certainement être traités dans le pays de production même et se transformer, sinon en Champagne délimité, du moins en bon Champagne breton, d'un prix plus abordable et d'un goût comparable à l'autre ; ou même à l'occasion, — ce qui est moins à souhaiter — en bonne eau-de-vie « blanche » moins funeste que les eaux-de-vie industrielles.

Sans entrer dans le détail des industries connexes à l'agriculture (2), notons en passant celle de la meunerie, qui pourrait utiliser les forces de la marée.

N'oublions pas surtout l'ancienne industrie, jadis prospère, du tissage des toiles. Dans cette industrie, le département se place en fort mauvais rang, le 49e, alors qu'il est un des premiers pour la production du lin. Lannion et certains cantons des arrondissements de Guingamp et de Loudéac produisent du lin en abondance, mais tous ces lins ne sont plus filés ni tissés sur place. Aux environs de Quintin, Loudéac, Uzel, Saint-Brieuc, on

(1) De 1901 à 1910, la production annuelle moyenne du cidre a été 1.427.270 hectolitres. (Statistique agricole de 1910).

(2) Une usine pour la fabrication du sucre vient de s'installer à Plancoët, Espérons qu'elle réussira.

trouve encore cependant environ 2.000 métiers à bras. Le teillage mécanique, assez développé aux environs de Lannion, est tout ce qui reste de l'ancienne activité industrielle. Trente pour cent du lin indigène employé par l'industrie française est roui et teillé dans les Côtes-du-Nord. Après avoir subi ces opérations, les lins sont envoyés aux grandes fabriques du Nord: rien ne s'oppose pourtant d'une manière absolue à la création de filatures et de tissages dans le pays de production. Nous croyons devoir ajouter cependant que les grands industriels du Nord verraient de mauvais œil la création de ce centre nouveau et qu'ils feraient naître des difficultés pour le placement de ses produits.

Depuis que les fuseaux ne tournent plus entre les doigts des jeunes filles, on ne sait plus que faire de ces dernières à la campagne, surtout dans les petits ménages. Ne pourrait-on pas créer pour elles des industries nouvelles, la broderie, la dentelle. comme cela s'est déjà fait dans certaines régions du Finistère, où des milliers de jeunes filles, de femmes et de vieillards s'adonnent à la confection de la dentelle d'Irlande ou picot. Les gains des ouvrières sont modiques: 1 fr. 50 pour les débutantes, 2 à 3 fr. pour les plus habiles: mais cela vaut bien les salaires dérisoires de tant d'ouvrières des grandes villes.

Si nous passons à l'industrie extractive, aux carrières, nous constatons que le département est classé 30e (c'est sa meilleure place), Et pourtant un coup d'œil jeté sur la géologie du pays nous dira qu'il devrait occuper un

rang plus honorable. Si, jusqu'ici, on n'a pas trouvé de mines de houille et si, par là même, on manque, il faut l'avouer, de l'une des principales conditions pour l'établissement de grandes industries, que de richesses cependant se trouvent renfermées dans le sous-sol du département! Citons, en passant: des carrières d'ardoises à Mur, Guitté, la Roche-Derrien, Caurel; — de granit bleu à Saint-Brieuc ; — de grès rose à Erquy ;— de serpentine verte et noire à Saint-Brieuc ; — de pierre de taille à Moncontour, Languedias, le Hingle, Plouha; — de gneiss, schiste, marbre à Cartravers etc. Au point de vue de la taille des pierres, le département occupe le 45e rang et le 55e pour les constructions en pierre et terrassements. Toutes ces richesses minérales sont donc peu ou mal exploitées. Plusieurs tentatives, faites pour les mettre en valeur, n'ont pas merveilleusement réussi. Faisons exception toutefois pour les grès d'Erquy et pour les granits de la Pyrie qui, après avoir traversé une crise, semblent maintenant prospérer.

On trouve en abondance de l'argile à poterie près de Lamballe, du kaolin à Plemet-Quimperven. Cela n'empêche pas le département d'être le 80e pour les pierres et terres à feu. L'industrie céramique, en baisse à La Poterie, semble se développer un peu à Dinan.

On trouve enfin des mines de fer au Pas et Bas-Vallon-en-l'Hermitage, des sources minérales à Dinan, Lannion, Paimpol, Tréguier, de l'ocre jaune et rouge près de

Lamballe, mais leur exploitation est nulle ou de minime importance. (1)

Il en est de même des établissements métallurgiques : ils sont peu nombreux et peu importants en général. Ce sont les forges du Bourg, des Hôpitaux-en-Langourian, de la Hardouinai, les fonderies de fonte de Saint-Brieuc et les fabriques d'instruments agricoles de Dinan, Lannion, Lanvollon, Saint-Brieuc, Evran.

Pour le travail du bois, le département se place au 61e rang. Il y a quelques chantiers de construction de bateaux à Binic, Le Legué, Paimpol, Perros-Guirec, Saint-Quay, Tréguier. L'industrie de l'ameublement n'y est guère représentée, sauf à Dinan qui possède un établissement assez important, que par les petits menuisiers de la campagne. Et pourtant le pays, bien boisé dans son ensemble, possède un grand nombre d'essences excellentes pour l'ameublement : chênes, cerisiers, noyers, châtaigniers.

Enfin les industries du cuir, des peaux, du livre, du caoutchouc, du carton papier sont à peine représentées çà et là par quelques tanneries ou mégisseries.

Quant aux soins personnels et aux bains, le 86e rang, s'il ne nous gonfle pas d'orgueil, ne nous étonne pas outre mesure.

b) *Conditions d'établissement.* — Nos établissements offrent d'ailleurs tous les désavantages de la petite production. Aussi, de quel développement et de quelle

(1) Le département possède plusieurs gisements de minerai argentifère notamment à Saint-Judoce ; mais ils sont inexploités.

prospérité ne seraient-il pas susceptibles s'ils jouissaient des avantages de la grande production ! Nous croyons fermement qu'ils pourraient décupler en nombre et en importance sous deux conditions :

1° Posséder des capitaux suffisants ;

2° Avoir à leur tête des hommes entreprenants.

La question des capitaux peut-être facilement résolue dans un pays qui, comme la France, a une capacité d'épargne étonnante. Les hommes d'initiative sont certainement plus difficiles à trouver. Dans les Côtes-du-Nord comme dans beaucoup de département français, on devrait faire comme ce père de famille allemand, dont les journaux nous racontent cette conversation : « J'avais trois enfants : les deux premiers étaient énergiques et intelligents : j'ai dirigé l'un vers l'agriculture, l'autre vers l'industrie. Le troisième était d'un tempérament mou et d'un esprit médiocre : je lui ai fait préparer son baccalauréat ».

Chez nous, les éléments les meilleurs, les plus intelligents, sont presque infailliblement dirigés vers les « professions libérales » et le fonctionnarisme. Toutes les forces vives du pays s'en vont s'atrophier dans les bureaux. C'est le vice radical de notre éducation : c'est ce vice qu'il faut commencer par extirper. Que les pères de famille, que les instituteurs sachent ou apprennent, — et qu'ils enseignent ensuite aux enfants, — que l'agriculture, l'industrie, le commerce exigent pour réussir des esprits doués d'une vive intelligence, d'une grande fermeté de caractère. Et, à ce sujet, qu'on nous permette de livrer à

la méditation des intéressés ces paroles prononcées par M. de Selves, alors préfet de la Seine, à l'inauguration d'une école à Vincennes, le 24 octobre 1909 ;

« Il y a, à notre époque, une tendance que je considère comme regrettable et qui peut être grosse de conséquences fâcheuses : elle consiste à éloigner de plus en plus nos enfants et nos jeunes gens des professions ou le travail manuel doit être pratiqué.

On veut trop avoir une situation qui évite ce travail et l'on finit par créer cette mentalité erronée et dangereuse qu'il est supérieur de n'avoir pas à travailler manuellement, dût-on être et rester un médiocre scribe, ratatiné dans son vêtement étriqué.

Comme s'il n'y avait pas plus de noblesse à être le bon ouvrier à l'âme alerte, qui, vigoureux et gai, remue utilement pour lui-même et pour la société la pierre, le fer ou le bois, qu'il façonne ou ciselle avec art, — ou le cultivateur à l'âme franche qui, intelligemment, au sein d'une atmosphère faite de clarté, remue le sol de notre vieille France, sur lequel il trouve, avec le fruit que son labeur a produit, l'indépendance si chère aux âmes bien trempées !

Messieurs, il faut dire cela... Il faut l'apprendre à nos jeunes écoliers, messieurs les instituteurs...

L'exode de nos campagnes, la désertion du travail manuel sont un danger social...

Réagissez dans votre sphère, vous servirez à la fois les intérêts de vos jeunes élèves et du pays dans son ensemble (1) ».

(1) Cité par l'*Action populaire*. — Décembre 1909.

Nous ajouterons : Surtout ne contribuez pas à enlever aux arts manuels leurs meilleurs éléments, mais au contraire persuadez les parents que l'agriculture, l'industrie, le commerce procurent seuls la richesse.

§ III. — **Réformes agricoles.**

C'est en réformant l'éducation que l'on fera revivre et prospérer les arts manufacturiers, indispensables pour retenir les gens dans leur pays. Mais l'agriculture aussi aurait fort à gagner à cette réforme. N'étant plus dépouillée de ses meilleurs sujets, stimulée d'autre part par la facilité et la proximité des débouchés que lui procurerait une population industrielle très dense, elle ferait de grands progrès : certains ont été déjà réalisés, mais il y a beaucoup mieux à faire.

a) *La terre.* — Parmi les terrains fertiles, il en est encore beaucoup qui sont loin de produire tout ce qu'ils devraient produire. L'irrigation et le drainage sont trop souvent inconnus. Les capitaux disponibles, nous l'avons dit, sont rarement consacrés à des améliorations. Il faudrait donc extirper, une bonne fois pour toutes, des cerveaux ruraux, cette idée fixe de vouloir toujours étendre la culture et leur faire comprendre qu'il est aussi avantageux, sinon plus, de posséder une faible étendue de terre, parfaitement entretenue, qu'une grande étendue laissée à l'abandon, ou au moins à la négligence.

Mais ces améliorations, ou plutôt ces transformations, doivent être dirigées dans le sens indiqué par la confor-

mation et la constitution du sol. Il serait vain, par exemple, de vouloir à tout prix transformer en terres de labour les landes qui couvrent presque le cinquième du département ; on y perdrait souvent son temps et son argent. Un examen attentif du sol, l'histoire aussi, nous apprennent que d'immenses forêts couvraient, dans les temps reculés, ces mornes étendues où croissent maintenant ajoncs, bruyères et prunelliers. Ces forêts disparurent à la suite des migrations bretonnes et surtout sous la hache infatigable des moines du moyen âge. Sans songer à rétablir de suite les forêts de chênes et de châtaigniers, on pourrait avec succès commencer le reboisement en plantant des sapins et des pins qui feraient peu à peu disparaître la lande et prépareraient le sol à recevoir des arbres à feuilles caduques.

L'argent nécessaire à toutes ces améliorations pourrait s'obtenir par la création de caisses de crédit mutuel agricole : or, le département est bien en retard à ce point de vue. En 1910, le nombre de ces caisses locales était de 36, avec 1.283 adhérents seulement.

D'autre part, quand ce n'est pas le propriétaire qui exploite sa terre, il serait bon de procurer au fermier les moyens de réaliser des améliorations de toutes sortes : ce résultat ne peut s'obtenir que par une réforme complète du bail à ferme. Presque partout, dans les Côtes-du-Nord, le bail employé est le bail à court terme, le trois-six-neuf. Ce bail est peu favorable à la bonne culture : en effet, le fermier n'étant jamais sûr de conserver longtemps sa ferme, essaie tout naturellement

d'en tirer le plus grand profit possible : il épuise la terre et ne fait aucun travail d'amélioration ; il s'en garde même bien, car le propriétaire ne manquerait pas, au plus prochain renouvellement du bail, d'augmenter le prix du fermage. Il faudrait donc lui substituer le bail à long terme, et le rapprocher de l'ancien domaine congéable en y insérant obligatoirement une clause de remboursement, au profit du fermier, de toutes les améliorations utiles, édifices et superfices créés par lui. L'obligation du remboursement au fermier sortant, qui serait d'ailleurs une œuvre de justice, aurait pour résultat d'empêcher bien des propriétaires de congédier leurs fermiers pour des motifs plus ou moins futiles et de les rendre moins accessibles aux surenchères exagérées proposées par d'autres fermiers. Les tenanciers, de leur côté, certains de ne pas travailler en pure perte, n'hésiteraient pas à améliorer leur culture. Il y aurait en somme avantage pour le propriétaire et sécurité pour le fermier. Grâce à cette réforme, on pourrait espérer que les anciens liens qui attachaient le cultivateur breton à son sol, se renoueraient d'eux-mêmes.

Mais les cultivateurs, surtout les petits, sont exposés à un autre aléa, par suite des risques inhérents à l'agriculture : mauvaises récoltes, pertes d'animaux, etc. Un des éléments de l'émigration est fourni par de petits cultivateurs frappés de quelque coup fâcheux du destin. Aussi est-il à souhaiter que les assurances sociales se développent dans nos campagnes : il faudrait même en arriver à l'assurance universelle contre les épizooties,

grêles, gelées, incendies, mauvaises récoltes. Mais toutes ces institutions ont d'abord besoin d'être connues et elles ne le sont guère. Les Syndicats agricoles eux-mêmes sont presque inconnus dans bien des cantons.

b) *Le logis.* — Il y a beaucoup de riches propriétaires qui poussent des gémissements très sincères quand on leur parle du fléau de l'émigration : ils ne savent quel saint invoquer pour arrêter le mal. S'ils jetaient à terre ces sordides masures où logent leurs fermiers, ces masures qui font rougir et le petit soldat après son service, et les jeunes paysannes qui ont été en condition chez les bourgeois ; s'ils se privaient de quelques fantaisies coûteuses, et édifiaient à la place des anciens taudis des demeures nouvelles bien situées, bien aérées, coquettes même, ils pourraient être certains d'avoir travaillé efficacement à endiguer le fléau de l'émigration.

Il serait donc grandement à désirer que les propriétaires, concurremment avec des sociétés qui pourraient se fonder, s'occupassent de la restauration du logis rural, au double point de vue de l'émigration et de la diminution de la mortalité. Qu'ils ne prennent pas exemple sur ce propriétaire du pays qui, sans être un fort méchant homme au fond, disait récemment à propos d'une maison rurale qu'il faisait construire sans confort ni élégance : « C'est toujours assez bon pour des fermiers. »

§ IV. — Education de la jeunesse rurale

Les instituteurs doivent familiariser les jeunes intelligences avec le mécanisme des institutions de crédit, d'assurance agricole, de coopérative, — indiquer aux enfants les avantages de la vente et de l'achat en commun et en gros, les raisons qui obligent le cultivateur à poursuivre l'abaissement du prix de revient, en un mot, faire naître dans les jeunes cerveaux l'esprit de solidarité et l'esprit d'initiative... L'instituteur n'a pas, bien entendu, à apprendre aux enfants l'agriculture pratique, il n'a pas non plus à faire des cours d'économie politique, tâche à laquelle il serait souvent mal préparé ; il doit, comme disait M. Méline, à la réunion annuelle de la Société d'Economie sociale en 1900, « préparer leur esprit et leur intelligence pour leur future profession, en leur inculquant les connaissances générales qui peuvent leur permettre de connaître plus tard la science et la pratique agricole, et surtout en s'efforçant de les intéresser aux choses de la terre et de leur en donner le goût.

Ainsi compris, l'enseignement agricole primaire n'est pas une nomenclature aride de formules sèches, de notions scientifiques indigestes : c'est une leçon de choses vivante et attrayante qui instruit l'enfant en l'amusant, en piquant sa curiosité et qui, insensiblement, fait germer en lui l'amour de l'agriculture... A côté de l'enseignement direct, il y a ce que j'appellerai l'enseignement indirect... Il suffirait pour cela de faire l'application aux choses agricoles de tout ce qu'on apprend à

l'enfant et qui peut s'y rattacher. Les lectures et les dictées par exemple pourraient être puisées dans les ouvrages qui peignent la terre et les travaux de la terre sous leur aspect le plus intéressant et le plus séduisant. »

C'est sans doute très bien d'initier les enfants aux charmes de la vie champêtre, mais ce sera peine perdue si le tableau ne correspond pas à la réalité et la réalité n'est pas souvent très belle. Quelle fée pourra donc, d'un coup de baguette magique, changer les chaumières en palais et les pauvres « courtils » en jardins somptueux ? Cette fée, elle existe encore, ailleurs que dans les légendes : malheureusement, elle ne connaît pas toute sa puissance, il faudrait la lui faire connaître. Dès l'école primaire et plus tard, aux cours d'enseignements ménager, il faut apprendre à la jeune fille comment préparer de délicieux repas avec fort peu de choses, comment approprier, orner, décorer le logis avec goût ; il faut lui apprendre la façon de diriger son petit peuple de la basse-cour, de lui faire pondre des œufs d'or ; il faut, en un mot, la former à son rôle de maîtresse de maison, d'épouse et de mère et surtout ne plus tenter, du moins dans la mesure du possible, de l'initier aux professions urbaines et serviles de cuisinière, femme de chambre, lingère ou bonne à tout faire.

§ V. — **Respect de la langue.**

La lutte à outrance contre la langue bretonne n'est pas étrangère, avons-nous dit, à la désaffection du sol. « Chez les diverses races celtiques, il s'est produit un

mouvement très vif de réaction contre l'oppression intellectuelle dont elles furent victimes pendant des siècles. L'Irlande et le pays de Galles se refusent à laisser plus longtemps persécuter et proscrire leur langue, et obtiennent gain de cause. L'Angleterre leur a reconnu, d'une manière officielle, le droit d'enseigner la langue celtique dans les écoles. Bien plus, la « Société de préservation de la langue irlandaise » est une société officielle, instituée dans un but d'utilité publique et de préservation sociale.

Nous ferons donc nôtres les conclusions du « Comité de préservation de la langue bretonne. »

« Que l'on cesse d'inspirer aux enfants le mépris du breton, qu'on s'efforce au contraire de les attacher au pays natal en les attachant à sa langue ; qu'on se serve du breton pour leur apprendre le français ; que l'instruction religieuse, et, autant que possible, l'instruction agricole élémentaire soient données en langue bretonne. » (1)

§ VI. — **Remèdes d'ordre financier et social.**

Sur les moyens de retenir le breton chez lui, il y aurait encore énormément de choses à dire et surtout à faire. Citons en passant: la réfection du cadastre (2),

(1) V. Association Bretonne 1897 *loc. cit.*

(2) L'impôt foncier, dit Henri Clément, est une survivance de l'ancien régime, est manque totalement d'égalité. Depuis l'an VIII, la division des terres en cinq catégories n'a pas été modifiée et la base de l'impôt est restée la même, malgré les progrès de la culture dans certaines régions. C'est pourquoi 200 fr. d'impôt foncier correspondent dans les pays améliorés à un domaine de 100.000 fr. et dans les pays pauvres, ceux-là où l'on émigre (comme les C.-du-N.) à un domaine de 20.000 fr. Il y a donc à refaire le cadastre de façon à rendre l'impôt plus équitable et plus égal.

le dégrèvement de la propriété foncière, le développement des œuvres d'assistance et de prévoyance, notamment l'application de la loi de 1898 sur les accidents de travail aux ouvriers agricoles.

Enfin, la création de sociétés musicales et sportives, patronages, cercles d'études, destinés à instruire les jeunes et à leur procurer de saines distractions les dimanches et jours de fête, enlèverait souvent la tentation d'aller rechercher dans les villes les plaisirs malsains.

Conclusion

De tous les maux dont souffre la population des Côtes-du-Nord, le plus grand est sans contredit l'émigration. Pour le combattre, les moyens ne manquent pas, nous espérons que les hommes de bonne volonté ne manqueront pas non plus.

Si, malgré tous les efforts, malgré surtout les améliorations apportées à la situation économique de ce département, une certaine émigration devenait nécessaire, par suite du fort excédent des naissances sur les décès qui peut encore se produire, il n'y aurait pas lieu de s'en attrister.

Il y tant de régions en France qui se dépeuplent, il y a tant de régions où le glas funèbre résonne plus souvent que les joyeux carillons des baptêmes ! Une émigration des fils de la vieille terre d'Armorique, bien conditionnée et sagement conduite, apporterait à ces régions qui meurent de nouvelles énergies vitales. Notre département, comme d'ailleurs la Bretagne tout entière, serait la réserve inépuisable de la France et l'un des derniers refuges de l'Idéal sur la terre qui se matérialise :

« L'humble étoile, en ces jours de tristesse où nous sommes,
Va, dit-on, se mourant de l'abandon des hommes.
Une bouche mauvaise a sur elle soufflé !
La lampe d'or n'est plus qu'un vieux vase fêlé

D'où l'huile sainte filtre, et fuit, et s'épand toute.
Ah ! vous, du moins, gardez qu'il n'en tombe une goutte :
Entretenez la flamme avec un soin jaloux.
L'heure est proche où la terre aura besoin de vous ».

Anatole Le Braz.

En terminant, faut-il demander pardon à nos compatriotes d'avoir, en analysant quelques-uns des maux dont souffre le pays, mis un peu vivement parfois le doigt sur la plaie ?

Il nous suffit de leur dire que ces critiques sont d'un frère, d'un Breton jusqu'aux moëlles, indissolublement attaché aux vieilles mœurs et à la foi des ancêtres, d'un fils de cette « terre de granit recouverte de chênes » à laquelle ses plus chers souvenirs le tiennent ancré par toutes les fibres du cœur, et qui n'a eu qu'un but en écrivant ces quelques pages : contribuer à rendre son pays heureux et riche, non pas seulement de la richesse matérielle, mais de cette richesse la première de toutes, la vie.

Rennes, le 19 Février 1913.

Vu :
Le Doyen,
G. de Caqueray

Vu et permis d'imprimer,
Le Recteur,
L. Gérard Varet

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages spéciaux à la Bretagne

Habasque. *Notions historiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord.* — Saint-Brieuc, Veuve Guyon, 1832.

Emile Souvestre. *Les derniers Bretons*, 2 vol., chez Calman-Levy, Paris.

Dr Aubry. *La mortalité dans le département des Côtes-du-Nord.* — Paris, chez Baillère et fils, 1891.

B. d'Argentré. *L'histoire de Bretagne.* — Paris, 1702.

Ogée *Dictionnaire géographique de la Bretagne.* — Nantes, 1843-1855.

Anatole de Barthelemy. *Les anciens évêchés de Bretagne.* — Saint-Brieuc, 1855-1878.

A. de la Borderie. *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, année 1861. Rennes, 1861. — *Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du Ve au VIIe siècle.* — Paris, 1867.

J. Loth. *L'émigration bretonne en Armorique du Ve au VIIe siècle de notre ère.* — Rennes, 1883.

Ouvrages concernant le problème de la dépopulation en général

Natalité

Statistiques annuelles du mouvement de la population. — Paris, Imprimerie nationale.

Revue hebdomadaire. *Enquête sur le dépeuplement de la France.* — Réponses de:

MM. de Foville, nº du 1er mai 1909.
Charles Gide, nº du 8 mai 1909.
Mgr Gibier, nº du 15 mai 1909.
Dr Burlureaux, nº du 22 mai 1909.
Lyon-Caen, nº du 29 mai 1909.
Joly, nº du 5 juin 1909.

Dr Jacques Bertillon. *L'abaissement de la natalité française.* Revue politique et parlementaire, 10 juillet 1909.

Dr Jacques Bertillon. *La dépopulation de la France.* — Paris, Alcan, 1911.

Paul Leroy-Beaulieu. *Traité théorique et pratique d'économie politique*, tome IV. — Paris, Guillaumin.

Pierre Leroy-Beaulieu. *Le mouvement de la population en France.* « L'Economiste français », 5 et 12 juin 1912.

René Lavollée. *Les fléaux nationaux : dépopulation, pornographie, alcoolisme, affaiblissement moral,* — Paris, Alcan, 1909.

Bayard. *La peur de l'enfant.* — Paris, A. Maloine, éditeur, 25, rue de l'Ecole-de-Médecine.

F.-A. Vuillermet. *Le suicide d'une race.* — Paris, Lethielleux, 1910.

Armand Audebert. *Le suicide d'une race.* « Le Sillon », 25 juin 1909.

Charles Bodin. *Dépopulation.* « Ouest-Eclair », 5 juin 1912.

Dr Lavrand. *La dépopulation de la France.* « Nouvelliste » du Nord, 5 avril 1901.

Joseph Ménard. *Un fléau.* « Libre Parole », 7 janvier 1911.

Bernard Gaudeau (Abbé). *La dépopulation et la religion.* « Foi Catholique », 15 juillet 1911.

Roguenant. *La natalité et les mœurs.* — Maison de la « Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris.

Henri Bordeaux. *Le sens maternel.* « Echo de Paris », 12 mai 1911.

Jacques Dhur. *Un problème social.* Supplément du « Journal », janvier 1913.

Mortalité

1° Alcoolisme et tuberculose

Dr Henri Dijonneau. *Pêcheurs d'Islande et de Terre-Neuve.* Broch. de l' « Action populaire », Reims.

E. Rousseau. *Alcoolisme et tuberculose.* « La Tempérance », septembre, 1908.

Dr Delassus. *La sobriété.* « La Tempérance », juillet 1909.

Drs Bourillon et Jean Lépine. Compte rendu général du 2e Congrès national contre l'alcoolisme. — Lyon, Imprimeries réunies.

Dr Roubinovitch et E. Bocquillon. *Cours normal d'antialcoolisme.* — E. Belin (Manuel scolaire).

Léon Bourgeois. Rapport à la Commission permanente de préservation contre la tuberculose. — *J. O.*, 9 décembre 1910.

Paul Strauss. Rapport général sur les causes de la mortalité, présenté à la Commission de la dépopulation (Sous-Commission de la mortalité). — *J. O.*, 1912, annexe nº 402.

2º Hygiène

Dr Marcel Labbé. *L'alimentation populaire.* « Revue hebdomadaire », 15 juillet 1911.

Dr A. Gottschalt. *L'alimentation économique.* « La Revue », 1er août 1911.

Lucien Ferrand. *L'habitation ouvrière à bon marché.* — Lecoffre, 1911.

Paul Juillerat. *L'hygiène du logement.* — Delagrave, 1910.

Mme A. Moll-Weiss. *Le livre du foyer.* — Colin.

Dr Henry Bouquet. *La puériculture sociale.* — Bloud, 1911.

Ed. Payen. *La protection des enfants du premier âge.* « Economiste Français », 6 mai 1911

Quillet. *L'enseignement ménager.* — Brochure de l' « Action populaire ». Reims.

L'enseignement professionnel et ménager, bulletin mensuel. Directrice : Mlle Rochebillard. — Lyon, rue Boissac.

Ouvrages concernant l'émigration et la désertion des campagnes

Jules Méline. *Le retour à la terre.* — Hachette.

Emile Guillaumin. *La désertion des campagnes.* « Revue hebdomadaire », 7 août 1909.

Jules Méline. *La désertion des campagnes.* « Revue hebdomadaire » 7 août 1909.

Louis Marnay. *La dépopulation des campagnes.* Broch. de l' « Action populaire ». Reims.

Georges Cahen. *La dépopulation des campagnes.* « Revue Bleue », 29 mai 1909.

Paul Bureau. *La désertion des campagnes.* « La Démocratie », 25 septembre 1912.

Mgr Morelle. *La fidélité au sol breton.* « La Croix des Côtes-du-Nord », 25 janvier 1912.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS 5

PREMIÈRE PARTIE

Les Faits

CHAPITRE I. — Notions historiques 13
CHAPITRE II. — Mouvements de la population dûs au rapport entre les naissances et les décès :
§ I. — Mouvements des mariages 23
§ II. — Mouvements des naissances 27
§ III. — Mouvements des décès 31
§ IV. — Excédents des naissances sur les décès ... 36
§ V. — Nuptialité, natalité, mortalité comparée .. 41
CHAPITRE III. — Mouvements de la population dûs à l'émigration ou à l'immigration 56

DEUXIÈME PARTIE

Etude critique des Faits

(Les causes et les remèdes)

CHAPITRE I. — La diminution de la natalité.
SECTION I. — *Causes de cette diminution* 63
§ I. — Rareté et tardivité des mariages 64
§ II. — Stérilité des mariages 73

Pages

Section II. — *Remèdes à cette diminution*... 83
§ I. — Augmentation de la mortalité..... 83
§ II. — Mesures financières et politiques 85
§ III. — Lutte contre le néo-malthusianisme.... 87
§ IV. — Juste appréciation de la maternité 92
§ V. — Avantages des familles nombreuses.... 94
§ VI. — La religion 95
§ VII. — Estime du mariage..... 96

Chapitre II. — L'insuffisante diminution de la mortalité 98
Section I. — *Les causes*..... 98
§ I. — Causes accidentelles 99
§ II. — Causes chroniques..... 101
A. — Ne sont pas d'*ordre physique*.... 101
B. — Mais d'*ordre hygiénique* et d'*ordre professionnel*..... 102
Section II. — *Les remèdes*..... 117
§ I. — Réforme de l'hygiène infantile..... 117
§ II. — Lutte contre l'alcoolisme..... 119
§ III. — Restriction des risques professionnels... 122

Chapitre III. — L'excessive émigration..... 128
Section I. — *L'émigration au cours du XIX*e *siècle : ses causes*..... 129
§ I. — L'Empire et la Restauration : l'échelle mobile..... 129
§ II. — La monarchie de Juillet : diminution du domaine congéable : crise agricole.... 132
§ III. — La concurrence du Nord et de l'Angleterre : crise industrielle..... 138
§ IV. — La loi du 6 décembre 1850 ; le libre échange ; relèvement de l'agriculture. 141
§ V. — La concurrence des pays neufs 145
Section II. — *L'émigration actuelle*..... 148

Pages

A. — **Causes**

§ I. — Cause déterminante : le besoin de vivre.. 148
§ II. — Causes occasionnelles..... 155
1° Guerre à la langue bretonne..... 155
2° Mentalité du paysan breton..... 156
3° Manque d'enseignement agricole ... 157
4° Mauvaise direction donnée à l'éducation..... 160
5° Le service militaire..... 160
6° Aversion du Breton pour l'industrie 161
§ III. — Sort des émigrants..... 163
1° La petite émigration..... 163
2° La grande émigration..... 164

B. — **Remèdes**

§ I. — Remèdes esthétiques et moraux..... 168
§ II. — Création d'industries multiples..... 169
a) Enumération et documentation..... 170
b) Conditions d'établissement..... 176
§ III. — Réformes agricoles..... 179
a) La terre..... 179
b) Le logis..... 182
§ IV. — Education de la jeunesse rurale..... 183
§ V. — Respect de la langue..... 184
§ VI. — Remèdes financiers et sociaux..... 185
CONCLUSION..... 187